

20
23

BILAN SOCIAL

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES



EDITO

QUELQUES DONNÉES D'ACTIVITÉ

1. EMPLOIS & EFFECTIFS

Une hausse des effectifs budgétaires

La DASCO, première direction de la collectivité parisienne en matière d'effectifs

Un nombre de départs en retraite en légère baisse

Une féminisation des effectifs toujours très forte

Un âge moyen des agents titulaires en légère hausse

Des spécificités renforcées par les agents contractuels sur emplois permanents

Zoom sur le plan de déprécarisation

2. RÉMUNÉRATION

Évolution globale de la masse salariale de la DASCO

La ventilation de la masse salariale globalement invariante

Une rémunération brute moyenne en progression

Les nouvelles bonifications indiciaires

Zoom sur la revalorisation des agents du SCAP

Zoom sur les mesures RH « l'Arsenal de l'Animation »

3. PERSONNELS VACATAIRES

Une augmentation du nombre de vacataires

La dépense en vacacion

Nombre d'agents par nombre d'heures effectuées en 2022 et 2023

La pyramide des âges

La ventilation des dépenses de vacances

Zoom sur la formation des vacataires

4. ORGANISATION HUMAINE

Une concentration des effectifs dans les établissements

Les effectifs des services centraux et des CASPE

Un partage des missions de conception et de pilotage

Une prépondérance des agents de catégorie C

Zoom sur les centres de loisirs hospitaliers

Zoom sur l'inclusion

5. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Une diminution des accidents de travail et des accidents de trajet

L'organisation de la prévention des risques à la DASCO

Zoom sur le programme annuel de prévention des risques professionnels

Zoom sur la mise en place d'un portail habillage

6. CONDITIONS DE TRAVAIL

Une augmentation des demandes de retour à temps plein

Une augmentation des agents en mi-temps thérapeutique (MTT)

Un taux d'absence en baisse par rapport à 2022

Les congés bonifiés

Zoom sur les actions concernant le handicap

7. CARRIÈRE DES AGENTS

Une baisse des titularisations en 2023

Des évolutions de carrière favorisées au sein des corps monodirectionnels

Une forte évolution des avancements d'échelon

8. RELATIONS PROFESSIONNELLES

3 CST

3 FS-SSCT

Zoom sur le dialogue social

9. FORMATION, MOBILITE ET RECONVERSION PROFESSIONNELLE DES AGENTS

Une offre de formation en augmentation au service de la professionnalisation des agents

Échantillon des formations les plus suivies par corps

Répartition des stagiaires par sexe

Accès à la formation : taux d'accès par corps et nombre de jours de formation

Mobilité

Reconversion professionnelle

10. POLITIQUE DISCIPLINAIRE

Une politique disciplinaire soumise au respect d'un cadre strict

Une forte augmentation des suspensions par rapport à 2022

Enquêtes administratives

DONNÉES DÉTAILLÉES

BILAN SOCIAL 2023

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

EDITO

Le bilan social met en perspective les données clés de l'activité de la Direction qui illustrent, dans leur composante RH, les politiques publiques déployées par la DASCO. En plus des principales thématiques RH qui sont classiquement passées en revue (les emplois et effectifs, la rémunération, les personnels vacataires, l'organisation humaine, l'hygiène et la sécurité, les conditions de travail, la carrière des agents, les relations professionnelles, la politique disciplinaire), la DASCO a fait le choix de mettre en avant les données relatives à la mobilité et la reconversion professionnelle des agents.

Par ailleurs, des zooms viennent mettre l'accent sur certaines actions caractéristiques de l'année 2023 pour donner à voir les sujets d'actualité, les valoriser et faire pleinement état de ce qui a été réalisé par les équipes. Les zooms portent en 2023 sur le plan de déprécarisation, les primes catégorielles, la revalorisation des contractuels du service des cours pour adultes parisien, les mesures engagées dans le cadre de l'Arsenal de l'animation (aspects ressources humaines et métier), la formation des vacataires, les centres de loisirs hospitaliers, l'inclusion et le dialogue social.

BILAN SOCIAL 2023

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

QUELQUES DONNÉES D'ACTIVITÉ

LES EFFECTIFS

106 180	élèves scolarisés dans les établissements scolaires du 1er degré dont 40 782 en école maternelle dont 64 537 en école élémentaire dont 861 en ULIS
5 460	classes maternelles, élémentaires et spécialisées
53 382	élèves scolarisés dans les établissements secondaires en collèges
22 000 000	repas servis dans les cantines
90%	des enfants scolarisés participent aux activités périscolaires

LES ÉTABLISSEMENTS

277	écoles maternelles
276	écoles élémentaires
78	écoles polyvalentes
114	collèges publics
12	lycées municipaux
1	lycée municipal pour adultes

EMPLOIS & EFFECTIFS

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2023

Annexes A1 à B1

10 461,5 Nombre d'ETP au Budget Supplémentaire 2023

10 792 Effectifs de la DASCO en agents titulaires (7 982) et contractuels (2 810) sur des emplois permanents

20,88% Part de la DASCO dans les effectifs de la Ville de Paris

78,16% Taux de féminisation des effectifs titulaires et contractuels de la DASCO

Une hausse des effectifs budgétaires

Les effectifs budgétaires de la DASCO sont en augmentation de 1,7% par rapport à 2022. Cette hausse reflète la volonté politique de résorption de l'emploi précaire : au BS 2023, 162 postes ont été créés au titre de cette résorption répartis ainsi : 87 postes d'adjoints d'animation et d'action sportive, 50 postes d'agents techniques des écoles et 25 postes de professeurs contractuels à temps non complet des cours d'adultes de Paris.

162

Postes liés à la
résorption de
l'emploi précaire

Ce programme de déprécarisation va continuer à se déployer en 2024 et 2025.

La DASCO, première direction de la collectivité parisienne en matière d'effectifs

Avec 10 792 agents (7 982 titulaires et 2 810 contractuels) représentant 9 787,7 ETP au 31 décembre 2023, la DASCO est la première direction de la collectivité parisienne en termes d'effectif et rassemble, à elle seule, 20,9% des agents parisiens.

On constate une hausse des effectifs réels de 1,6% (+160,2 ETP) soit un total de 9 787,7 pour l'année 2023 contre 9 627,5 l'an passé.

1 838 agents ont rejoint la DASCO, soit une hausse de 12,7% par rapport à 2022.

Ces nouvelles arrivées se répartissent comme suit : 1 660 recrutements (90,32%) et 178 retours d'absences (9,68%).

1 651 agents ont quitté la DASCO soit une baisse de 4,07% comparée à l'année 2022 avec 1 721 départs.

Les fins de contrat représentent 56,4% de la totalité des départs. Ils diminuent de 2% entre 2023 et 2022 soit 19 départs en moins.

Sur l'année 2023, les départs provisoires diminuent de 13,6% au global et concernent tous types de départs (à l'exception des congés longue durée et disponibilité pour enfant de moins de 8 ans qui augmentent respectivement de 3,6% et 2,3%) sur 2023.

12,5%

Des départs
définitifs sont liés
à des départs à la
retraite

Un nombre de départs en retraite en légère baisse : -1,45%

Au global, 275 agents sont partis à la retraite en 2023 contre 271 en 2022. Les femmes représentent 84% de ces départs.

16,4% de ces départs à la retraite sont liés à l'invalidité ou à l'atteinte de la limite d'âge.

Plus de la moitié de ces départs, soit 145 agents sont des agents techniques des écoles (96 agents) avec une moyenne d'âge de départ de 64,6 ans et des agents spécialisés des écoles maternelles (49 agents), avec une moyenne d'âge de départ de 63,9 ans.

Une féminisation des effectifs toujours très forte

Le taux de féminisation global de la DASCO au 31 décembre 2023 est de 78,2% (contre 78,5% en 2022). Sur l'ensemble des agents de la DASCO, les femmes représentent 74,9% des titulaires et 87,5% des contractuels.

Ce fort taux de féminisation s'observe principalement dans le corps des ATE et ASEM avec un taux respectif de 90,0% et 99,4%. Ces taux étaient de 90,9% et 99,4% en 2022

16,3%

Part des effectifs féminins de la DASCO dans les effectifs globaux de la Ville.

Les effectifs féminins de la DASCO représentent 29,6% des effectifs féminins de la Ville et 16,3% des effectifs globaux, ce qui veut dire qu'un agent sur 6 de la Ville est une femme de la DASCO. A contrario les hommes qui sont agents de la DASCO représente 9,9% des effectifs masculins de la Ville et seulement 4,4% des effectifs globaux.

La DASCO participe ainsi pleinement au taux de féminisation de la Ville de Paris qui s'élève à 55,1%.

Un âge moyen des personnels en légère hausse

L'âge moyen de l'ensemble des personnels de la DASCO est de 48 ans et 6 mois en 2023 contre

48 ans et 3 mois en 2022. Il ne cesse de progresser depuis plusieurs années et reste un peu supérieur à celui des agents de la Ville qui s'élève à 47 ans et 9 mois en 2023 contre 47 ans et 7 mois en 2022.

L'âge moyen des personnels contractuels est très légèrement supérieur à celui des titulaires avec respectivement 48 ans et 7 mois et 48 ans et 5 mois sur l'année 2023.

48 ans et 5 mois

Âge moyen des agents titulaires de la DASCO

Cette hausse de l'âge moyen se traduit par une pyramide des âges dont la proportion des agents de plus de 45 ans est majoritaire (66,8% contre 33,2% pour les moins de 45 ans). Ce taux évolue constamment (près de 1 point de plus en 2023 comparé à 2022). Ainsi on constate que :

- 15 % des agents ont 60 ans ou plus, contre 15,1% en 2022
- 66,8% des agents ont 45 ans ou plus contre 65,8% en 2022.
- 3,8% des agents ont moins de 30 ans, (idem en 2022).

La spécificité des agents contractuels sur emplois permanents

Au titre de 2023, 2 810 agents ont été employés à la DASCO comme contractuels sur emplois permanents (faible hausse de 0,64% par rapport à 2022 soit 18 agents). Ces agents représentent 43,2% du contingent des agents non titulaires sur emplois permanents de la collectivité parisienne.

Le recours à des agents contractuels à temps incomplet est rendu nécessaire pour assurer la composition des équipes d'animation dont la taille varie au cours d'une même journée selon les temps d'accueil et leur taux de fréquentation. Il est aussi rendu nécessaire pour renforcer les équipes en charge de l'entretien des écoles.

La répartition par catégorie des agents contractuels contribue à la prédominance des agents de catégorie C dans les effectifs permanents de la DASCO. Cette catégorie représente en effet 90,9 % des agents non titulaires (93,4% en 2022).

Le taux de féminisation est, également élevé pour les agents non titulaires, puisque 87,5% d'entre eux sont des femmes (87,2% en 2022).

26 %

Des agents sur emplois permanents de la DASCO sont contractuels

43,2%

Des agents non titulaires sur emplois permanents de la Ville de Paris sont affectés à la DASCO

Ceci s'explique par la nature des corps sur lesquels les agents sont recrutés. Les adjoints d'animation et d'action sportive (AAAS), les agents techniques des écoles (ATE) et les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) prédominent et représentent respectivement 31,9%, 43,9% et 12% des contractuels.

88,3% des agents contractuels sont employés au sein des établissements du 1^{er} degré et des collèges (soit 2 482 agents), les 11,7% restants (soit 328 agents) ont des fonctions dans les services centraux de la DASCO ou le lycée municipal d'adultes.

ZOOM SUR ...

...La déprécarisation

1/ La titularisation d'animateurs vacataires ou contractuels et le développement de contrats renouvelables à 73,78%

Le recrutement sans condition de diplôme (RSCD) de 2023 proposait 163 postes. Sur les 163 lauréats, 72% des candidats admis étaient d'anciens vacataires, 25% d'anciens adjoints d'animation contractuels.

S'est ajouté l'appel intégral de la liste complémentaire du précédent concours d'adjoint d'animation (2022) : 80 agents, tous anciens vacataires ou contractuels, ont été mis en stage au 1^{er} février 2023 puis 42 en septembre 2023.

Par ailleurs, une vague de contractualisation a permis de « déprécariser » 146 agents : 133 sont d'anciens vacataires (qui ont pour leur grande majorité bénéficié d'un contrat à 73,78%) et 13 sont des adjoints d'animation contractuels.

2/ La déprécarisation des ATE gardiens

Sur les 124 lauréats admis au RSCD ATE, 42 étaient d'anciens vacataires gardiens. 36 ont été affectés sur un poste de gardien. Par ailleurs, ce concours a permis la titularisation de 70 ATE ou d'ASEM contractuels.

3/ La déprécarisation des AREM/ATEM

L'extension de 10 à 12 mois des contrats des 485 AREM et des ATEM concernés (pour 41 ETP) est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2023.

4/ La contractualisation des formateurs vacataires du SCAP

110 agents ont été reçus et 65 contrats signés (date d'effet au 01/09/2023)

RÉMUNÉRATION & COTISATIONS SOCIALES

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2023

Annexes D1 à D7

514,3 M€ Masse salariale globale de la DASCO

31 103 € Rémunération brute moyenne annuelle des agents permanents

27,3 % Part de cotisations patronales

71 M€ Dépenses en vacation, dont 74% liées aux activités périscolaires et extrascolaires

Évolution globale de la masse salariale de la DASCO

En 2023, la masse salariale de la DASCO a progressé de 26,7 millions d'euros soit une augmentation de 5,5% par rapport à 2022. Cette augmentation est liée à la hausse de la rémunération principale des personnels permanents.

La masse salariale de la DASCO représente 19,5% de la masse salariale globale de la collectivité parisienne.

26 729 241€

Augmentation de la masse salariale de la DASCO

Le principal poste d'augmentation concerne la rémunération principale des personnels permanents dont la progression s'élève à 9,9 M€ par rapport à 2022 soit 4,2% de plus.

Cette augmentation de la masse salariale s'explique principalement par l'application de mesures décidées par l'État :

- la revalorisation du point d'indice en juillet 2023 (+1,5%) ;
- la prise en compte en année pleine de la revalorisation du 1^{er} juillet 2022 (+3,5%) ;
- l'ajout de 1 à 9 points pour les débuts de grilles indiciaires ;
- le versement de la prime pouvoir d'achat et la hausse du montant moyen du CIA versé en décembre 2023 ;
- la prise en charge du remboursement de transport à 75% au lieu de 50%.

À noter également, dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, la création au BP

2023 de 65 postes sur les corps techniques permettant de constituer en partie un volant de remplacement des ATE, ASEM et ATEE pour les absences de courte durée, ainsi que celle de 80 postes d'adjoints d'animation et d'action sportive pour l'accès à l'emploi titulaire de personnels vacataires ou contractuels.

Au budget supplémentaire 2023, ce sont 162 postes qui ont été créés dans ce cadre à compter du 1^{er} août 2022 dont 87 adjoints d'animation et d'action sportive, 50 postes d'agents techniques des écoles spécialité gardien et 25 postes de professeurs contractuels à temps non complet des cours d'adultes de Paris.

Par ailleurs, les mesures de revalorisation contribuent à la hausse de la masse salariale des personnels permanents. Il s'agit notamment de la fixation des nouveaux taux de ratios promus/promouvables adoptés fin 2020 et en augmentation sur la période de 2021 à 2023. Cette hausse traduit la volonté de la collectivité parisienne de poursuivre l'effort d'amélioration du déroulement de carrière des agents.

727

Avancements de grade au choix

Ainsi, en 2023, 727 agents ont été promus au choix dont 596 agents de catégorie C, 121 agents de catégorie B et 10 agents de catégorie A.

Le nombre de promotions prononcées est inférieur de 25% par rapport à celui de l'année précédente du fait d'une diminution du nombre d'agents remplissant les conditions de promouvabilité (966 promus en 2022). Il s'inscrit néanmoins en hausse de 18% par rapport à

l'année 2018 où le nombre d'agents promus s'élevait à 618.

76%

des promus sont des femmes

L'amélioration des ratios promus/promouvables a favorisé principalement les agents de catégorie C, ces taux étant passés de 45% à 50% entre 2022 et 2023. Avant 2021, ils étaient de 40% pour l'accès au 2^{ème} grade et de 30% pour l'accès au 3^{ème} grade.

Ainsi, 260 adjoints d'animation et d'action sportive ont été promus. Un effort plus important a été porté en faveur des agents spécialisés des écoles maternelles (139 promotions) et des agents techniques des écoles (111 promotions). Pour ces corps, les taux ont été portés à 60% en 2021, 65% en 2022 et 2023, contre 50% en 2020. 67 adjoints techniques des établissements d'enseignement ont également été promus.

Par ailleurs, parmi les 727 agents promus, 549 sont des femmes soit 76% des promus en raison de l'attention portée aux corps de catégorie C.

Pour la catégorie B, le taux minimum garanti d'accès au 2^{ème} grade a été porté à 40% en 2021 et 2022 puis à 45% en 2023 contre 30% en 2020. Le taux d'accès au dernier grade était de 40% en 2021 et 2022, il s'élève à 45% en 2023 contre 30% en 2020.

Une augmentation plus importante a été retenue en faveur des techniciens des services opérationnels fortement impactés par la crise sanitaire et pour lesquels le taux a été porté à

45% en 2021 et 2022 puis à 50% en 2023 pour l'accès au 2^{ème} et au 3^{ème} grade.

Par ailleurs, 4 783 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon contre 6 228 agents en 2022, soit une baisse de 23,20% en raison de l'ancienneté élevée des agents (une partie des agents a déjà atteint l'échelon le plus élevé de son grade).

27,3%

Part des cotisations patronales pour un montant de 140 593 404 € en 2023, en hausse de 4,3%.

Le montant des cotisations employeurs est en hausse de 5,1M€ (+4,6%) pour les personnels permanents en raison de l'application de mesures décidées par l'État, à savoir la revalorisation du point d'indice en 2022 et 2023 et le relèvement des débuts de grilles indiciaires. Par ailleurs, le montant des cotisations employeurs a augmenté de 1,4M€ (+9%) pour les personnels vacataires. Cette évolution est liée à l'augmentation des taux horaires de vacation sous l'effet de l'évolution du SMIC horaire, en hausse de 5,4% sur la période. L'autre facteur est l'augmentation de l'effectif de 3,9% (le nombre d'agents est passé de 9 461 à 9 833 entre 2022 et 2023).

Une ventilation de la masse salariale globalement invariante

Depuis 2017, la ventilation de la masse salariale entre chacune des filières demeure stable.

Elle est logiquement marquée par la prépondérance des filières technique et d'animation qui représentent à elles seules 67% des effectifs de la direction.

bénéficiaires de ce complément de rémunération sont des agents exerçant des fonctions dans des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPPV) et dans des zones d'éducation prioritaires (ZEP).

Une rémunération brute moyenne en progression

La rémunération brute annuelle des agents permanents en équivalent temps plein est passée en moyenne de 29 521€ en 2022 à 31 103€ en 2023.

Ce salaire moyen reste inférieur au salaire moyen de la collectivité parisienne, ce qui s'explique par la répartition par catégorie des agents de la DASCO.

Néanmoins, la proportion d'agents dont le salaire est inférieur à 26 000€ annuel tend à diminuer, passant de 38,9% en 2022 à 26,4% en 2023.

La rémunération brute médiane des agents permanents en équivalent temps plein augmente également, passant de 27 269€ pour l'année 2022 à 28 957€ en 2023.

Les nouvelles bonifications indiciaires (NBI)

2 389 agents perçoivent une NBI en 2023. Ils étaient 2 466 agents en 2022.

Près de 53% des bénéficiaires de la NBI la perçoivent au titre de l'action éducative, à savoir les responsables de l'action éducative, les coordinateurs territoriaux et les coordinateurs des moyens de fonctionnement de l'action éducative, les responsables des centres de loisirs, les responsables éducatifs Ville, leur suppléant et leur remplaçant, ainsi que les coordonnateurs actions collégiens. 28% des

ZOOM SUR ...

... Revalorisation salariale des chargés d'enseignement contractuels du SCAP...

La réforme du temps de travail de 2022 a impliqué la refonte des contrats des 127 formateurs des Cours d'Adultes de Paris contractuels en contrat à durée indéterminée. À cette occasion, la DASCO s'est engagée auprès des représentants du personnel à procéder à la revalorisation salariale de ces agents.

À compter du 1^{er} septembre 2023, l'ensemble des formateurs contractuels du Service des Cours d'Adultes de Paris ont ainsi bénéficié d'une augmentation de +7% de leur salaire.

ZOOM SUR ...

... Les mesures RH décidées par l'exécutif en novembre 2023 dans le cadre de la démarche Arsenal de l'animation. ...

1/ La revalorisation des taux de rémunération des animateurs vacataires et des gardiens vacataires

Pour améliorer l'attractivité du métier d'animateur et fidéliser les animateurs et gardiens vacataires, il a été décidé en novembre 2023 une revalorisation de plusieurs taux de vacation

- + 16,3% pour les temps du midi et le goûter en maternelle (montant horaire de 14,74 € brut contre 12,67 € précédemment)
- + 6,2 % pour les CDL du mercredi ou vacances (montant horaire de 14,74 € brut contre 13,88€ précédemment)
- +3,1 % sur le taux TAP (montant horaire de 14,74 € brut contre 14,29 € précédemment)
- +1,7% pour l'étude (montant horaire de 20,76 € brut contre 20,41 € précédemment)
- +1,2% pour les directeurs centre de loisirs (montant horaire de 15,38 € brut contre 15,19 € précédemment)
- +8,2% pour les gardiens (montant horaire de 13,71 € brut contre 12,67 € précédemment)

Ces nouveaux taux s'appliquent à compter du 1^{er} mars 2024. Ils sont désormais indexés sur le SMIC et donc augmentent automatiquement lorsque le SMIC est revalorisé.

2/ L'heure d'accueil et la formation rémunérées pour les vacataires

De même dans un objectif de professionnalisation des animateurs, il a été annoncé en 2023 que tout nouvel animateur vacataire à la Ville de Paris pourra bénéficier d'une heure d'accueil rémunérée sur sa première école d'affectation.

Il a également été décidé que le temps de formation des vacataires serait rémunéré au réel. La rémunération de ces heures s'effectue au taux horaire de 14,74 €.

3/ La revalorisation de la prime « TAP » des ASEM

Une augmentation de 37 € mensuels de la prime des ASEM a été annoncée et mise en œuvre dès les paies de janvier 2024.

4/ La revalorisation de la prime des REVS

L'augmentation mensuelle de 36 € (hors été) décidée en novembre 2023 a été mise en œuvre dès janvier 2024.

5/ Les REV exerçant sur une école comportant des complexités organisationnelles et managériales perçoivent une prime mensuelle de 120€ (hors été)

Pour prendre en compte les sujétions particulières d'exercice dans certaines écoles, il a été annoncé en novembre 2023 l'introduction d'une prime pour les REV exerçant dans les écoles répondant aux critères suivants :

- ➡ positionnement de l'école en secteur d'éducation prioritaire : REP+, REP et CAPPE (Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Éducative),
- ➡ écoles polyvalentes
- ➡ des écoles comportant un dispositif particulier d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou à besoin éducatif particulier : une classe ULIS ou un dispositif d'enseignement médico-social (UEMA, UEAA, unités d'enseignement externalisées).

Personnels Vacataires

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2023

Annexes C1 à C14

14 033 Personnels mobilisés en 2023 pour effectuer des vacations, dont 2 891 agents permanents par ailleurs

5,6 Millions d'heures de vacations réalisées en 2023

9 833 Personnels recrutés en vacation dont le temps de travail a été inférieur au mi-temps

1 309 Personnels recrutés en vacation dont le temps de travail a été supérieur ou égal au mi-temps

Une augmentation du nombre de vacataires

Le recours à la vacation résulte de plusieurs facteurs : dans le secteur de l'animation, nécessité de compléter les équipes sur les temps périscolaires en particulier les temps les plus fréquentés par les enfants (temps du midi) pour respecter les taux d'encadrement, accompagnement des enfants à besoin éducatif particulier, remplacement des agents absents.

La DASCO a également recours à des vacataires pour recruter des formateurs pour les cours municipaux pour adultes (rubrique « enseignement »), ainsi que pour recruter des gardiens remplaçants dans les écoles. Une partie de la dépense de vacation correspond aux indemnités versées aux directeurs des écoles pour les missions périscolaires qui leur sont confiées (rubrique « indemnitaire »).

Si l'on comptabilise chaque agent ayant touché une rémunération en vacation au titre de 2023, la DASCO a rémunéré 14 033 collaborateurs en vacation : 11 142 d'entre eux sont vacataires (79,4%) et 2 891 (20,6%) sont des agents permanents effectuant des vacations en sus de leurs missions principales.

85,2% d'entre eux ont un temps de travail inférieur à 910 heures, seuil fixé comme règle de gestion pour l'acquisition de droits sociaux étendus par la DRH. Ce taux diminue légèrement par rapport à 2022 (-0,7%).

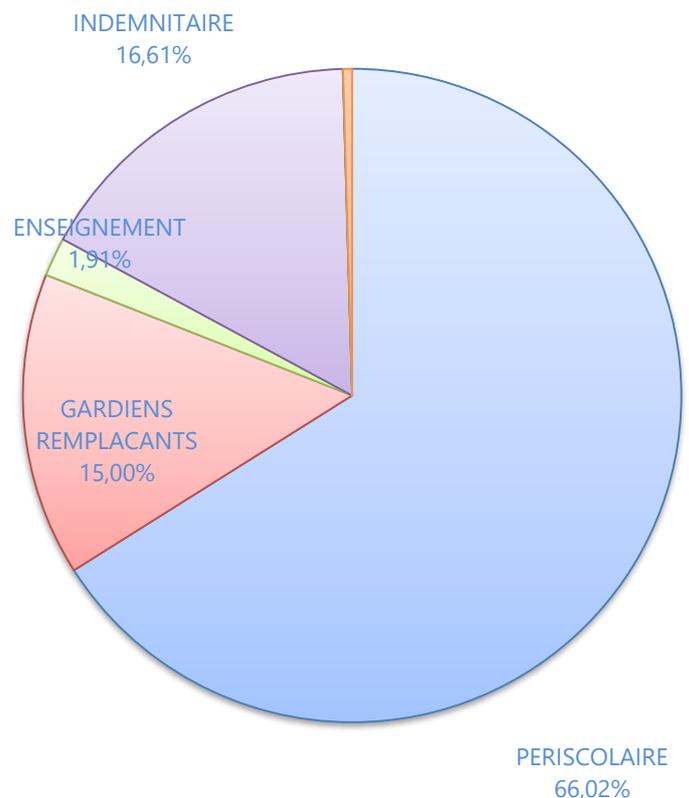
Le nombre d'agents permanents ayant effectué des missions de vacations s'élève quant à lui à 2 891 agents, en hausse de 18,6% par rapport à l'année 2022 (+454 agents).

La dépense en vacation

Plus de 5,6 millions d'heures de vacation sont effectuées par l'ensemble des agents (permanents et vacataires) en 2023.

Le volume horaire des vacations se répartit ainsi : 66% est lié aux activités périscolaires et extrascolaires (annexe C4), 17% aux indemnités versées aux directeurs d'écoles pour la prise en charge de missions périscolaires, 15% à l'activité des gardiens d'école et 2% aux cours d'adultes de Paris (hors indemnités versées aux gardiens du fait de l'organisation de cours d'adultes de Paris dans les écoles).

Répartition du nombre d'heures par secteur d'activités



Nombre d'agents par nombre d'heures effectuées en 2022 et 2023

Le nombre de vacataires a augmenté de 1,2% tandis que le nombre d'heures moyen effectuées par les vacataires a, pour sa part, diminué de 2,9%. En effet, il est passé de 403 à 391 heures annuelles, ce qui représente 33h mensuelles en moyenne (contre 34 heures en 2022).

1 628 vacataires, soit près de 15%, cumulent moins de 33h sur l'année. Ce taux était de près de 17% en 2022.

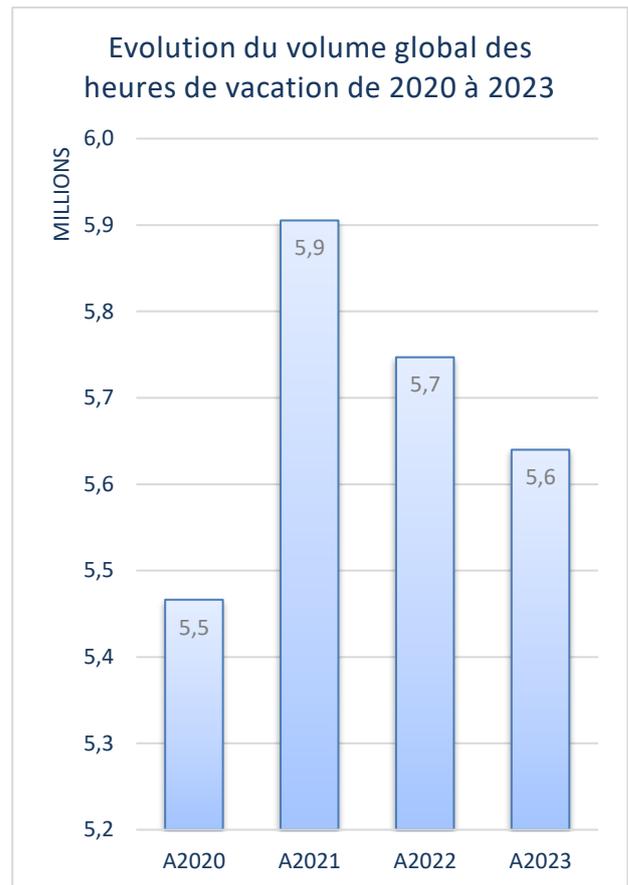
La pyramide des âges

En 2023, 60,4% des agents vacataires ont moins de 30 ans soit 3% de plus qu'en 2022. En conséquence, l'âge moyen des vacataires est en baisse, passant de 32 ans et 2 mois à 31 ans et 7 mois entre 2022 et 2023. De ce fait, l'âge médian diminue et se situe désormais à 25 ans au lieu de 26 ans en 2022. Par ailleurs, le taux de féminisation des agents vacataires est en légère diminution avec un taux de 65% contre 66% en 2022.

L'évolution du nombre d'heures et des dépenses de vacation

Le volume global des heures de vacation s'élève à 5,6 millions d'heures en 2023 soit une baisse de 1,75% par rapport à l'année 2022.

Cependant, les dépenses 2023 en vacation (hors cotisations patronales) se sont élevées à 71 millions d'euros, soit une hausse de 3,7% par rapport à l'année 2022 en raison de l'augmentation des taux horaires de vacation.

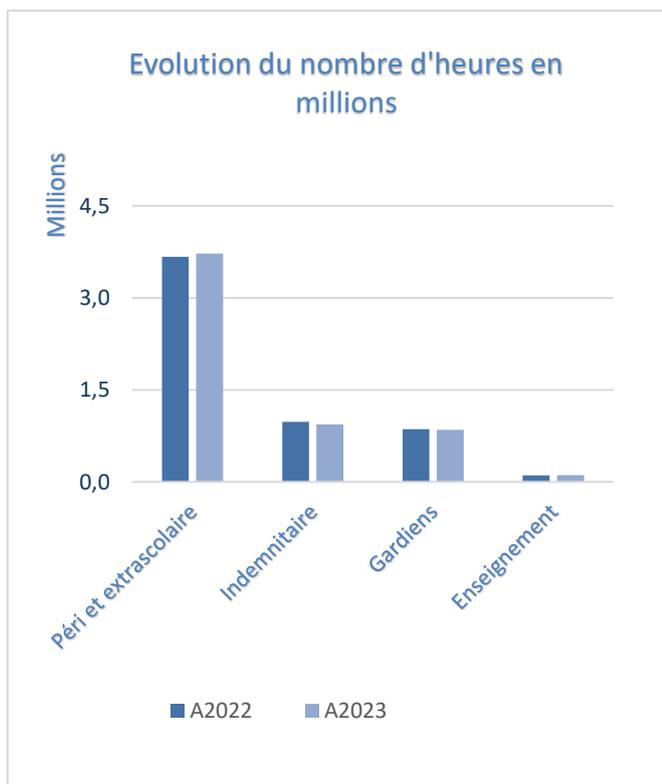


Évolution des principales dépenses de vacances en volume d'heures par secteur d'activités

Le volume d'heures totales des principales activités de vacances en 2023 demeure stable par rapport à l'année précédente tandis que la dépense est en hausse de 5,9% en raison de l'augmentation des taux horaires de vacation sous l'effet de l'évolution du SMIC horaire en hausse de 5,4% sur la période.

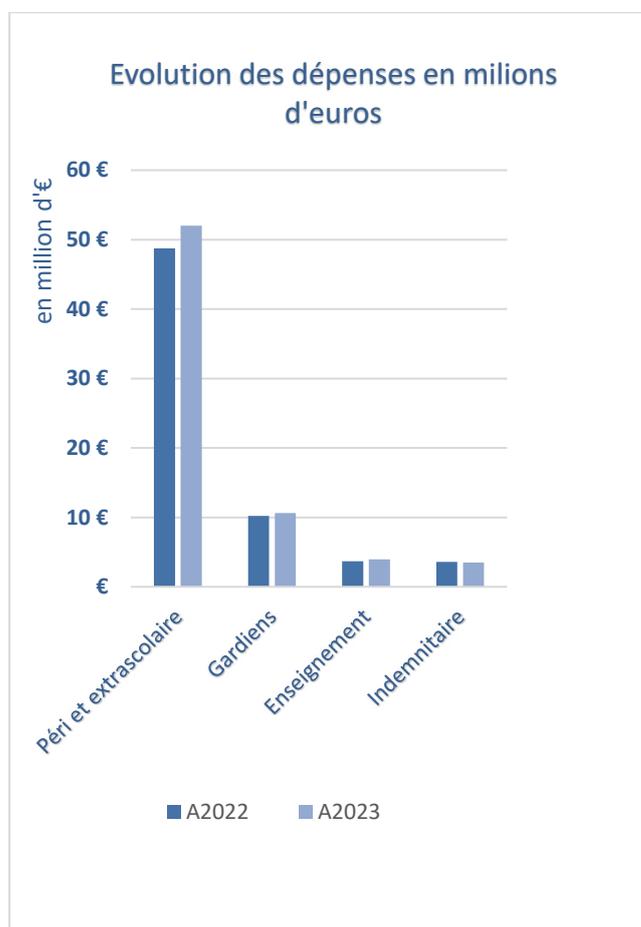
Cette stabilité horaire s'explique notamment par le fait que les créations de postes votées au BS 2023 n'ont pu être intégrées dans les ouvertures de places au concours qu'à compter de 2024.

Secteurs d'activités	2022	2023	Évolution 2023 / 2022
Péri et extrascolaire	3 679 003 h	3 723 339 h	1,2%
Indemnitaires	979 697 h	936 971 h	-4,4%
Gardiens	851 114 h	846 085 h	-0,6%
Enseignement	103 417 h	107 897 h	4,3%
TOTAL	5 613 231 h	5 614 292 h	0,02%



Évolution des principales dépenses de vacances en montant par secteur d'activités

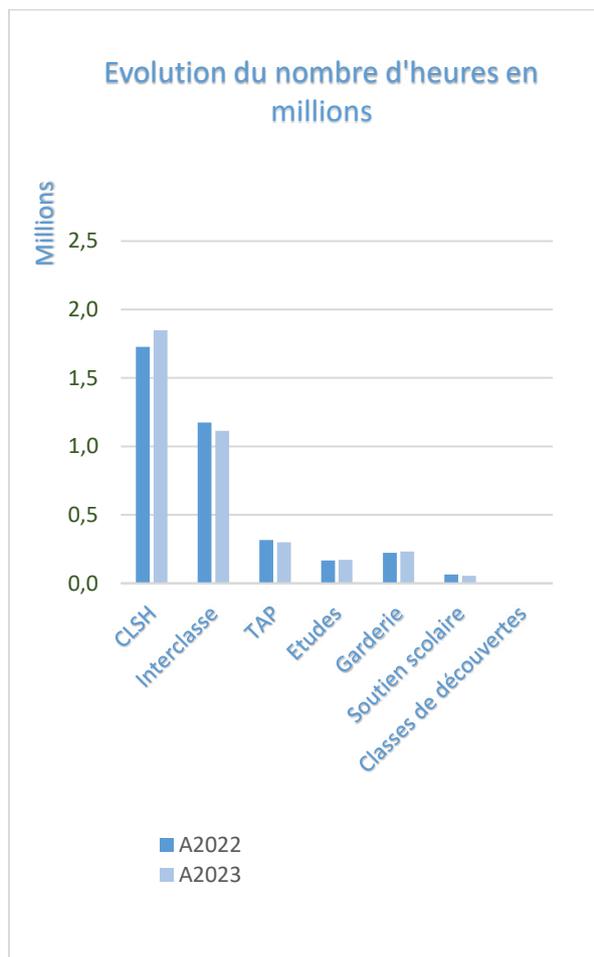
Secteurs d'activités	2022	2023	Évolution 2023 / 2022
Péri et extrascolaire	48 733 372 €	52 013 866 €	6,7%
Gardiens	10 195 397 €	10 615 703 €	4,1%
Enseignement	3 684 861 €	3 978 007 €	8,0%
Indemnitaires	3 581 902 €	3 511 169 €	-2,0%
TOTAL	66 195 532 €	70 118 746 €	5,9%



Évolution des dépenses liées aux activités péri et extrascolaires en nombre d'heures

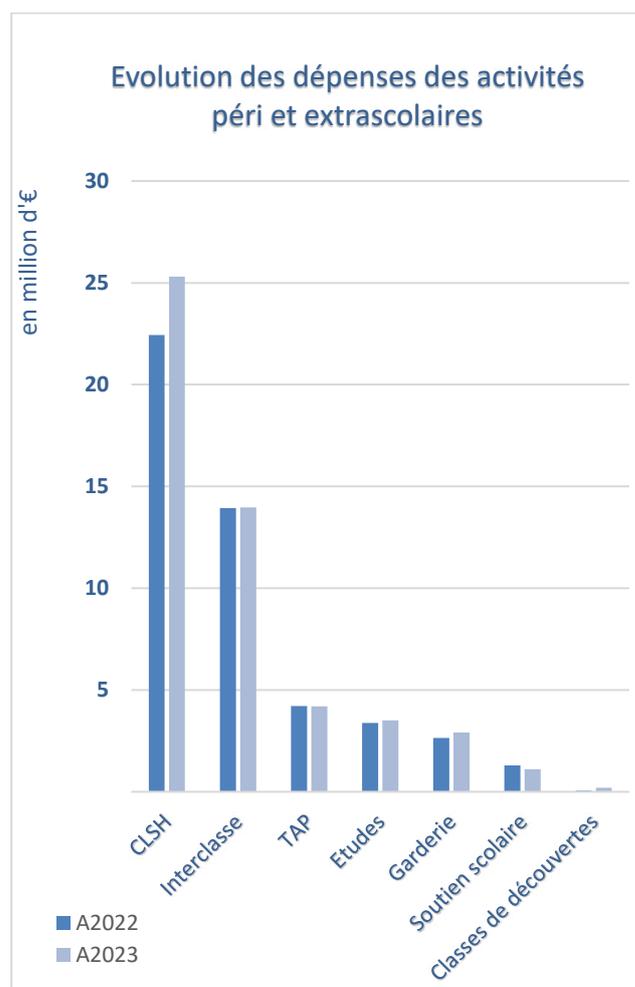
Les dépenses relatives aux activités péri et extrascolaires sont en hausse de 6,7% tandis que le volume d'heures effectuées progresse de 1,4 %.

Activités	2022	2023	Évolution 2023/2022
CLSH	1 726 674 h	1 848 851 h	7,1%
Interclasse	1 175 376 h	1 114 766 h	-5,2%
TAP	315 092 h	299 577 h	-4,9%
Études	165 863 h	171 910 h	3,6%
Garderie	222 555 h	231 983 h	4,2%
Soutien scolaire	63 744 h	54 073 h	-15,2%
Classes de découvertes	1 610 h	666 h	-58,7%
TOTAL	3 670 913 h	3 721 825 h	1,4%



Évolution des dépenses liées aux activités péri et extrascolaires en montant

Activités	2022	2023	Évolution 2023/2022
CLSH	22 440 813 €	25 306 789 €	12,8%
Interclasse	13 931 269 €	13 971 150 €	0,3%
TAP	4 213 141 €	4 203 167 €	-0,2%
Études	3 385 314 €	3 508 735 €	3,6%
Garderie	2 637 859 €	2 907 608 €	10,2%
Soutien scolaire	1 301 008 €	1 103 624 €	-15,2%
Classes de découvertes	55 658 €	205 030 €	268,4%
TOTAL	47 965 064 €	51 206 104 €	6,7%

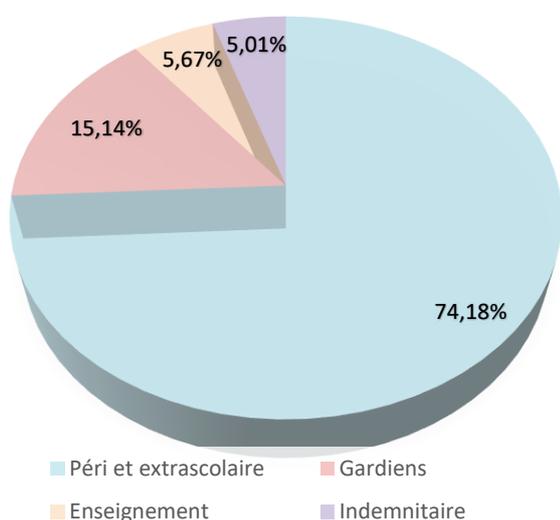


La ventilation des dépenses de vacances

Les dépenses 2023 en vacation (hors cotisations patronales) se sont élevées à 71 millions d'euros en hausse de 3,7% par rapport à l'année 2022.

Au titre de 2023, la dépense en vacation est ainsi ventilée :

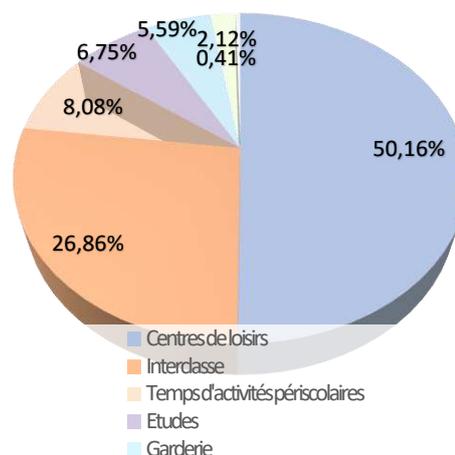
→ Péri et extrascolaire	74,18%
→ Gardiens	15,14%
→ Enseignement	5,67%
→ Indemnitaire	5,01%



Les dépenses liées au péri et à l'extrascolaire sont en hausse de 6,7% et celles des gardiens de 4,1% par rapport à 2022.

La principale enveloppe, dédiée au péri et à l'extrascolaire et qui représente 52 013 866 € se répartit ainsi :

→ Centres de loisirs	50,16%
→ Interclasse	26,86%
→ Temps d'activités périscolaires	8,08%
→ Étude	6,75%
→ Garderie	5,59%
→ Soutien scolaire	2,12%
→ Classe de découverte	0,41%



La répartition du recours à la vacation pour les principaux temps d'activité reste assez stable, bien que l'interclasse notamment et les TAP perdent quelques points au profit notamment des centres de loisirs dont la part de la dépense est passée de 47,6% à 50,2% de 2022 à 2023.

Le domaine extrascolaire augmente de 12,8% (+2,9M€) tandis que la dépense liée au temps périscolaire (hors mercredi) est en progression de 1,5% (+0,4M€).

Les évolutions des dépenses sur chacune des activités périscolaires sont les suivantes :

- le goûter en maternelle (garderie) en augmentation de 10,2% (+0,3 M€)
- les classes de découverte en hausse de 268% (+0,1 M€)
- l'étude en augmentation de 3,6% (+0,1M€)
- l'interclasse en légère progression de 0,3% (+0,04 M€)
- les TAP en diminution de 0,2% (-0,01M€)
- le soutien scolaire en baisse de 15,2% (-0,2 M€).

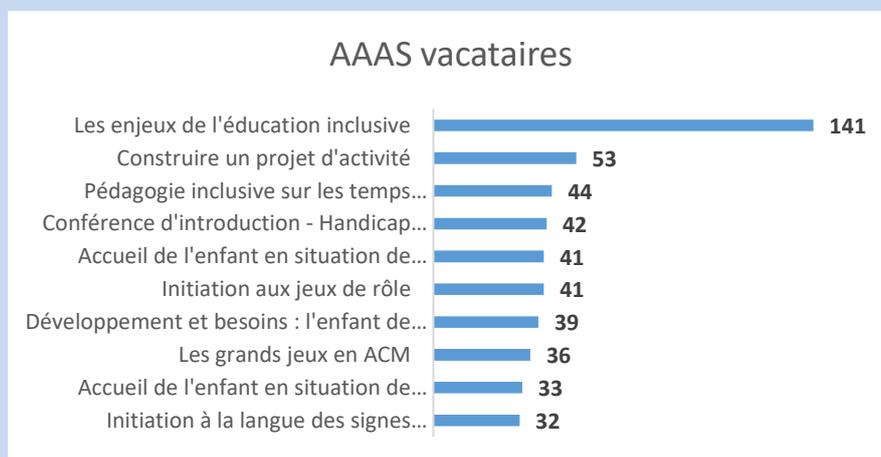
ZOOM SUR ...

...La formation des animateurs vacataires...

Les vacataires représentent 7,9 % de l'ensemble des agents ayant suivi au moins un jour de formation à l'École des métiers, tous corps confondus. Ainsi, 1 664 agents vacataires ont suivi au moins une formation en 2023, soit une progression de 6,1%.

Chaque vacataire formé bénéficie en moyenne de 3,2 jours de formation. Le taux d'absentéisme est de 26,6%. Afin de faciliter le départ en formation des vacataires, ces derniers seront, à partir de mars 2024, rémunérés sur le temps de formation (hors formation BAFA). Cette rémunération devrait contribuer à la réduction du taux d'absentéisme.

Le nombre d'animateurs vacataires convoqués à au moins une formation individuelle a fortement augmenté entre 2022 et 2023, passant de 388 agents à 694, soit 78,9% d'augmentation. C'est une conséquence positive de l'attribution d'au moins une formation à tout agent qui en fait la demande, quel que soit son statut.



Les AAAS vacataires ont largement plébiscité la formation autour des enjeux de l'éducation inclusive. L'ensemble de ces formations constituent un socle de professionnalisation pour les vacataires et un levier pour ceux qui souhaitent réussir un concours ou un recrutement pérenne sans condition de diplôme (RSCD)

Par ailleurs, 96% des stagiaires BAFA sont des vacataires, ce qui représente 226 agents formés en BAFA formation générale et 145 en BAFA approfondissement.

Organisation humaine

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2023

Annexes D1 à D6

80,3% Des effectifs de la DASCO sont affectés sur les établissements du 1^{er} degré

19,7% Agents titulaires et contractuels affectés au sein des services centraux de la DASCO, des services déconcentrés des CASPE, des centres de ressources et des collèges

72,1% Des agents de catégorie B de la DASCO sont animateurs des administrations parisiennes

Une concentration des effectifs dans les établissements

La DASCO développe un ambitieux projet éducatif mis en œuvre dans l'ensemble des établissements scolaires publics de la collectivité parisienne.

Elle conçoit, pilote et met en œuvre l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires, ainsi que de nombreuses actions sur les temps scolaires et de multiples autres activités, comme les cours d'adultes de Paris. Elle assure également l'entretien, la construction et la restructuration du patrimoine immobilier dédié à l'échelle parisienne.

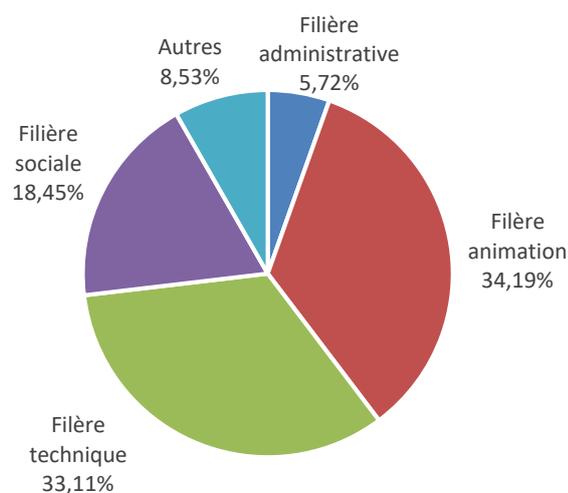
92,7%

Des effectifs de la DASCO font partie des corps monodirectionnels

Aujourd'hui, la sous-direction de la politique éducative (SDPE), la sous-direction des établissements scolaires (SDES), le service de la restauration scolaire (SRS) et la sous-direction des ressources (SDR) accompagnent quotidiennement les circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE) qui pilotent le fonctionnement des équipes au sein de chaque établissement scolaire parisien du 1^{er} degré, au contact des élèves, des jeunes parisiens ou des adultes. Ce sont ainsi 80,3% des effectifs de la DASCO qui sont affectés dans les établissements scolaires et 92,7% de l'effectif total qui appartient aux corps monodirectionnels.

Les effectifs des services centraux et des services administratifs des CASPE

La part des agents de la filière administrative (5,72% des effectifs de la DASCO, chiffre en très légère augmentation en 2023) est bien moindre que celle des filières animation (34,19%), technique (33,11%) ou sociale (18,45%).



Les moyens humains dédiés aux services administratifs des CASPE pour la gestion des personnels de terrain représentent un effectif total de 506 agents soit 4,69 % de l'effectif total DASCO.

9,6%

Des effectifs de la DASCO sont affectés dans les services centraux et les services administratifs des CASPE

Près de 8 669 agents sont affectés dans les établissements scolaires (agents titulaires et

contractuels confondus), chiffre en léger recul par rapport à 2022 (- 148 agents).

Un partage des missions de conception et de pilotage

La proportion des agents de catégorie A à la Ville est de 17,3% en 2023, en augmentation de 0,4 points par rapport à 2022. L'écart tend à se creuser avec la DASCO, puisque 10,82% de l'effectif relève de la catégorie A au 31 décembre 2023. En prenant en compte les agents contractuels, ce taux est de 10,19%.

83,5%

Des agents de catégorie A titulaires à la DASCO sont des professeurs de la Ville de Paris (PVP)

105 agents ont des fonctions d'encadrement supérieur soit 9,5% des personnels de catégorie A de la direction. Ce taux inclut les personnels enseignants représentés par les corps des professeurs de la Ville de Paris (PVP) et des cours d'adultes de Paris.

Les agents en charge des cours d'adultes de Paris représentent quant à eux 72,5% des agents non titulaires de catégorie A avec 171 agents sur 236.

La représentation proportionnellement faible des agents de catégorie B est également une caractéristique de l'organisation de la DASCO. Ce taux atteint 9,26% en 2023 (contre 9,38% en 2022) si l'on prend en compte l'ensemble des agents permanents, titulaires et contractuels.

Une prépondérance des agents de catégorie C

Si comme pour l'ensemble de la collectivité parisienne, les agents de catégorie C sont majoritaires à la DASCO, leur proportion y est encore plus importante.

En effet, ils représentent 80,5% de l'effectif global de la DASCO. Ce taux est de 59,1% à la Ville de Paris.

Cette prépondérance des agents de catégorie C s'explique par le volume des agents indispensables pour mener à bien les missions de la DASCO dans les établissements scolaires, qu'elles soient techniques ou liées à la prise en charge des enfants.

ZOOM SUR ...

... Les centres de loisirs hospitaliers (CLH) ...

1/ Organisation et fonctionnement

- Les CLH ont été créés en 1974 en lien avec les centres scolaires hospitaliers.
- Ils sont au nombre de 6 dont 5 fonctionnant sur temps scolaire, périscolaire et extrascolaire : Trousseau, Robert Debré, Necker, Pitié Salpêtrière et Kremlin Bicêtre. L'institut Gustave Roussy est ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires.

2/ Des missions en cohérence avec le plan éducatif de territoire

► Des objectifs mobilisateurs :

- renforcer l'inclusion des enfants et des adolescents aux besoins éducatifs particuliers
- améliorer la santé et le bien-être des enfants et des adolescents
- développer le rôle et la place des familles

► Des points communs avec les centres de loisirs traditionnels : mise en place d'activités ludo-éducatives diversifiées, complémentaires avec le centre scolaire, utilisation d'un espace lecture, organisation de sorties (par quelques CLH)

► Un travail en partenariat avec les centres ressources de la Ville tels que le Centre Paris Lecture, les médiathèques et le Pôle des Enjeux Éducatifs Contemporains

► Des spécificités dans l'animation : les enfants sont atteints de diverses pathologies et âgés de 3 à 18 ans, des animations individuelles sont organisées au chevet, les familles sont présentes, les missions sont effectuées en lien avec les équipes soignantes, des partenariats sont noués avec des associations et chaque CLH dispose d'un planning d'intervention.

3/ Une reconnaissance et une valorisation du travail effectué

► La création de fiches de postes : AAP en milieu hospitalier et AAAS en milieu hospitalier

► La requalification du poste de directeur de CLH en AAP : une promotion au choix en 2023, deux promotions au choix en 2024 et à nouveau en 2025

► Une visibilité des actions menées : visites de la direction, des élus et des agents DASCO, reportage IntraParis sur la Salpêtrière, présentation du dispositif lors des temps forts du PEDT

4/ Des actions en faveur des conditions de travail :

- Accompagnement psychologique des équipes et mobilisation d'une assistante de prévention des risques professionnels
- Remise d'un registre de la santé et de la sécurité au travail dans tous les CLH
- Accès à la restauration au même tarif que les soignants
- Mise à disposition d'un bureau de direction, de téléphones portables pour les directeurs et de locaux pour la mise en place d'animations collectives
- Accès pour les animateurs à une formation hygiène par le personnel soignant et à une formation incendie organisée par l'AP-HP

ZOOM SUR ...

... L'inclusion ...

Selon l'UNESCO, une approche inclusive de l'éducation signifie que les besoins de chaque individu sont pris en compte et que tous les apprenants participent et réussissent ensemble.

1/ Une priorité réaffirmée en 2023

- conférence nationale du handicap
- plan de l'exécutif parisien pour l'accessibilité universelle

2/ L'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers progresse fortement

	2022-2023	2023-2024	Evolution 2022-2024
Interclasse	4422	5108	15,51%
TAP mardi	4198	4843	15,36%
TAP vendredi	4218	4823	14,34%
soir	2902	3312	14,13%
mercredi midi	3415	4003	17,22%
mercredi après-midi	2774	2859	3,06%

3/ Des vacataires mobilisés en renfort en 2023-2024 (un poste correspond à un temps)

interclasse	987
mercredi midi	785
TAP mardi	916
TAP vendredi	912
soir	686
mercredi après-midi	597
vacances automne semaine 1	356
vacances automne semaine 2	332
vacances de fin d'année semaine 1	320
vacances de fin d'année semaine 2	325

4/ La formation des agents

- L'accueil des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers est intégré dans la formation initiale obligatoire
- En lien avec la Mission Éducation Inclusive, l'École des Métiers construit des parcours de formation ciblés. Plus de 12 000 stagiaires en ont bénéficié depuis 2022.

La création de postes au BP 2024 rend possible la structuration d'un réseau territorial d'agents permanents en charge de l'inclusion autour d'un coordonnateur, d'un adjoint d'animation en CASPE et d'un adjoint d'animation du centre ressources local d'inclusion.

HYGIENE & SECURITE

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2023

Annexes F1 à F4

293 241 € Dépenses liées aux achats de matériels

454 Accidents de travail

159 Accidents de trajet

Une diminution des accidents de travail et des accidents de trajet

La DASCO connaît une baisse sensible du nombre d'accidents de travail qui est passé de 498 en 2022 à 454 en 2023, soit une diminution de 8,8%.

Les accidents de trajet sont passés de 228 en 2022 à 159 en 2023, soit une baisse significative de 30,3%.

613

Agents concernés par ces accidents en 2023

L'organisation de la prévention des risques à la DASCO

Les politiques de prévention des risques professionnels de la DASCO sont pilotées par le bureau des conditions de travail et des relations sociales (BCTRS). Ce bureau est composé d'une cheffe ainsi que de deux pôles : le pôle prévention des risques professionnels et le pôle relations sociales.

Le pôle de prévention des risques comprend 16 agents dont 1 adjointe au chef de bureau, 2

conseillers de prévention, 8 assistants de prévention répartis par secteur géographique, 4 relais de prévention (rattachés à la DRH mais en temps complet à la DASCO) et un agent chargé de la gestion des visites médicales.

Ce pôle a pour principales missions de conseiller et d'accompagner l'ensemble des services sur les sujets de santé et de sécurité au travail : propositions d'actions pour prévenir les inaptitudes au travail concernant les troubles musculo-squelettiques et les risques psychosociaux, suivi et accompagnement sur tous les sujets réglementaires, mise en œuvre des préconisations de la médecine préventive.

ZOOM SUR ...

...le programme annuel de prévention des risques professionnels ...

Le programme pluriannuel de prévention 2023 – 2024 a été co-construit avec les représentants du personnel en commission du 22 mai 2023. Ce programme découle des constats partagés, des priorités de la Ville de Paris, des remontées des agents de terrain et de l'actualité.

Sur les 17 actions inscrites au programme, 8 sont suivies en commissions techniques :

- Le document unique de prévention des risques professionnels
- Les registres, notamment le registre santé sécurité au travail
- Les Équipements de Protection Individuelle (EPI) et vêtements de travail
- Les audits ventilation
- Les déchets alimentaires
- La prévention des Risques Psychosociaux (RPS)
- La prévention des addictions
- La prévention des violences sexuelles et sexistes

Parmi les actions, celles-ci requièrent une attention particulière :

- Le BCTRS a mené plusieurs réunions et visites avec les pôles équipements logistique des CASPE (PEL) dans le cadre de la démarche sur les audits ventilation. L'objectif était double : vérifier les conditions de stockage des produits chimiques et rechercher des solutions pour améliorer les locaux sociaux ainsi que le bureau du REV et la loge. Cet accompagnement implique une approche globale sur la gestion des espaces et l'organisation de plusieurs visites avec les différents occupants d'une école.
- Durant le premier semestre 2023, les relais de prévention du BCTRS ont poursuivi la campagne de sensibilisation visant à rappeler qui sont les acteurs de la prévention dans les établissements scolaires du premier et second degré. Ainsi, ce sont 116 écoles et 28 collèges qui ont été visités et 563 agents rencontrés.
- Parallèlement, le BCTRS a poursuivi sa démarche de sensibilisation au risque chimique entamée depuis la crise sanitaire liée au COVID.
- Le BCTRS s'est rendu dans les espaces nature découverte afin de mettre à jour l'évaluation des risques des Unités de Travail des Régisseurs et ATE et établir le nouveau plan d'actions 2024 / 2025. Parallèlement, le BCTRS a mis à jour l'évaluation des risques des chargés d'équipement des Pôles Équipement et Logistique conduisant à la définition d'une dotation en équipements de protection individuelle dédiée. Enfin, le travail s'est poursuivi sur le document unique des personnels ATE et ASEM conduisant à sa présentation aux représentants du personnel en commission du 16 novembre 2023.
- Les dotations visant à prévenir les inaptitudes ont continué à être coordonnées par le BCTRS : fauteuils ergonomiques, souris verticales, chariots à linge, valises porte documents, aspirateurs à feuille, tracteurs poubelles...
- En fin d'année, des échanges se sont tenus avec les nouveaux élus représentants syndicaux sur les risques psycho-sociaux : situation au Centre Paris Lecture, plan d'action RPS.
- L'année 2023 a été marquée aussi par le lancement d'un plan d'action de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail avec la formation des managers en services centraux et en CASPE, la diffusion de flyers dans les établissements, et l'établissement et la diffusion d'une procédure de signalement

ZOOM SUR ...

...La mise en place d'un portail habillement

Géré par la Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT) et ouvert à la DASCO en 2023, le portail habillement vise à mieux tenir compte des besoins en tenue professionnelle des 4 047 agents concernés (ATE, ASEM, ALICE, EMOP).

La dotation vestimentaire intégrée dans le portail recouvre les vêtements de travail (blouse/pantalon-veste) ainsi que les équipements de protection individuelle qui sont donnés automatiquement aux agents selon leur exposition aux risques (chaussures de sécurité ou antidérapantes et les gants pour la logistique ou l'entretien des locaux).

Le portail a été ouvert du 2 octobre au 15 décembre 2023.

Une équipe d'agents- médiateurs s'est rendue dans les écoles pour aider les agents à se connecter :

- 9 médiateurs numériques de la DRH intervenant à partir du 2 novembre
- 11 agents du BCTRS (assistants, relais de prévention et apprenti)
- 4 agents de la SDES et du bureau des ressources métiers
- 4 agents de la DASCO en cours de reconversion

Ces 28 agents sont intervenus une demi-journée par école afin d'aider les agents à se connecter individuellement. L'ensemble des agents a réussi à commander via le nouvel outil leur dotation pour l'année 2023-2024.

Conditions de travail

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2023

Annexes G1 à G14

81,4% Des agents de la DASCO sont domiciliés à Paris ou en petite couronne

513 Demandes de retour à temps plein
44 Demandes de temps partiel
+5,9% Demandes de mi-temps thérapeutique

8,16% Taux d'absence pour raisons de santé

458 Agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Les demandes de changement de quotité : retour à temps plein en hausse

Le retour à temps plein des personnels titulaires et contractuels est en hausse avec 513 demandes en 2023 contre 488 en 2022 (+5,1%).

Ce sont les filières animation et technique (agents titulaires et contractuels) qui sont principalement concernées avec un total de 419 agents de retour à temps plein.

On constate en revanche une baisse du nombre d'agents titulaires et contractuels formulant une demande de temps partiel (44 en 2023 contre 75 en 2022 soit une baisse de 41,3%).

Une augmentation des agents en mi-temps thérapeutique

Après avoir connu plusieurs années de baisse consécutive depuis 2016, le nombre d'agents en mi-temps thérapeutique poursuit sa courbe ascendante depuis 2019.

Après des années à la baisse (2016 : 86 agents ; 2017 : 81 agents et 2018 : 78 agents), la tendance s'est inversée en 2019 avec 177 agents, 198 en 2020, 217 en 2021 et 304 en 2022. La hausse se confirme en 2023 avec 322 agents, soit une augmentation de 5,9% par rapport à 2022 (à la Ville on passe de 871 à 1067 agents soit une hausse de 22,5%).

La simplification de la réglementation régissant la reprise du travail après une longue période de maladie est sans doute l'un des facteurs d'explication de cette évolution. Depuis 2019, les conditions d'accès au mi-temps thérapeutique sont modifiées et simplifiées : désormais le mi-temps thérapeutique peut être demandé dès le premier jour de maladie ordinaire alors qu'il ne pouvait être auparavant prescrit qu'à la fin de la durée d'un congé longue durée ou longue maladie.

Un taux d'absence en baisse par rapport à 2022

En 2023, le taux d'absence pour raisons de santé s'établit à 8,16%, en baisse de 0,73 point par rapport à 2022 (8,89%). Il demeure en-deçà de celui de la Ville : 9,14% en 2023.

La majorité des motifs d'absence (exceptés les congés de longue durée, de longue maladie et de maladies professionnelles) sont en baisse, notamment les maladies ordinaires avec un taux de 4,15% en 2023 contre 5,19% en 2022 et les accidents du travail avec un taux de 1,42% contre 1,48% en 2022.

Les absences sont plus nombreuses chez les agents de 60 ans et plus (avec un taux de 11,30% contre 8,16% pour l'ensemble des agents).

La catégorie C affiche un taux d'absence pour raisons de santé de 9,26%, soit un taux supérieur à celui de l'ensemble des agents.

Parmi les corps de catégorie C, les AAAS avec 9,59% ainsi que les AAC avec 17,81%, ont un taux supérieur à la moyenne des corps de la DASCO (8,16%). Cependant, dans la filière animation, on souligne le faible taux d'absence des AAP (catégorie B) avec 5,54%.

La filière technique de la DASCO affiche un taux d'absence inférieur à celui de la collectivité parisienne : 7,8% contre 9,14%.

Les congés bonifiés

445 agents ont bénéficié de congés bonifiés en 2023 cumulant un total de 15 652 jours. En 2022, on comptait 13 827 jours : soit une hausse de 13,2%.

Les agents de la catégorie C représentent la quasi-totalité de ce dispositif avec un taux de représentation de 91,2%.

ZOOM SUR ...

...Les actions concernant le handicap...

Un plan d'action pluriannuel a été engagé au dernier trimestre 2023 mettant l'accent sur l'amélioration du suivi et de l'accompagnement des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), la communication auprès des agents et la sensibilisation et l'accompagnement des encadrants/équipes sur les enjeux du handicap.

En termes de suivi et d'accompagnement des agents BOE, l'accent est mis sur le suivi des préconisations de la médecine préventive et leur mise en œuvre, notamment par des temps d'échanges et d'état des lieux réguliers entre la référente handicap et les divers intervenants (assistants de prévention, bureau des ressources métiers, encadrants de proximité en CASPE, référente reconversion, Mission Égalité Professionnelle et Inclusion de la DRH (MEPI), Pôle de compensation du handicap de la DRH, prestataire chargé des accompagnements spécifiques).

S'agissant de la communication auprès des agents, des flyers sur le handicap ont été distribués dans tous les établissements scolaires fin 2023. La référente handicap s'est également présentée lors des sessions d'accueil de tous les nouveaux arrivants.

En termes de sensibilisation et d'accompagnement des encadrants, une exposition « *C'est pas...juste une exposition sur le handicap* », qui dédramatise le handicap à travers des dessins humoristiques, a été déployée dans deux CASPE fin 2023 et ce déploiement s'est prolongé en 2024. La référente handicap et la Mission Égalité Professionnelle et Inclusion (MEPI/DRH) se déplacent durant l'exposition une demi-journée pour venir échanger avec les encadrants des CASPE sur ce thème.

Carrière des agents

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2023

Annexes H1 à H7

376 Titularisations après un stage

727 Promotions (avancements de grades aux choix)

33 Promotions de corps (toutes filières confondues)

Baisse des titularisations suite à un stage (- 4,3 %)

376 agents stagiaires au 31 décembre 2022 ont été titularisés en 2023. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2022 : -4,3% (17 agents), et concerne essentiellement les corps monodirectionnels représentant 68,1% de ces titularisations.

+14,1%

Une hausse des recrutements directs en 2023

Les recrutements directs 2023 sont en hausse : 1 660 contre 1 456 en 2022, soit 204 recrutements de plus.

La DASCO maintient son effort de recrutement sur les corps monodirectionnels avec l'arrivée de 969 ATE, 217 ASEM et 237 AAAS soit un total de 1 423 agents représentant 85,7% des recrutements.

Les autres recrutements concernent essentiellement les agents techniques des établissements d'enseignement (73 agents) représentant 4,4% du total des recrutements et les professeurs des cours d'adultes de Paris avec 64 recrutements soit 3,8% du total agents recrutés.

Des évolutions de carrière favorisées au sein des corps monodirectionnels

Les corps monodirectionnels sont essentiels pour répondre aux enjeux propres des directions qui les emploient. Cette spécialisation limite cependant de fait les possibilités de mouvement des agents qui les composent et

donc freine potentiellement les évolutions dans la carrière des agents.

Il est donc essentiel pour les directions concernées de proposer aux agents de ces corps un déroulé de carrière comparable à l'ensemble des corps de la Ville de Paris.

C'est dans cet objectif que la DASCO construit ses recrutements et s'efforce de structurer ces corps en filière, permettant aux agents d'envisager des déroulés de carrières attrayants.

Au cours de l'année 2023, ce sont 285 contractuels qui sont devenus stagiaires (principalement des AAAS, ATE, ASEM).

Concernant les promotions de corps, ce sont au total 33 agents (dont 22 AAAS) toutes filières confondues qui en ont bénéficié en 2023, contre 29 en 2022.

Au total, 70 agents ont intégré une catégorie supérieure par concours ou par promotion répartie comme suit : 6 agents de catégorie B ont évolué vers la catégorie A et 64 agents de la catégorie C ont évolué vers la catégorie B.

Une poursuite des avancements de grade et d'échelon

La DASCO a pu voir cette année une baisse du nombre d'avancements de grade au choix avec 727 agents concernés contre 966 l'an passé soit une baisse de -24,7% représentant 239 agents.

Les avancements d'échelon sont également en baisse sur 2023 passant de 6 228 à 4 783 soit en diminution de 23,2 %.

Ces évolutions à la baisse sont liées à la progression de l'ancienneté des agents : une partie d'entre eux ont déjà atteint le dernier grade de leur corps ou le dernier échelon de leur grade.

Relations Professionnelles

Direction des Affaires Scolaires

LES CHIFFRES CLÉS 2023

Annexes I1 à I4

3 **Comités sociaux territoriaux (CST)**

3 **Formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT)**

15 **Réunions agenda social**

ZOOM SUR ... **...Le dialogue social...**

Un dialogue social riche en échanges.

De nouvelles instances, comité social territorial (CST) et formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FS-SSCT), prévues par la loi de la transformation de la fonction publique, ont été installées à la suite des élections professionnelles de fin 2022. Le lancement de l'« Arsenal de l'animation » a été propice à la poursuite à la DASCO d'un dialogue social soutenu tout au long de l'année 2023, dans le cadre de ces nouvelles instances. La FS-SSCT a été déclinée en une dizaine de commissions spécialisées, des audiences et des réunions bimensuelles de l'agenda social et dans le cadre d'échanges informels.

En 2023, la DASCO a organisé six instances présidées par l'adjoint à la maire en charge de l'éducation : trois réunions du comité technique (CST) ainsi que trois réunions de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail (FS-SSCT). Sept points ont été présentés en communication et dix-huit avis ont été rendus, dont seize favorables.

Dans le prolongement de la FS-SSCT, des commissions ont été installées en début d'année sur onze sujets : le document unique d'évaluation des risques professionnels, le suivi des registres en santé et sécurité au travail, le suivi des visites de la FS-SSCT, la collecte des déchets alimentaires, la prévention des addictions, la prévention des violences sexuelles et sexistes au travail, la prévention des risques psychosociaux, le suivi des audits ventilation, ainsi que l'impact du changement climatique dans les établissements scolaires.

Huit visites de la FS-SSCT ont aussi été organisées sur l'ensemble du territoire parisien, en présence des représentants du personnel, selon une programmation définie en début d'année.

L'École des métiers a par ailleurs programmé six groupes de travail tout au long de l'année pour échanger de manière spécifique sur la formation des différents corps de la DASCO.

La DASCO a en outre poursuivi les réunions de l'agenda social (15 au total), traditionnellement programmées tous les quinze jours, et qui ont permis d'échanger sur différents projets (notamment Cap maternelle, Chronotime, les pools de remplacement, le Portail habillement. Paris famille, les JOP, le plan de déprécarisation, etc.) et des bilans (bilan de l'été, bilan disciplinaire, etc.).

Des saisines par mail ou par téléphone ont été adressées par les représentants du personnel sur des situations individuelles ou sur des sujets plus larges liés à l'organisation et au fonctionnement des services. Pour étayer les échanges, plus d'une vingtaine d'audiences ont été organisées sur différentes thématiques d'actualité (PVP, action collégiens, CASPE, ATEE, etc.).

En 2023, 38 journées de grèves ont fait l'objet d'un recensement dont 28 concernaient la réforme des retraites. Le taux de grévistes s'est situé au-delà de 10 % pour cinq d'entre elles, lors des journées du 19 janvier, 31 janvier, 7 février, 7 mars et 23 mars. Il a atteint 23% lors du mouvement social du 19 janvier.

Formation, mobilité et reconversion professionnelle des agents

LES CHIFFRES CLÉS 2023

8 391 agents formés, +11,8% par rapport à 2022

4,9 Nombre moyen de jours de formation par agent

417 Nombre de formations DASCOS, soit 20,9% de formations en plus par rapport à 2022

375 Nombre d'agents DASCOS accompagnés dans le cadre de la reconversion

Une offre de formation en augmentation au service de la professionnalisation des agents

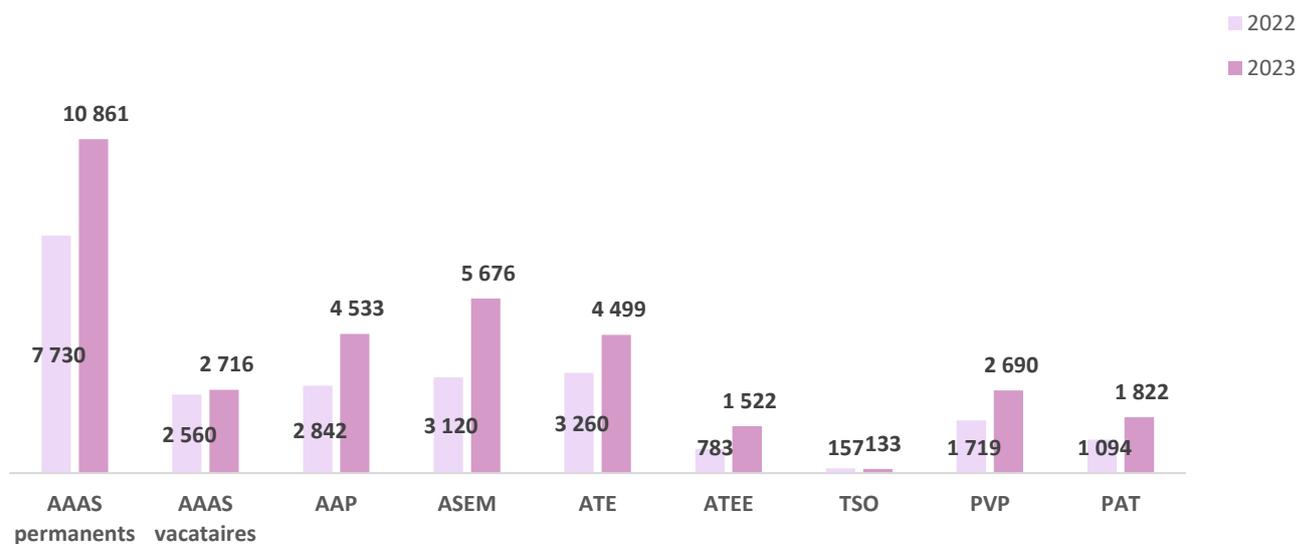
Le nombre d'agents formés est en augmentation de 11,8% par rapport à 2022 et a doublé par rapport à 2021. Ainsi, 8 391 agents ont été formés en 2023 (7 504 en 2022).

417 formations différentes DASCO ont eu lieu en 2023 contre 345 en 2022.

86% de l'offre porte sur des formations DASCO, cette offre est donc attractive et complémentaire par rapport aux formations de la DRH.

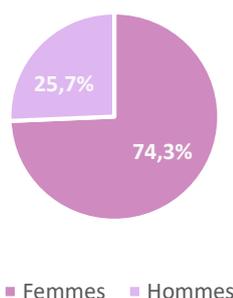
La politique de formation 2023 se décline selon plusieurs modalités et ambitions qui accompagneront jusqu'en 2026 la mise en œuvre du PEDT et de l'Arsenal de l'animation. Restent prépondérantes les formations individuelles, la professionnalisation via les BAFA/BAFD et l'évolution professionnelle via les préparations concours. La formation territorialisée continue de s'affirmer sous l'impulsion des projets CASPE et du dispositif de développement des compétences psychosociales. Certains besoins sont particulièrement pris en compte pour répondre à des enjeux spécifiques métier et au PEDT.

Nombre de stagiaires par statut

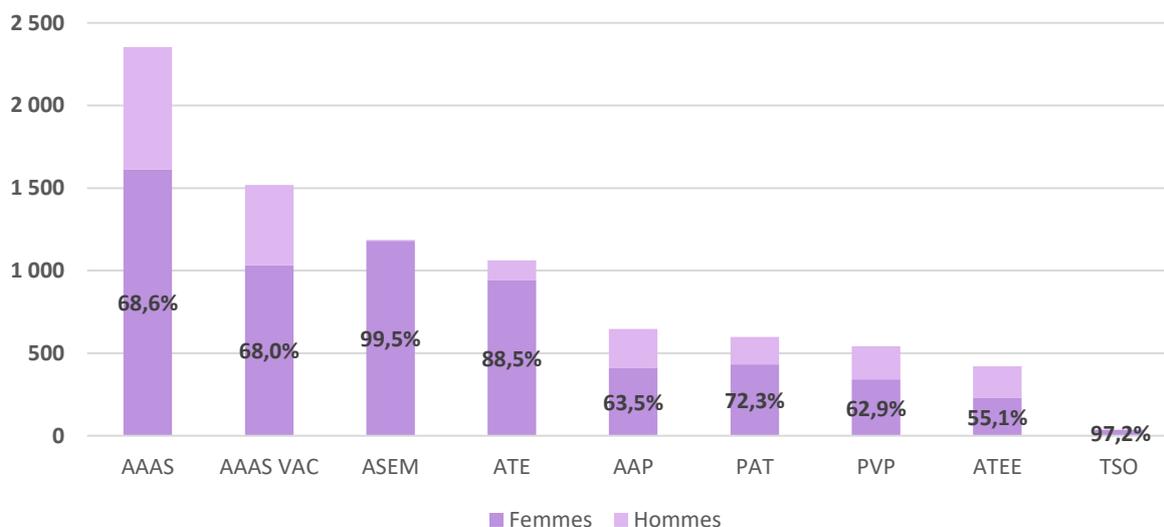


PAT = Personnels administratifs et techniques

Taux d'agents convoqués femmes/hommes PA



74,3% des stagiaires sont des femmes, ce qui est en cohérence avec la prédominance des femmes dans les métiers de la DASCO.

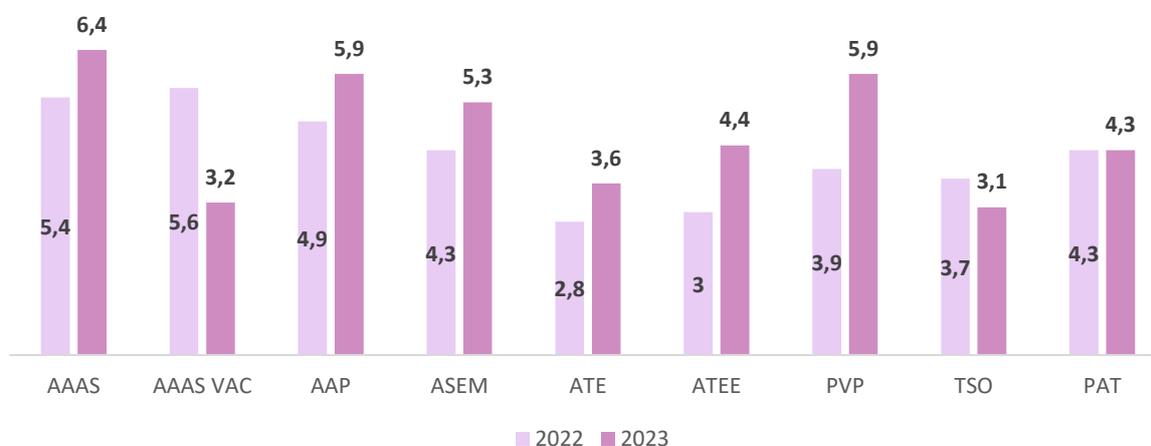


Accès à la formation – taux d'accès par corps et nombre jours de formation

Taux d'accès à la formation par corps

	AAAS permanents	AAAS vacataires	AAP	ASEM	ATE	ATEE	TSO	PVP	PAT
Inscrits à une formation	2 267	1 627	647	1 181	1 043	429	36	542	582
Effectif réel 2022	3 251	7 676	761	2 034	2 767	797	70	732	684
Taux d'accès	69,7%	21,2%	85,0%	58,1%	37,7%	53,8%	51,4%	61,9%	85,1%

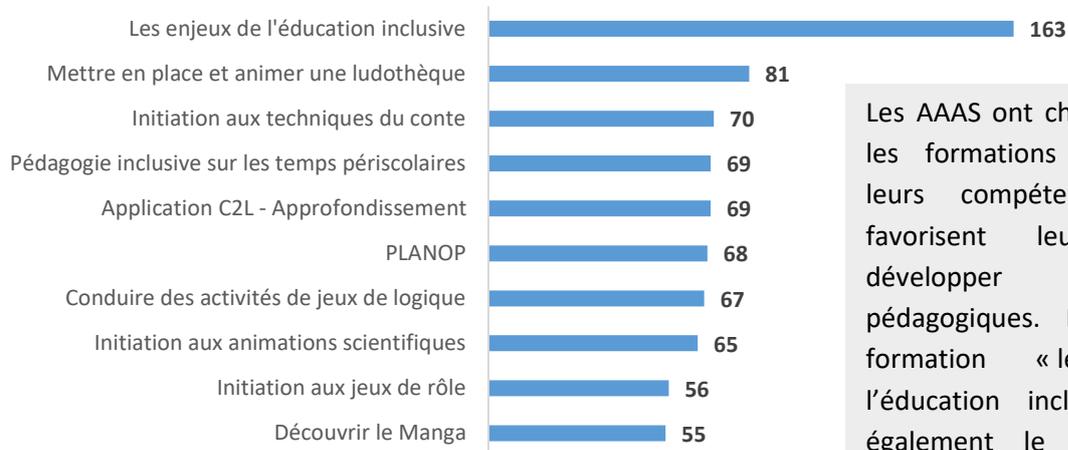
Nombre de jours de formation par agent formé



Chaque agent formé dispose en moyenne de 4,9 jours de formation. Ce chiffre reflète l'effort réalisé pour permettre d'accéder à la formation professionnelle, quel que soit le statut de l'agent.

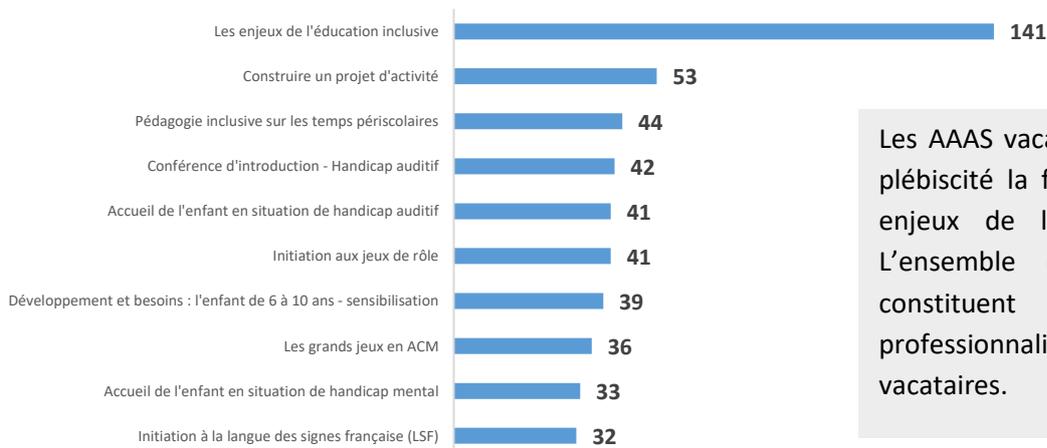
Zoom sur la formation à candidature individuelle : échantillon des formations les plus suivies par corps pour l'année 2023

AAAS permanents



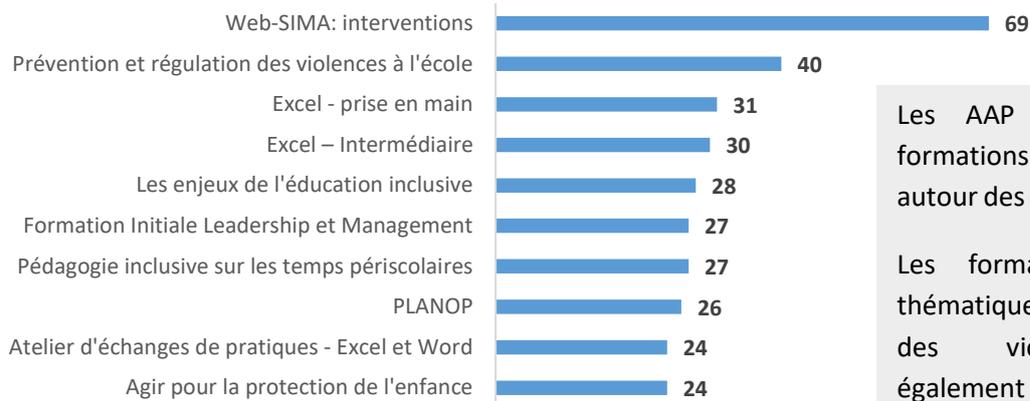
Les AAAS ont choisi de préférence les formations qui développent leurs compétences métier et favorisent leur capacité à développer des activités pédagogiques. Le succès de la formation « les enjeux de l'éducation inclusive », montre également le besoin dans ce domaine.

Animateurs vacataires



Les AAAS vacataires ont largement plébiscité la formation autour des enjeux de l'éducation inclusive. L'ensemble de ces formations constituent un socle de professionnalisation pour les vacataires.

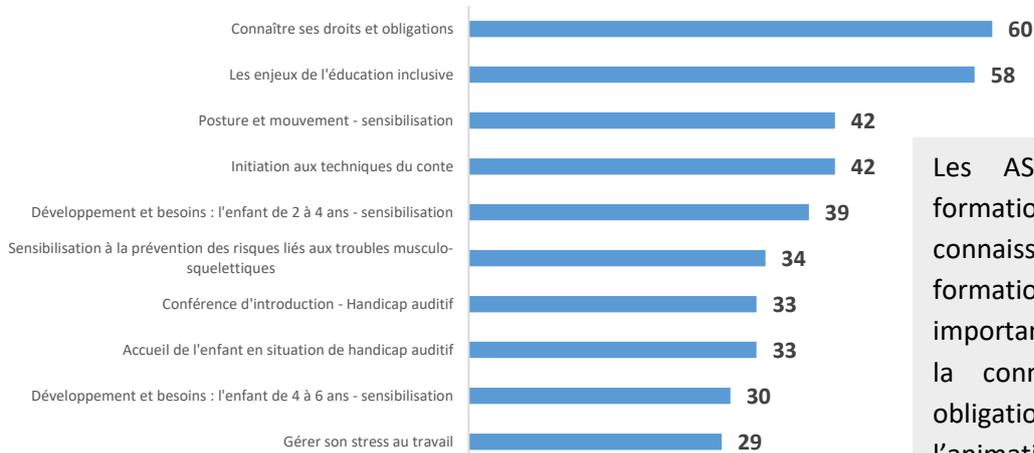
AAP



Les AAP ont opté pour des formations métier en grande partie autour des outils (Web-SIMA, Excel).

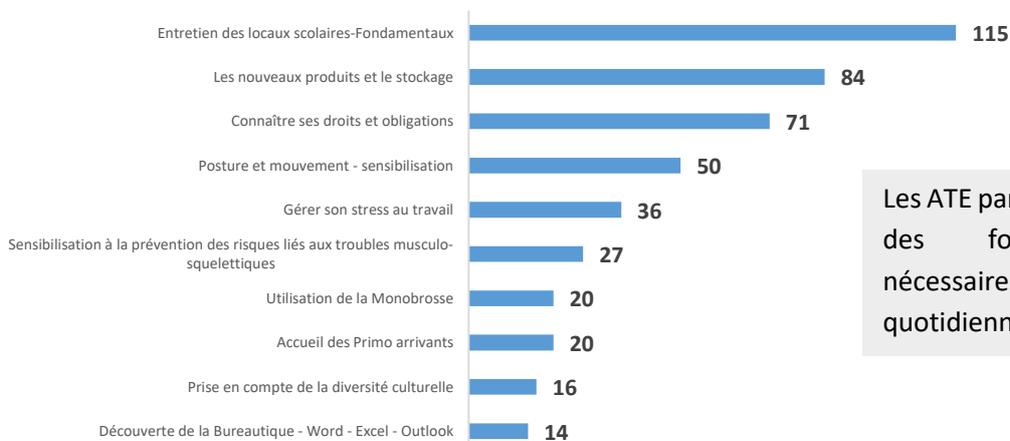
Les formations autour de la thématique inclusion et prévention des violences rencontrent également un certain succès.

ASEM



Les ASEM font le choix de formations autour de la connaissance des enfants. La formation qui a rencontré le plus important succès est celle autour de la connaissance des droits et obligations d'un professionnel de l'animation.

ATE



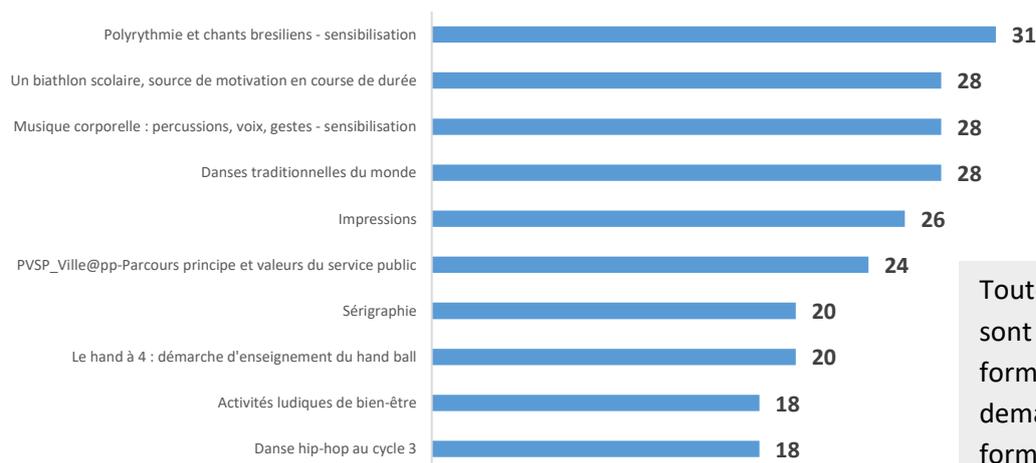
Les ATE participent principalement à des formations techniques nécessaires à leur pratique quotidienne.

ATEE



Les ATEE participent principalement à des formations techniques nécessaires à l'exercice de leur métier.

PVP



Toutes les disciplines des PVP sont représentées dans les 10 formations les plus demandées en 2023. Les formations interdisciplinaires recueillent moins de candidatures que les formations disciplinaires.

TSO

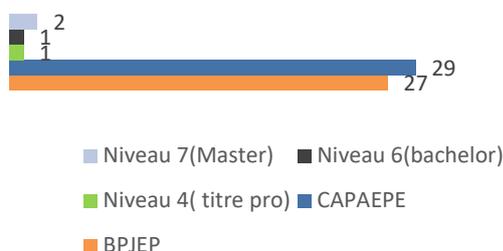


Les chargés de coordination, les personnels administratifs et techniques choisissent principalement des formations proposées par la DRH, en lien avec leur métier.

L'attractivité

60 apprentis ont été recrutés par la DASCO en 2023, répartis de la façon suivante

Répartition des apprentis.es



CAP AEPE

La formation des CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance en apprentissage, constitue le vivier privilégié des ASEM. **29 apprentis ont été accueillis en 2023.**

BPJEPS Loisirs tous publics

Le nombre d'apprentis BPJEPS LTP accueillis en 2023 s'élève à **27 contre 23 en 2022.**

Les stages de 3ème

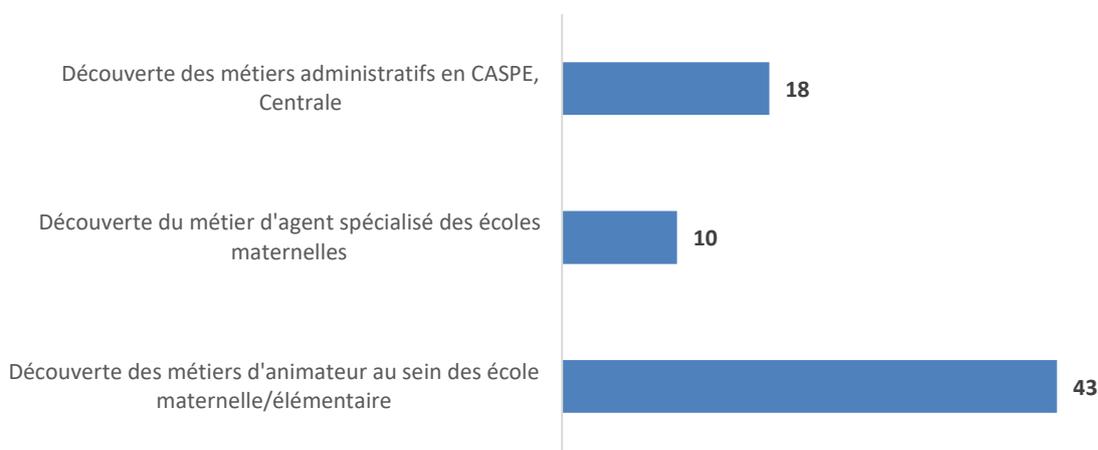
Le stage de 3e est un moment d'observation du monde du travail, obligatoire pour tous les élèves de 3^{ème}. Il permet de découvrir la diversité des métiers, de gagner en autonomie et de préciser son projet d'orientation.

Afin de permettre à un grand nombre d'élèves d'accéder à un milieu professionnel de qualité et totalement nouveau pour eux, la Ville de Paris propose des stages au sein de toutes les directions ainsi que des cabinets des élus.

Le dispositif est piloté par la DASCO. Au total, 653 stages ont été effectués dans les différents services de la Ville.

La DASCO a accueilli 71 élèves dont 66% provenaient d'établissements en éducation prioritaire.

Répartition des stages de 3ème



Mobilité

En 2023, un volet complet de l'offre de formation individuelle a été consacré à la mobilité choisie.

Il est notamment composé d'une conférence générique sur la mobilité et de conférences sur la découverte des métiers de la DASCO pour permettre aux agents qui le souhaitent de participer aux dispositifs Passerelle.

Le dispositif Passerelle

Il se décline en 4 étapes :

- 1/ une conférence en présence de professionnels du métier, co-animée avec le centre de transition professionnelle (CTP),
- 2/ des visites « découverte du métier »,
- 3/ une phase de constitution du dossier (Lettre de motivation + CV),
- 4/ le passage des agents en entretien avec le comité de sélection du CTP

Le dispositif Passerelle a permis à 9 agents DASCO d'obtenir une mobilité vers d'autres métiers au sein de la DASCO ou vers d'autres directions de la Ville. Il est complémentaire des départs en détachement sur d'autres corps.

	ASEM	AAAS	ATE ATEE	Total
Passerelle AAAS	-	-	-	0
Passerelle ASEM	-	1	3	4
Passerelle ATE	-	-	-	0
Passerelle ATEE	-	-	-	0
Passerelle DAC vers AASM	-	1	-	1
Passerelle ATP	1	1	2	4
TOTAL	1	3	5	9

Focus sur les sessions d'accueil et les « on boarding »

La Directrice et les cadres de la DASCO ont accueilli les 643 lauréats des concours et des passerelles DASCO 2024 : 286 AAAS, 136 ASEM, 118 ATE, 18 ATEE, 50 AAP et 35 PVP qui travaillent dans nos écoles et collèges auprès des enfants et des enseignants. Les 5 sessions d'accueil qui se sont déroulées en septembre dans l'auditorium de Mornay ont été l'occasion de rappeler les spécificités du scolaire à Paris, les métiers de la DASCO dans les écoles et collèges et l'environnement de travail et les missions de la direction avec un focus sur le PEDT. Le BGIC a présenté le cadre légal et les conditions de travail et l'EDM l'offre de formation proposée. Enfin, une présentation a été faite du Service d'Accompagnement et de Médiation, et le chargé de mission Médiateurs numériques a expliqué comment se connecter à sa boîte mail et à Intra paris.

Les 151 agents arrivant dans un des services centraux de la DASCO ou ayant effectué une mutation interne ont été accueillis lors de 3 sessions de on boarding les 30 mars, 22 juin et 19 octobre 2023.

Les échanges ont été nombreux dans une atmosphère détendue lors de l'accueil de la Directrice et des cadres, de la présentation de chacun, et des temps ludiques destinés à découvrir les spécificités des sous-directions et du service de la restauration scolaire.

Le compte personnel de formation (CPF)

Quatre conférences (278 agents convoqués) ont été organisées pour accompagner les agents qui souhaitent mobiliser leur CPF, ainsi que 2 ateliers d'accompagnement avec 17 participants.

Agents de catégorie	Nombre de dossiers CPF validés
A	4
B	2
C	7

Reconversion professionnelle

Le plan d'action en faveur de la prévention des inaptitudes et de la reconversion pour raisons de santé a été adopté par la Ville lors du CHSCT central du 13 juin 2017. En complémentarité de la prévention des inaptitudes, la politique de reconversion vise à proposer un reclassement aux agents ayant une inaptitude avérée pour occuper la fonction pour laquelle ils ont été recrutés ou à prévenir les risques d'usure professionnelle.

La DASCO s'inscrit pleinement dans la démarche, pilotée par la DRH, autour des trois objectifs suivants : sensibiliser les agents à la deuxième carrière et aux parcours de reconversion, renforcer l'accompagnement des agents tout au long de leur parcours de reconversion et élargir les débouchés pour la reconversion.

La référente Reconversion de la DASCO, au sein du Campus Attractivité Carrière de l'École des Métiers de la DASCO, met en œuvre ces objectifs et centralise les procédures et les informations destinées à déboucher sur le reclassement des agents en reconversion.

Plus spécifiquement les objectifs poursuivis par la DASCO sont les suivants : identifier les publics (au moment du recueil de formation, et en collaboration avec le Bureau des conditions de travail et des relations sociales de la DASCO et du centre de transition professionnelle de la DRH) ; participer à la diversification des débouchés à l'externe et en interne à la DASCO (parcours métier DASCO ; parcours UGD ; découvertes métier et passerelle vers les métiers de la DASCO et ceux d'autres Directions de la Ville) ; identifier des « nouveaux métiers » et des postes doux et veiller à l'intégration et à l'accompagnement des agents accueillis dans le cadre d'un dispositif de reconversion.

Les tendances et les chiffres 2023

En 2023, 84 nouveaux agents de la DASCO sont entrés dans le dispositif de reclassement pour raisons de santé, dont 57 inaptes à leurs fonctions.

375 agents

accompagnés en reconversion

AAAS	AAP	ATE	ATEE	ASEM	PVP	ALG	TOTAL
91	11	96	48	127	1	1	375

Sur ces 375 agents, 84 agents sont sortis du dispositif de reclassement en 2023 :

- 2 inaptitudes levées
- 23 détachements suite immersion professionnelle, dont 4 détachement en cellule de remplacement en CASPE
- 3 détachements suite recrutement Agence de Soutien,
- 1 détachement suite concours (DJS),
- 13 détachements sur le dispositif passerelles
- 18 par départ à la retraite
- 11 pour retraite pour invalidité 5 inaptitudes à toutes fonctions
- 4 fins de contrat
- 1 affectation d'office
- 1 disponibilité
- 1 démission
- 1 décès

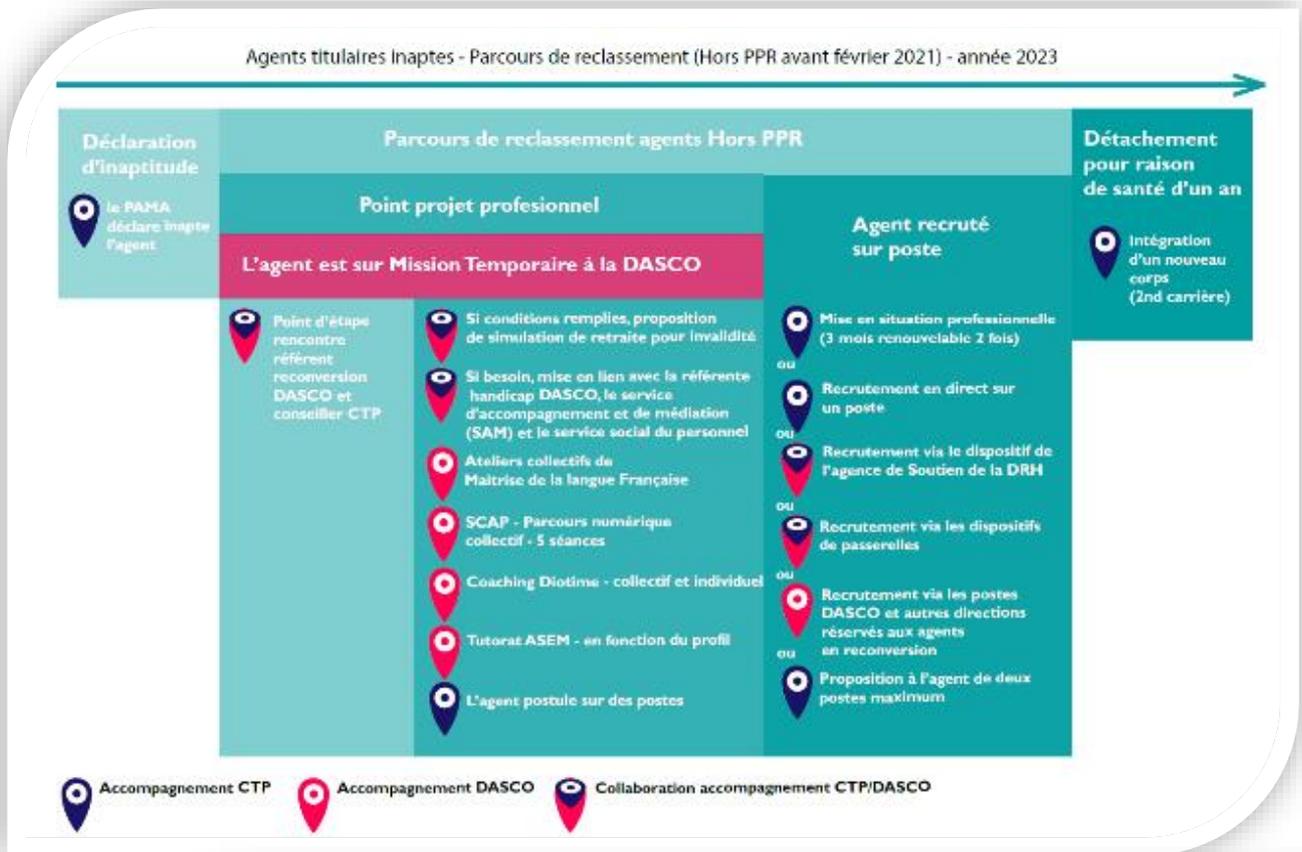
Concernant les dispositifs Passerelle spécifiques pour les agents en reconversion, un travail collaboratif rapproché avec le CTP a permis à 13 agents d'en bénéficier :

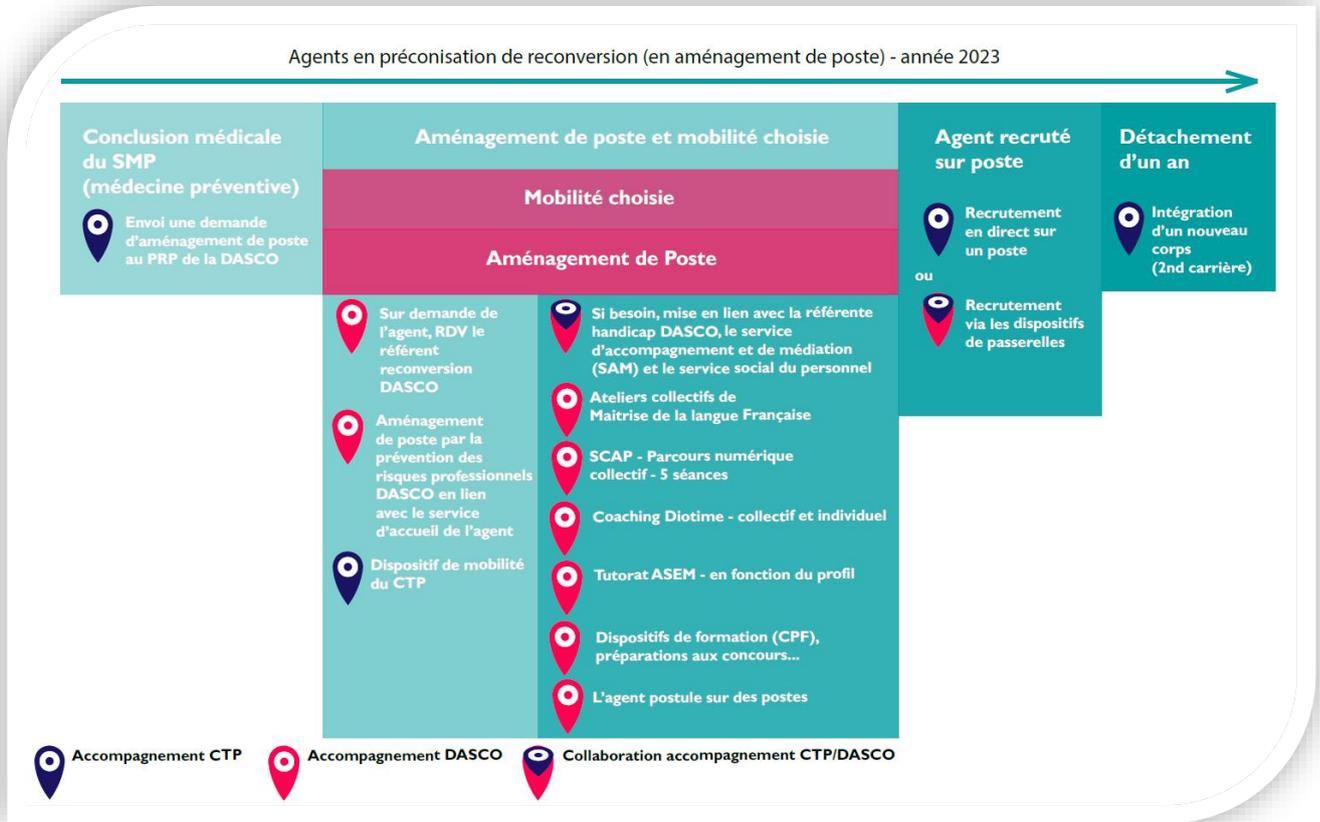
- 4 agents DASCO ont été détachés dans le corps des adjoints administratifs dans le cadre d'une passerelle DDCT
- 2 via la passerelle DRH médiateur
- 5 via la passerelle UGD
- 2 lauréats des passerelles DAC (corps des AASM) et DJS (corps des AT)

Agents bénéficiaires d'un accompagnement ou d'une action de reclassement en 2023 par corps

	Préconisation	Préco Sortant 2023	TOTAL PRECO (en cours + sorties) 2023	Inaptitude	Dont PPR	Inaptitude sortant 2023	TOTAL INAPTITUDE (en cours + sorties) 2023	TOTAL sorties précø + inapt
AAAS	16	3	19	44	31	13	57	16
AAAS contrat	5	1	6	6	0	2	8	3
AAAS stagiaire	0	0	0	0	0	1	1	1
AAP	2	1	3	5	8	3	8	4
ALG	1	0	1	0	0	0	0	0
ASEM	30	7	37	63	36	27	90	34
ATE	17	4	21	50	27	15	65	19
ATE contrat	4	0	4	5	0	1	6	1
ATEE	12	2	14	30	14	4	34	6
PVP	1	0	1	0	0	0	0	0
TOTAL	88	18	106	203	116	66	269	84

La période de préparation au reclassement (PPR) est un droit pour le fonctionnaire dont l'état de santé, sans lui interdire d'exercer toute activité, ne lui permet pas de remplir les fonctions correspondant aux emplois de son corps de métier.





La politique disciplinaire

LES CHIFFRES CLÉS 2023

32 mesures conservatoires de suspension ont été prises

12 enquêtes administratives ont été réalisées sur des faits concernant la DASC0 (8 par la DASC0 et 4 par la DRH)

96 jours : durée moyenne d'une enquête administrative

Au sein du Service des Ressources Humaines, le Bureau des affaires disciplinaires et statutaires (BADS) centralise les procédures disciplinaires pour les sanctions des groupes 2, 3 et 4 et accompagne la mise en œuvre de celles qui sont assurées en CASPE et par le Service des Moyens aux Établissements (groupe 1). Le BADS est en lien avec la DRH, notamment la Délégation à la Politique Disciplinaire, qui pilote le disciplinaire à la Ville de Paris.

En 2020, la DASCO a constitué la Cellule d'Enquêtes Administratives (CEA), rattachée au BADS : deux agents réalisent des enquêtes internes à la Direction, ce qui permet d'éclaircir des faits et d'établir les éventuelles responsabilités des agents mis en cause. Ces enquêtes sont diligentées en coordination avec la Mission des Enquêtes Administratives (MEA) de la DRH. La MEA a une prérogative pour mener les enquêtes en cas de soupçons d'atteinte sexuelle sur mineurs.

La politique disciplinaire à la DASCO

Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire qui se déroule en 4 étapes : la rédaction d'un rapport circonstancié, une convocation exposant les faits reprochés et les droits de la défense ; l'entretien disciplinaire et la décision du niveau de la sanction.

Il existe quatre groupes de sanctions et la procédure diffère selon le groupe.

Les CASPE conduisent les procédures disciplinaires en vue d'une sanction du 1^{er} groupe pour les agents affectés dans les écoles et le Service des Moyens aux Établissements (Sous-direction des Établissements) et pour les ATEE (Agents techniques des établissements d'enseignement). Pour les autres agents de la DASCO, la procédure est menée par le BADS. Ces entités de la DASCO peuvent décider d'un avertissement ou un blâme. Dans le cas d'une Exclusion Temporaire de Fonctions de moins de 3 jours (sanction applicable à la Ville depuis 2023), l'arrêté est pris par la DRH sur saisine de la DASCO

Les sanctions des groupes 2, 3 et 4 nécessitent un avis préalable du conseil de discipline. Dans ce cas, un entretien disciplinaire est mené au

Service des Ressources Humaines de la DASCO, puis la DRH est saisie en vue de l'organisation d'un Conseil de discipline.

Une stabilité du nombre de sanctions entre 2022 et 2023

En 2023, 77 sanctions du premier groupe ont été prononcées à la DASCO (76 en 2022), dont 30 avertissements, 36 blâmes et 11 ETF de moins de 3 jours. Les principales fautes sont :

- Les manquements aux consignes de sécurité
- Les gestes ou propos inadaptés avec les enfants
- Les incivilités entre agents et le refus d'obéissance hiérarchique

La répartition du nombre de sanctions du 1^{er} groupe par corps est la suivante :

AAAS	39	51%
AAP	12	16%
ASEM	9	12%
ATE	10	13%
ATEE	5	6%
PVP	2	3%

En 2023, 4 agents ont été présentés devant le conseil de discipline à l'issue duquel ont été

prononcées 3 sanctions du groupe 3 et 1 sanction du groupe 4.

Un recours aux suspensions à titre conservatoire

La suspension de fonctions est une mesure conservatoire prise par l'administration qui décide d'écarter momentanément du service un agent qui est susceptible d'avoir commis une faute grave. Cette mesure d'éloignement est prise dans l'intérêt du service public et de l'agent dans l'attente du règlement de sa situation.

L'agent est suspendu pour une durée limitée à 4 mois pour les agents titulaires. À l'issue des 4 mois, l'agent titulaire est rétabli dans ses fonctions sur un plan administratif avec récupération de son régime indemnitaire dans l'attente de l'aboutissement des procédures. Si l'agent fait l'objet d'une procédure judiciaire en cours, la suspension peut être prolongée au-delà des 4 mois.

Pendant la suspension de l'agent, l'administration peut mener une enquête administrative pour éclaircir les faits problématiques. Si ceux-ci sont établis, une procédure disciplinaire peut être engagée.

En 2023, 32 mesures de suspension ont été prises concernant des agents de la DASCO dont 72% relèvent de la filière animation

La répartition des motifs de suspension :

- 5 font suite à des faits en lien avec des collègues
- 27 sont consécutives à des faits concernant des enfants (11 suspicions de maltraitance physique ou morale, 9 suspicions à caractère sexuel, 7 suspicions de comportement inadapté)

Enquêtes administratives

L'enquête vise à établir si des faits reprochés sont avérés ou non et s'ils sont sanctionnables.

En 2023, la Cellule des Enquêtes Administratives de la DASCO a débuté 9 enquêtes et finalisé 8 enquêtes. En 2022, elle avait débuté 12 enquêtes. Le nombre d'auditions a augmenté d'un tiers compte tenu de la complexité des enquêtes (110 auditions en 2022 et 148 en 2023).

En complément, sur des situations au sein de la DASCO, la MEA de la DRH a finalisé 4 enquêtes sur des suspicions d'atteinte sexuelle sur mineurs.

FICHES MÉTIERS

ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE (AAAS et AAC)

- filière animation – Catégorie C

ANIMATEUR (AAP)

- filière animation – Catégorie B

AGENT SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ASEM)

- filière sociale – Catégorie C

AGENT TECHNIQUE DES ÉCOLES (ATE)

- filière technique – Catégorie C

ADJOINT TECHNIQUE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (ATEE)

- filière ouvrière – Catégorie C

AGENTS CONTRACTUELS DU SERVICE DES COURS D'ADULTES DE PARIS (SCAP)

- filière culturelle – Catégorie A

PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS

- filière culturelle – Catégorie A

ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE (AAAS et AAC)

- filière animation – Catégorie C

→ Effectifs réels et budgétaires

	Nombre d'agents 2023	ETP 2023	Effectifs budgétaires BS 2023	Écart ETP 2023/ budgétaires
Contractuel	896	556,0	749	+193,0
Titulaire	2 074	1 986,8	2 181,0	+194,2
Total agents	2 970	2 542,8	2 930,0	+387,2

→ Diplômes exigés

Concours : être titulaire au moins d'un titre ou diplôme de niveau V (BEP, CAP, ...) et être titulaire du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification figurant sur la liste mentionnée au 1° de l'article R.227-12 du code de l'action sociale et des familles.

Recrutement sans condition de diplôme (RSCD° : aucun diplôme requis)

→ Taux d'absentéisme

Effectifs titulaires

	RS
2022	10,64%
2023	9,17%

→ Recrutement

163 recrutements (RSCD)

Effectifs contractuels

	RS
2022	15,63%
2023	17,56%

→ Nombre d'enfants

0 enfant	1 429	48,11%
1 enfant	523	17,61%
2 enfants	558	18,79%
3 enfants	309	10,40%
4 enfants	113	3,80%
Plus de 4 enfants	38	1,28%

→ Domiciliation

Paris	1 694	57,04%
Petite couronne	869	29,26%
Grande couronne	336	11,31%
Province	71	2,39%

→ Profil

27,5%

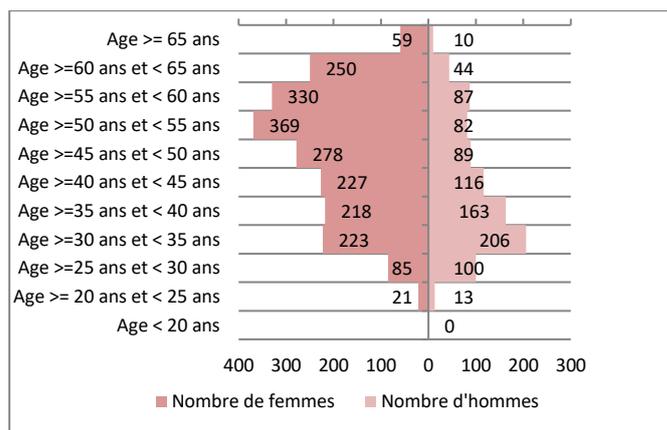
du personnel de la DASCO

Âge moyen des titulaires

43,8 ans

Âge moyen des contractuels

49,4 ans



Titulaire	69,83%
Contractuel	30,17%

Femmes	69,36%
Hommes	30,64%

→ Coût annuel 2023

Coût annuel moyen titulaire*	39 368 €
Coût annuel moyen titulaire**	38 735 €
Coût annuel moyen contractuel**	21 850 €

*Donnée DFA / **Donnée DASCO

→ Rémunération principale 2023 (données décembre 2023)

Titulaires	Mensuel	Annuel
Rémunération principale indice le plus bas	1 873 €	22 476 €
Rémunération principale indice le plus haut	2 293 €	27 516 €
Contractuels	Mensuel	Annuel
Rémunération principale (toutes quotités confondues)	1 086 €	13 032 €

Masse salariale titulaires (hors vacances)		%
2022	71 763 049	+ 7,85 %
2023	77 395 615	
Masse salariale contractuels (hors vacances)		%
2022	19 318 066	+ 0.95%
2023	19 502 152	

Délibération du Conseil de Paris

Statut particulier applicable au corps des adjoints d'animation et d'action sportive

Délibération 2007 DRH 27 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée par délibération 2008 DRH 30 des 7 et 8 juillet 2008 - Délibération 2016 - 77 du 15 novembre 2016 – Délibération 2022 DRH 38 du 7 juin 2022

ANIMATEUR (AAP)

- filière animation – Catégorie B

→ Effectifs réels et budgétaires

	Nombre d'agents 2023	ETP 2023	Effectifs budgétaires BS 2023	Écart ETP 2023/ budgétaires
Contractuel	6	6	0	- 6
Titulaire	714	698,9	748	+49,1
Total agents	720	704,9	748	+43,1

Diplômes exigés

Titre ou diplôme professionnel dans le domaine de l'animation ou de l'action éducative, classé au moins au niveau IV (ex: BEATEP, BPJEPS), ou d'une équivalence reconnue par la CEACAP

→ Recrutement

9 recrutements externes
38 recrutements internes (sans condition de diplôme)

→ Mission

Un AAP dans une école est un responsable éducatif ville (REV) qui exerce les fonctions de directeur d'un accueil collectif de mineurs. Cette responsabilité est générale et concerne plus particulièrement : le respect de la réglementation, la direction pédagogique de l'ACM, la gestion des ressources humaines, le contrôle de l'application des règles de sécurité (livret de sécurité, règlement de service des gardiens, règlement DDCS etc.) et de la conduite éducative des animateurs, la communication.

→ Taux d'absentéisme

	RS
2022	6,07%
2023	5,47%

→ Nombre d'enfants

0 enfant	270	37,50%
1 enfant	165	22,92%
2 enfants	172	23,89%
3 enfants	82	11,39%
4 enfants	21	2,92%
Plus de 4 enfants	10	1,39%

Domiciliation

Paris	356	49,44%
Petite couronne	232	32,22%
Grande couronne	116	16,11%
Province	16	2,22%

→ Profil

6,7%

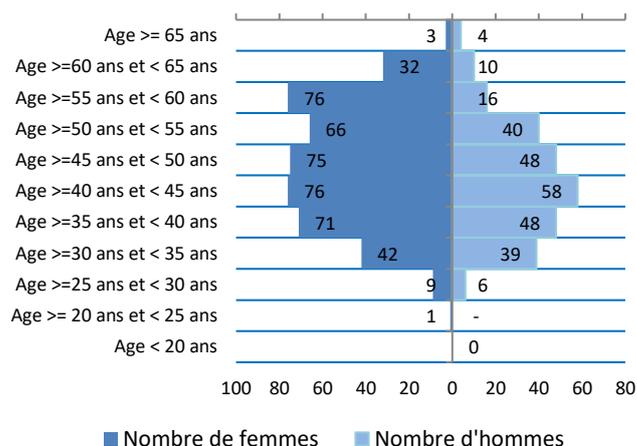
du personnel de la DASCO

Âge moyen des titulaires

45,6 ans

Âge moyen des contractuels

27,7 ans



Titulaire	99,17%
Contractuel	0,83%

Femmes	62,64%
Hommes	37,36%

→ Coût annuel 2023

Coût annuel moyen titulaire*	46 611 €
Coût annuel moyen titulaire**	46 644€

*Donnée DFA / **Donnée DASCO

→ Rémunération principale 2023 (données décembre 2023)

Titulaires	Mensuel	Annuel
Rémunération principale indice le plus bas	1 950€	23 405 €
Rémunération principale indice le plus haut	2 762 €	33 144 €

Masse salariale titulaires (hors vacances)		%
2022	31 995 553	4,60 %
2023	33 467 019	

Délibération du Conseil de Paris

Statut particulier applicable au corps des animateurs

Délibération 2013 DRH 60 des 8 9 et 10 juillet 2013 modifiée par délibération 2013 DRH 93 des 16 17 et 18 décembre 2013 et la délibération 2016-82 du 15 novembre 2016. Délibération 2022-38 du 7 juin 2022.

AGENT SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ASEM)

- filière sociale – Catégorie C

→ Effectifs réels et budgétaires

	Nombre d'agents 2023	ETP 2023	Effectifs budgétaires BS 2023	Écart ETP 2023/ budgétaires
Contractuel	338	337,4	-	-337,4
Titulaire	1 652	1 627,3	1 988	+360,7
Total agents	1 990	1 964,7	1 988	+23,3

→ Diplômes exigés

Être titulaire du CAP petite enfance, ou équivalence reconnue par le C E A C A P ou être mère de plus de 3 enfants.

→ Recrutement

128 recrutements dont 27 externes

→ Taux d'absentéisme

RS	
2022	8,43%
2023	8,58%

→ Nombre d'enfants

0 enfant	434	21,81%
1 enfant	327	16,43%
2 enfants	489	24,57%
3 enfants	451	22,66%
4 enfants	203	10,20%
Plus de 4 enfants	86	4,32%

→ Domiciliation

Paris	878	44,12%
Petite couronne	616	30,95%
Grande couronne	420	21,11%
Province	76	3,82%

→ Profil

18,4%

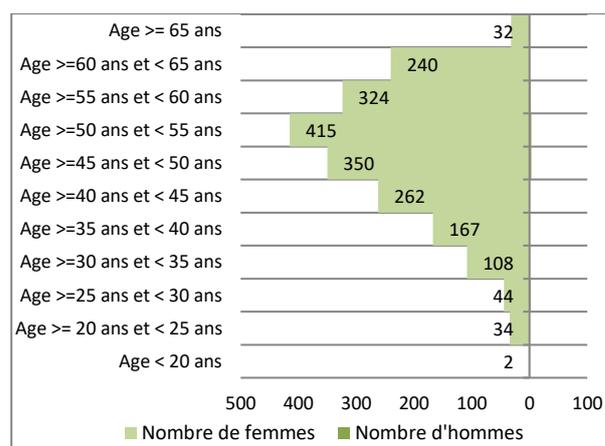
du personnel de la DASCO

Âge moyen des titulaires

49,6 ans

Âge moyen des contractuels

43,3 ans



Titulaire	83,02%
Contractuel	16,98%

Femmes	99,40%
Hommes	0,60%

→ Coût annuel 2022

Coût annuel moyen titulaire*	39 928 €
Coût annuel moyen titulaire**	41 088€
Coût annuel moyen contractuel**	27 848€

*Donnée DFA / **Donnée DASCO

→ Rémunération principale 2023 (données décembre 2023)

Titulaires	Mensuel	Annuel
Rémunération principale indice le plus bas	2 006 €	24 069 €
Rémunération principale indice le plus haut	2 415 €	28 980 €

Contractuels	Mensuel	Annuel
Rémunération principale (toutes quotités confondues)	1 870 €	22 440€

Masse salariale titulaires (hors vacances)		%
2022	64 436 402	+4,57%
2023	67 378 527	
Masse salariale contractuels (hors vacances)		%
2022	8 638 899	+7,87%
2023	9 318 540	

Délibération du Conseil de Paris

Statut particulier applicable au corps des agents spécialisés des écoles maternelles de la Commune
 Délibération 2007 DRH 26 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée par délibération 2008 DRH 30 des 7-8 juillet 2008/
 Délibération 2013 DRH 54 des 8, 9 et 10 juillet 2013 / Délibération 2016-77 du 15 novembre 2016
 Délibération 2017-39 du 11 mai 2017.

AGENT TECHNIQUE DES ÉCOLES (ATE)

- filière technique – Catégorie C

→ Effectifs réels et budgétaires

	Nombre d'agents 2023	ETP 2023	Effectifs budgétaires BS 2023	Écart ETP 2023/ budgétaires
Contractuel	1 234	846,8	-	-846,8
Titulaire	1 450	1 445,3	2 389	+943,7
Total agents	2 684	2 292,1	2 389	96,9

→ Diplômes exigés

Sans obligation de diplôme

→ Recrutement

124 recrutements sans condition de diplôme

→ Taux d'absentéisme

RS	
2022	7,98%
2023	7,69%

→ Spécialités

Spécialité		
sans spécialité	1 795	66,88%
maternel	401	14,94%
gardien (ne) d'école	366	13,64%
gardien (ne) d'école non logée	122	4,55%
sous total gardien	488	18,18%

→ Nombre d'enfants

0 enfant	664	24,74%
1 enfant	422	15,72%
2 enfants	556	20,72%
3 enfants	512	19,08%
4 enfants	274	10,21%
Plus de 4 enfants	256	9,54%

→ Domiciliation

Paris	1 728	64,38%
Petite couronne	634	23,62%
Grande couronne	272	10,13%
Province	50	1,86%

→ Profil

24,9%

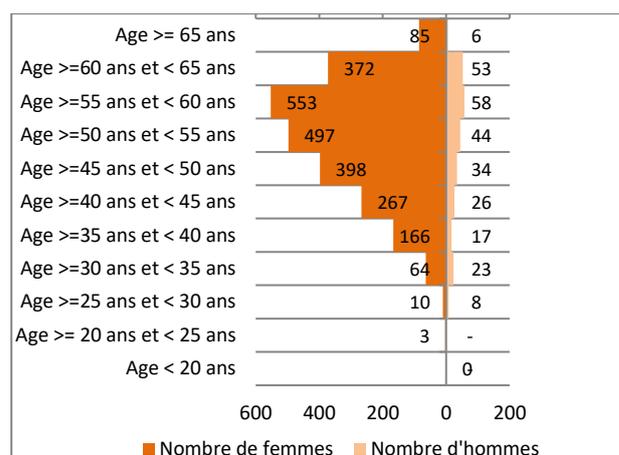
du personnel de la DASCO

Âge moyen des titulaires

53,3 ans

Âge moyen des contractuels

49,4 ans



Titulaire	54,02%
Contractuel	45,98%

Femmes	89,98%
Hommes	10,02%

→ Coût annuel 2023

Coût annuel moyen titulaire*	39 166 €
Coût annuel moyen titulaire**	39 712€
Coût annuel moyen contractuel**	21 709€

*Donnée DFA / **Donnée DASCO

→ Rémunération principale 2023 (données décembre 2023)

Titulaires	Mensuel	Annuel =
Rémunération principale indice le plus bas	1 960 €	23 520 €
Rémunération principale indice le plus haut	2 457 €	29 484 €

Contractuels	Mensuel	Annuel =
Rémunération principale (toutes quotités confondues)	1 289 €	15 468 €

Masse salariale titulaires (hors vacations)		%
2022	53 851 544	5,97%
2023	57 065 797	
Masse salariale contractuels (hors vacations)		%
2022	23 464 901	13,78%
2023	26 698 712	

Délibération du Conseil de Paris

Statut particulier applicable au corps des adjoints techniques des écoles

Délibération 2007 DRH 16 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée par délibération 2008 DRH 30 des 7 et 8 juillet

Délibération 2016-77 du 15 novembre 2016

ADJOINT TECHNIQUE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (ATEE)

- filière ouvrière – Catégorie C

→ Effectifs réels et budgétaires

	Nombre d'agents 2023	ETP 2023	Effectifs budgétaires BS 2023	Écart ETP 2023/ budgétaires
Contractuel	80	79,9	-	-79,9
Titulaire	670	667,2	758	+90,8
Total agents	750	747,1	758	+ 10,9

→ Diplômes exigés

Sans condition de diplôme pour les ATEE 1^{ère} classe spécialité entretien et accueil.
 Pour les ATEE de 2^{ème} classe : diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente conformément au décret n°2007-196 du 13 février 2007.

→ Nombre d'enfants

0 enfant	218	29,07%
1 enfant	121	16,13%
2 enfants	167	22,27%
3 enfants	132	17,60%
4 enfants	62	8,27%
Plus de 4 enfants	50	6,67%

→ Taux d'absentéisme

RS	
2022	6,18%
2023	8,16%

→ Spécialités

entretien et accueil	599	79,87%
Métiers du bâtiment - spécialités	53	7,07%
lingerie	1	0,13%
Agencement intérieur	7	0,93%
maintenance des bâtiments	53	7,07%
restauration	11	1,47%
sans spécialité	26	3,47%

→ Domiciliation

Paris	335	44,67%
Petite couronne	253	33,73%
Grande couronne	129	17,20%
Province	33	4,40%

→ Profil

7,0%

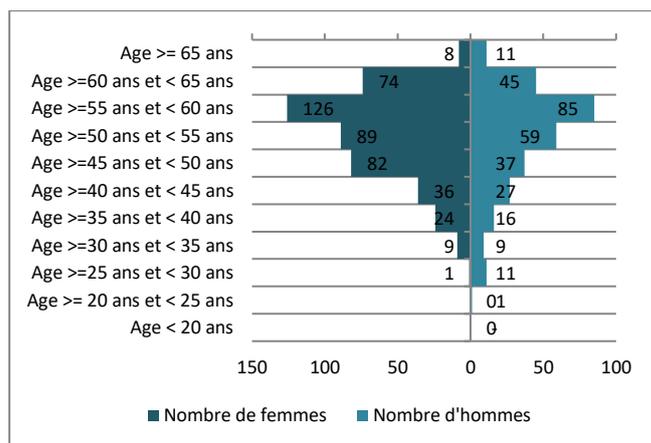
du personnel de la DASCO

Âge moyen des titulaires

52,6 ans

Âge moyen des contractuels

47,2 ans



Titulaire	89,33%
Contractuel	10,67%

Femmes	59,87%
Hommes	40,13%

→ Coût annuel 2023

Coût annuel moyen titulaire*	40 583€
Coût annuel moyen titulaire**	40 895€
Coût annuel moyen contractuel**	27 782 €

*Donnée DFA / **Donnée DASCO

→ Rémunération principale 2023 (données décembre 2023)

Titulaires	Mensuel	Annuel
Rémunération principale indice le plus bas	1 870 €	22 440€
Rémunération principale indice le plus haut	2 462€	29 544€
Contractuels	Mensuel	Annuel
Rémunération principale (toutes quotités confondues)	2 025 €	24 300€

Masse salariale titulaires (hors vacances)		%
2022	26 135 355	+ 5,07%
2023	27 461 92	
Masse salariale contractuels (hors vacances)		%
2022	2 055 207	+8,14%
2023	2 222 596	

Délibération du Conseil de Paris

Statut particulier applicable aux adjoints techniques des établissements d'enseignements

Délibération 2007 DRH 21-G des 16 et 17 juillet 2007 : fixant les spécialités

Délibération 2010 DRH 4G du 8 février 2010 : fixant l'accès au grade

Délibération 2018-43 du 11 Juillet 2018 fixant le statut particulier

AGENTS CONTRACTUELS DU SERVICE DES COURS D'ADULTES DE PARIS (SCAP)

- filière culturelle – Catégorie A

→ Effectifs réels et budgétaires

	Nombre d'agents 2023	ETP 2023	Effectifs budgétaires BS 2023	Écart ETP 2023/ budgétaires
Professeur contractuel	171	55,5	72	+16,48
Coordinateur contractuel	11	11	10	-1,0
Total agents	182	66,52	82	+15,48

→ Diplômes exigés

Sans niveau de diplôme défini par un texte mais sont assimilés à la catégorie A. La licence ou la maîtrise de la matière enseignée est appréciée.

→ Recrutement

Sur entretien

→ Taux d'absentéisme

Professeur	RS
2022	5,29%
2023	4,19%

Coordinateur	RS
2022	0,99%
2023	2,42%

→ Nombre d'enfants

0 enfant	142	78,02%
1 enfant	19	10,44%
2 enfants	17	9,34%
3 enfants	2	1,10%
4 enfants	1	0,55%
Plus de 4 enfants	1	0,55%

→ Domiciliation

Paris	99	54,40%
Petite couronne	57	31,32%
Grande couronne	21	11,54%
Province	5	2,75%

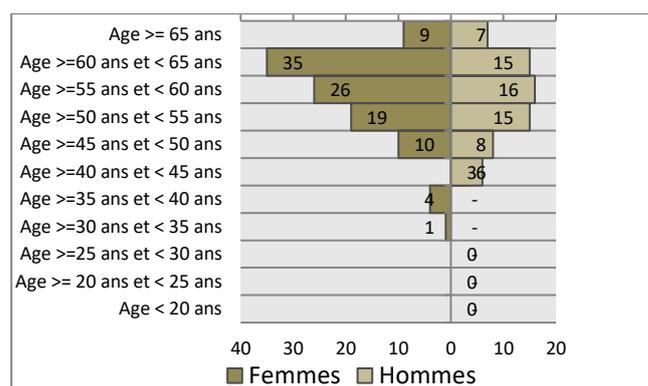
→ Profil

1,7%

du personnel de la DASCO

Âge moyen

55,4 ans



Titulaire	0%
Contractuel	100%

Femmes	63,19%
Hommes	36,81%

→ Coût annuel 2023

Coût annuel moyen coordinateur*	59 894 €
Coût annuel moyen coordinateur **	54 091 €
Coût annuel moyen professeur CMA*	49 177 €
coût annuel moyen professeur CMA	16 736 €

*Donnée DFA / **Donnée DASCO

→ Rémunération principale 2023 (données décembre 2023)

Contractuels	Mensuel	Annuel
Professeur des CMA		
Rémunération principale (toutes quotités confondues)	993€	11 916€
Coordinateur des CMA		
Rémunération principale (toutes quotités confondues)	3 410€	40 920€

Masse salariale contractuels (hors vacations)		%
Professeur et coordinateur		
2022	2 529 738	22,02%
2023	3 086 880	

Délibération du Conseil de Paris

Statut particulier applicable au corps des agents contractuels du SCAP

Délibération 2021 DASCO 155 DRH du 22 décembre 2021 fixant le règlement d'emploi

Délibération DRH – 35 DASCO du 22 et 23 mars 2022 : fixation des conditions de détermination de la rémunération

PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS

- filière culturelle – Catégorie A

→ Effectifs réels et budgétaires

	Nombre d'agents 2023	ETP 2023	Effectifs budgétaires BS 2023	Écart ETP 2023/ budgétaires
Contractuel				
Titulaire	721	701,0	722,5	+21,5
Total agents	721	701,0	722,5	+21,5

→ Diplômes exigés

Titulaires d'un master et / ou justifiant d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master. Pour la spécialité « éducation physique et sportive » : licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives, ou d'une équivalence reconnue conformément aux dispositions de décret n°2007-196 relatif aux équivalences de diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

→ Taux d'absentéisme

	RS
2022	3,95%
2023	3,33%

→ Nombre enfants

0 enfant	185	26,07%
1 enfant	137	18,45%
2 enfants	302	41,33%
3 enfants	86	10,96%
4 enfants	17	2,50%
Plus de 4 enfants	5	0,69%

→ Spécialité

Arts plastiques	201
éducation musicale	185
éducation physique	335

→ Recrutement

40 recrutements (19 arts plastiques et 21 éducation musicale)

→ Domiciliation

Paris	267	37,03%
Petite couronne	244	33,84%
Grande couronne	171	23,72%
Province	39	5,41%

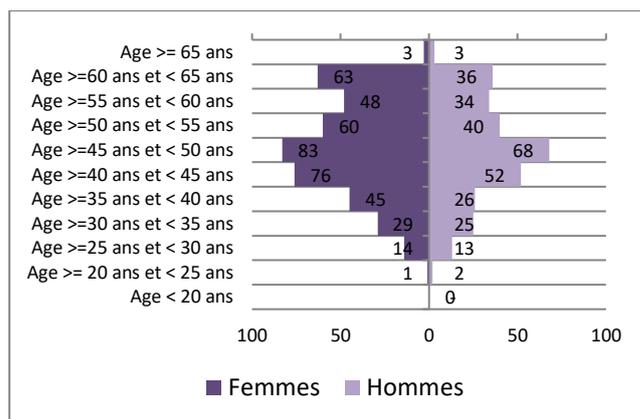
→ Profil

6,7%

du personnel de la DASCO

Âge moyen

47,2 ans



Titulaire	100%
Contractuel	0%

Femmes	58,53%
Hommes	41,47%

→ Coût annuel 2023

Coût annuel moyen titulaire*	60 030 €
Coût annuel moyen titulaire**	58 505 €

*Donnée DFA / **Donnée DASCO

→ Rémunération principale 2023 (données décembre 2023)

Titulaires	Mensuel	Annuel
Rémunération principale indice le plus bas	2 328 €	27 936€
Rémunération principale indice le plus haut	4 941€	59 292€

Masse salariale titulaires (hors vacances)		%
2022	40 628 684	-0,01%
2023	40 622 716	

Délibération du Conseil de Paris

Statut particulier du corps des professeurs de la Ville de Paris

Délibération D 2143-1° des 10 et 11 Décembre 1990 fixant échelonnement indiciaire

Modifiée par : Délibération 1997 DRH 46-3° du 17 novembre 1997 / Délibération 2011 DRH 64 des 12 13

et 14 décembre / Délibération 2012 DRH 88 des 10 11 et 12 décembre 2012 / Délibération 2017-30 du

11 mai 2017 / Délibération 2018-12 du 27 mars 2018

Délibération 2016 DRH 25 fixant nature des épreuves et règlement concours discipline arts plastiques

Délibération 2016 DRH 23 fixant nature des épreuves et règlement concours discipline éducation musicale

Délibération 2021 DRH 74 fixant nature des épreuves et règlement concours discipline éducation physique et sportive

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2023

Table des corps par filière

Filière	Corps
Filière administrative	
	ADJOINT ADMINISTRATIF
	ADMINISTRATEUR
	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION PARISIENNE
	CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF
	CHARGÉ DE MISSION CADRE MOYEN
	DIRECTEUR, DIRECTEUR GÉNÉRAL
	EXPERT DE HAUT NIVEAU
	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF
	SOUS-DIRECTEUR
Filière animation	
	ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL
	ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE
	ANIMATEUR D'ADMINISTRATION PARISIENNE
Filière culturelle	
	ASSISTANT SPÉCIALISÉ DES BIBLIOTHÈQUES ET DES MUSÉES
	PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES
	COORDINATEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES
Filière technique	
	ADJOINT TECHNIQUE
	ADJOINT TECHNIQUE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
	AGENT DE LOGISTIQUE GÉNÉRALE
	AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE
	AGENT TECHNIQUE DES ÉCOLES
	AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE
	AGENT TECHNIQUE CAT IV A CAT B
	CHEF D'EXPLOITATION
	INGÉNIEUR CADRE SUPÉRIEUR
	INGÉNIEUR ET ARCHITECTE
	PERSONNEL DE MAÎTRISE
	TECHNICIEN DES SERVICES OPÉRATIONNELS
	TECHNICIEN SUPÉRIEUR
Filière sociale	
	AGENT SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES
	AGENT DE LA PETITE ENFANCE
	CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF
Filière sportive	
	CONSEILLER DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DE L'ANIMATION
Hors filière	
	PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS

Regroupement par type de structure

Établissements du 1er degré	comprend l'ensemble des personnels présents dans les écoles maternelles et élémentaires (dont les professeurs de la Ville hors PVP en services administratifs) et dans les centres de loisirs hospitaliers.
Collèges	comprend les personnels présents dans les collèges.
Services administratifs	comprend les personnels des sous-directions et des CASPE.

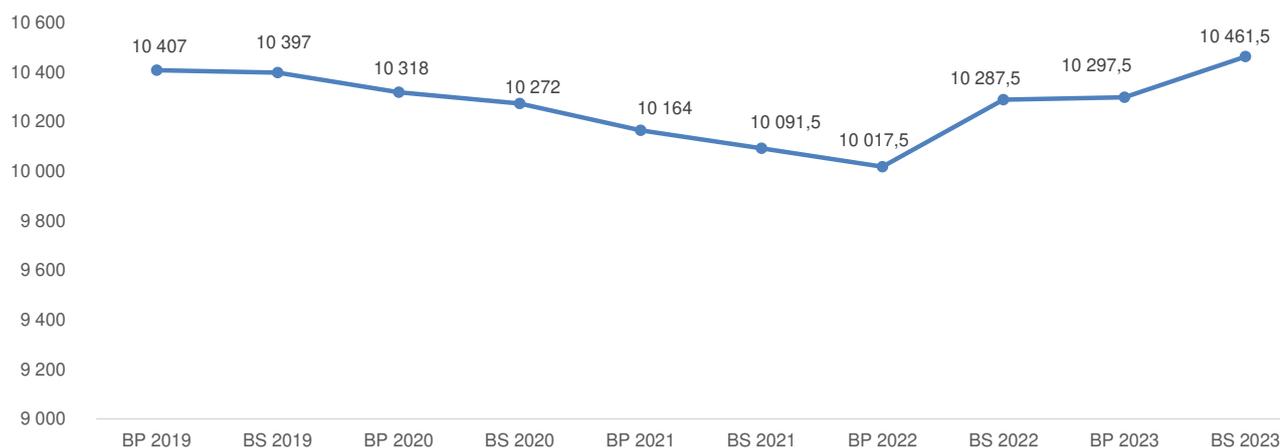
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2023

ANNEXE A1- Évolution des emplois budgétaires

	BP 2019	BS 2019	BP 2020	BS 2020	BP 2021	BS 2021	BP 2022	BS 2022	BP 2023	BS 2023
Emplois DASCO	10 407	10 397	10 318	10 272	10 164	10 091,5	10 017,5	10 287,5	10 297,5	10 461,5



Par type de mouvement et par budget depuis 2019

Type de mouvement	BP 2019	BP 2020	BS 2020	BP 2021	BS 2021	BP 2022	BS 2022	BP 2023	BS 2023	Total
ARE/CEJ	1									1
Nouveaux équipements	22	11,5		23		30		5		91,5
Nouvelles missions			1			2				3
Renforcements	13	4	11	1		4		5		38
Résorption de l'emploi précaire			2,5	10			278	145	162	597,5
Transferts	5				48,5	9				62,5
Transformations						1			2	3
Total général	41	15,5	14,5	34	48,5	46	278	155	164	796,5

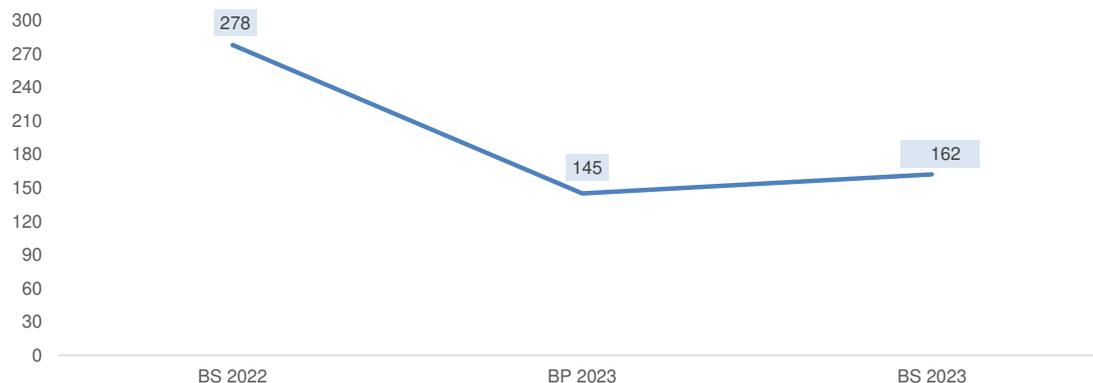
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2023

Résorption de l'emploi précaire depuis 2022

Budgets	Postes de contractuels	Postes de titulaires
BS 2022		+162 postes d'adjoints d'animation contractuels +50 postes d'agents techniques des écoles (gardiens) +41 postes d'agents techniques des écoles (passage en contrat de 12 mois) +25 postes de professeurs contractuels à temps non complet des cours municipaux d'adultes
BP 2023		+20 postes d'agents spécialisés des écoles maternelles +40 postes d'agents techniques des écoles +5 postes d'adjoints techniques des établissements d'enseignements +80 postes d'adjoints d'animation et d'action sportive
BS 2023		+25 postes de professeurs contractuels à temps non complet des cours municipaux d'adultes +50 postes d'agents techniques des écoles +87 postes d'adjoints d'animation et d'action sportive



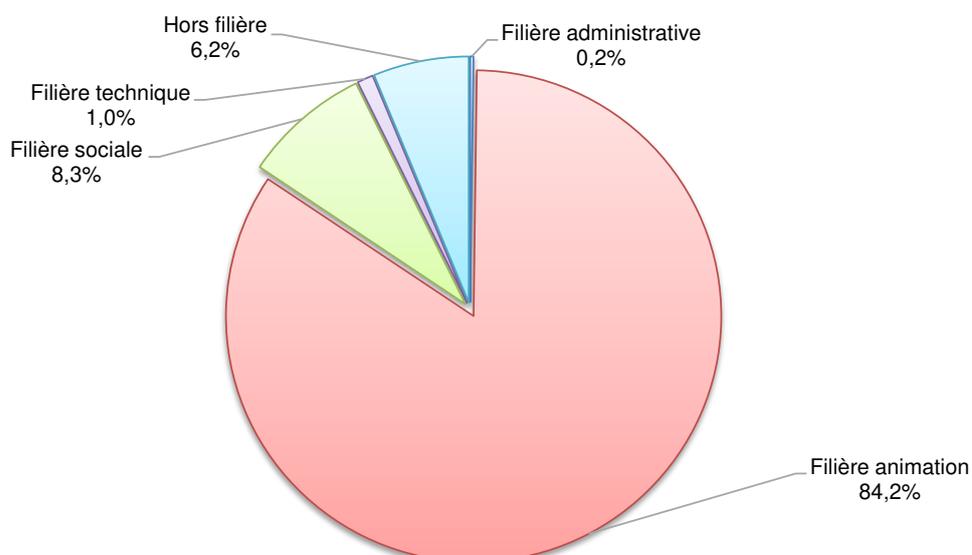
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

au 31 décembre 2023

ANNEXE A2 - Répartition des redéploiements depuis 2019

Filière	Corps ou emploi	Total
Administrative	ADJOINT ADMINISTRATIF	-1
Total filière administrative		-1
Animation	ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	-352
	ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	-41
	ANIMATEUR D'ADMINISTRATION PARISIENNE	-12
Total filière animation		-405
Sociale	AGENT SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES	-40
Total filière sociale		-40
Technique	AGENT TECHNIQUE DES ÉCOLES	-3
	ADJOINT TECHNIQUE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	-2
Total filière technique		-5
	PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	-30
Total hors filière		-30
Total général		-481



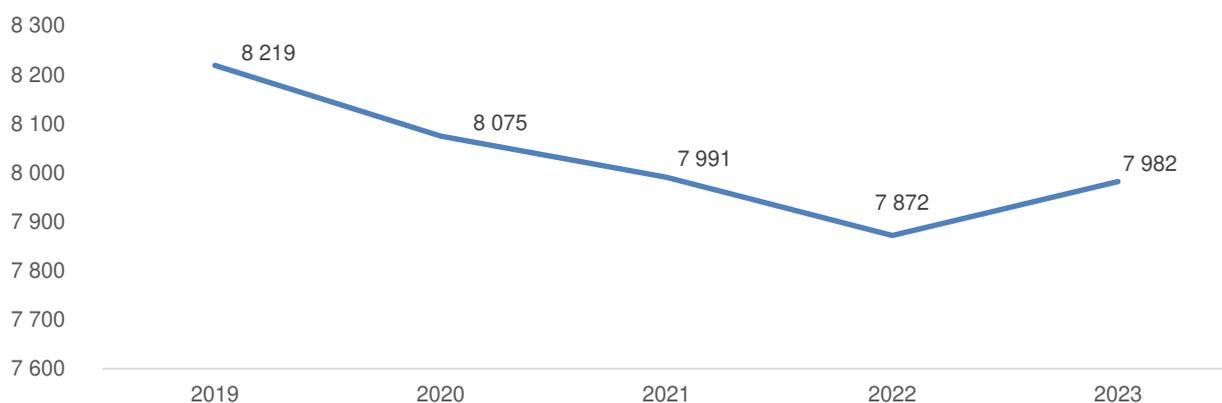
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

RECRUTEMENT, TITULARISATION, PROMOTION

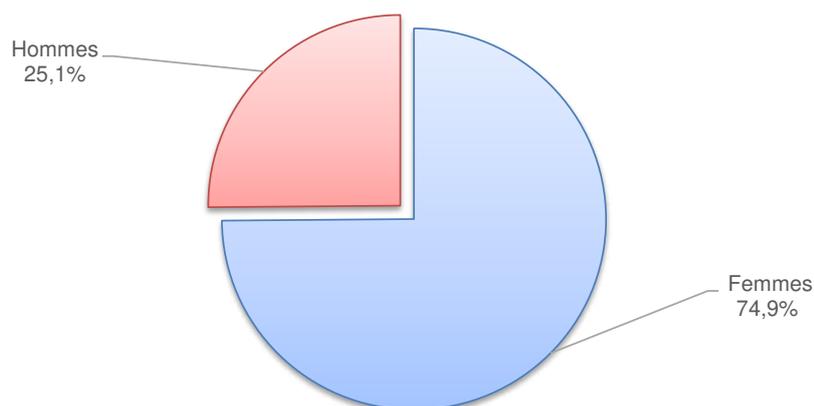
Au 31 décembre 2023

ANNEXE A3 - Évolution du nombre d'agents sur les cinq dernières années

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2019
Nombre d'agents	8 219	8 075	7 991	7 872	7 982	-2,88%
Nombre d'ETP	8 041,0	7 902,6	7 821,6	7 714,0	7 822,4	-2,72%



2023						Évolution / 2023	
Nombre d'agents			Nombre d'ETP			% en nombre agents	% en ETP
Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombres ETP		
5 976	2 006	7 982	5 842,8	1 979,5	7 822,4	1,40%	1,41%



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES

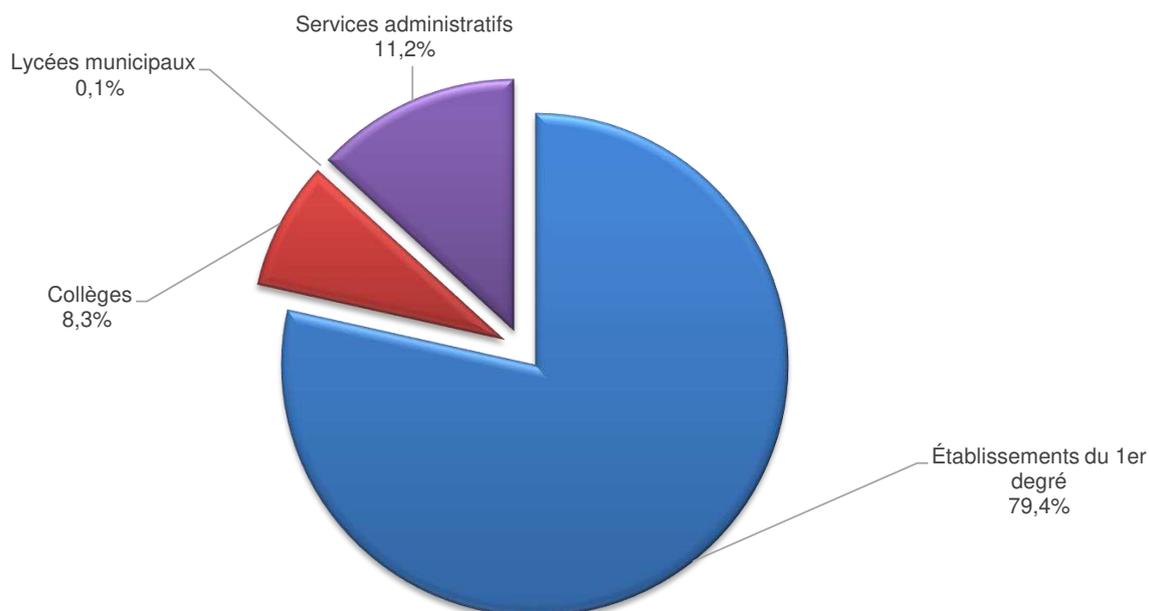
Au 31 décembre 2023

ANNEXE A4 - Répartition par structures de personnel

Structures	Nombre d'agents			Nombre d'ETP			
	Nombre agents 2022	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents 2023	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre ETP 2023
Établissements du 1er degré*	6 297	4 854	1 414	6 268	4 730,1	1 388,7	6 118,8
Collèges	674	373	288	661	371,6	287,2	658,8
Lycées municipaux	5	3	1	4	2,8	1,0	3,8
Services administratifs**	896	746	303	1 049	738,3	302,7	1 041,0
Total général	7 872	5 976	2 006	7 982	5 842,8	1 979,6	7 822,4

* personnels de terrain dont professeurs de la Ville (hors PVP en services administratifs) et personnels des centres de loisirs hospitaliers.

** personnels des sous-directions +MIC+SRS+DASCO, des CASPE, académie du climat, et des centres de ressources.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

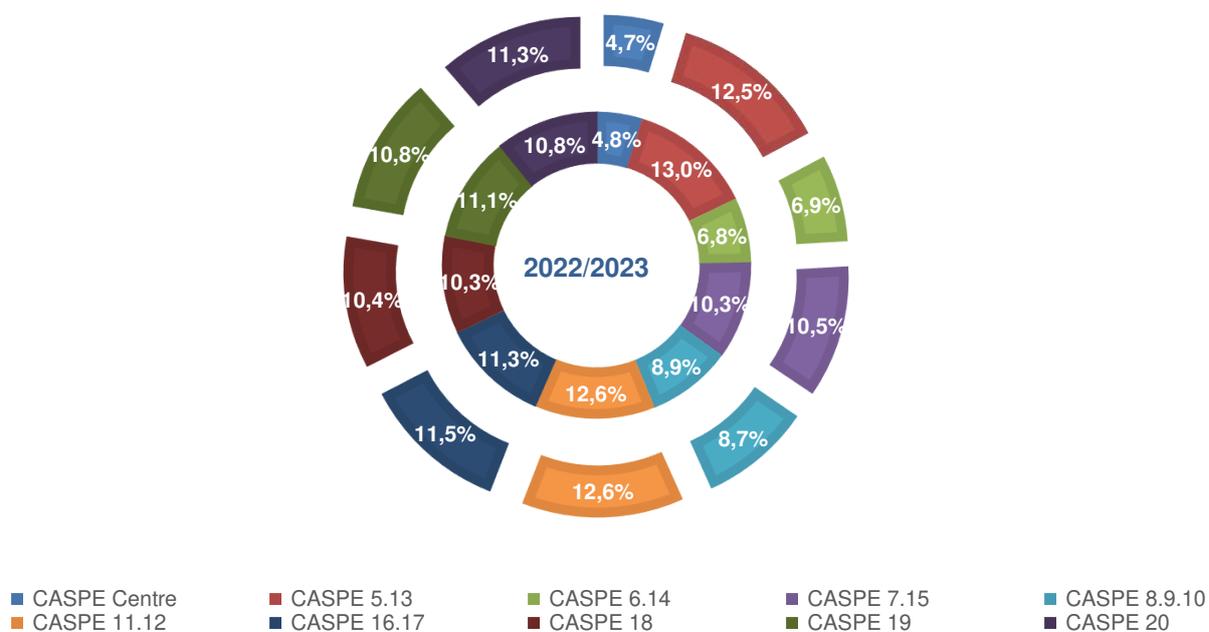
PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2023

ANNEXE A5 - Répartition par CASPE

CASPE*	Nombre agents 2022	Nombre d'agents		Nombre agents 2023	Nombre d'ETP		Nombre ETP 2023	Évolution en % nombre agents
		Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre femmes	Nombre hommes		
CASPE Centre	258	198	61	259	193,9	59,4	253,3	0,4%
CASPE 5.13	696	546	149	695	529,1	146,0	675,1	-0,1%
CASPE 6.14	366	303	78	381	296,0	77,0	373,0	4,1%
CASPE 7.15	550	441	139	580	430,5	136,3	566,8	5,5%
CASPE 8.9.10	476	395	90	485	382,8	87,1	469,9	1,9%
CASPE 11.12	673	554	146	700	538,2	142,5	680,7	4,0%
CASPE 16.17	606	516	120	636	507,1	118,0	625,1	5,0%
CASPE 18	551	461	118	579	454,8	116,1	570,9	5,1%
CASPE 19	596	481	120	601	471,3	118,5	589,8	0,8%
CASPE 20	575	534	95	629	518,5	92,6	611,1	9,4%
Total général	5 347	4 429	1 116	5 545	4 322,2	1 093,5	5 415,7	3,7%

* hors services administratifs.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

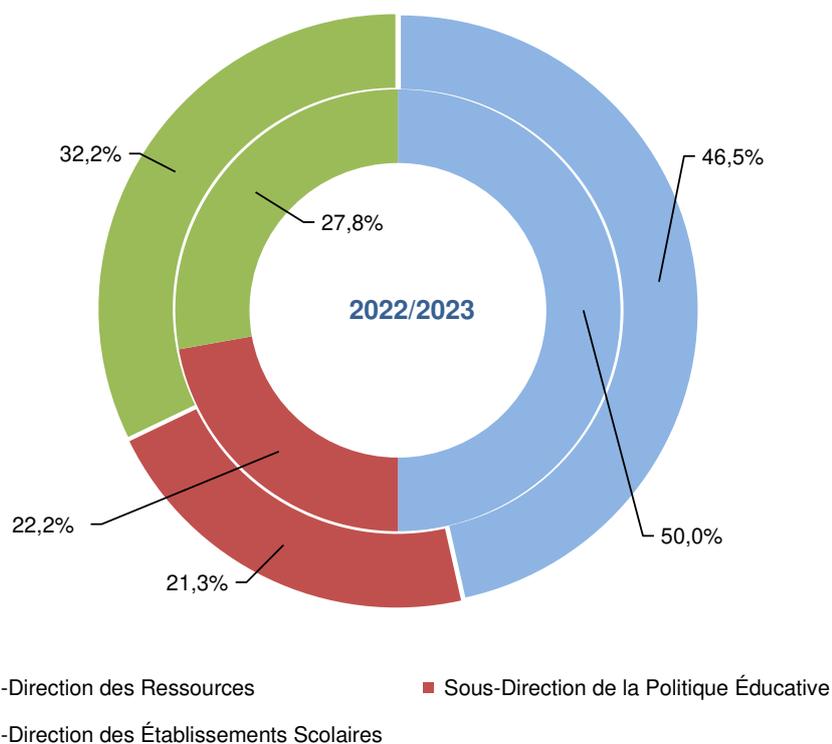
PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2023

ANNEXE A6 - Personnels administratifs des sous-directions

Sous-direction*	Nombre agents 2022	Nombre d'agents		Nombre agents 2023	Nombre ETP		Nombre ETP 2023	Évolution en %
		Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre femmes	Nombre hommes		
Sous-Direction des Ressources	115	89	31	120	88,1	31,0	119,1	4,3%
Sous-Direction de la Politique Éducative	51	40	15	55	39,2	15,0	54,2	7,8%
Sous-Direction des Établissements Scolaires	64	52	31	83	51,1	31,0	82,1	29,7%
Total général	230	181	77	258	178,4	77,0	255,4	12,2%

*regroupent tous les personnels issus de la filière administrative dans les sous-directions.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

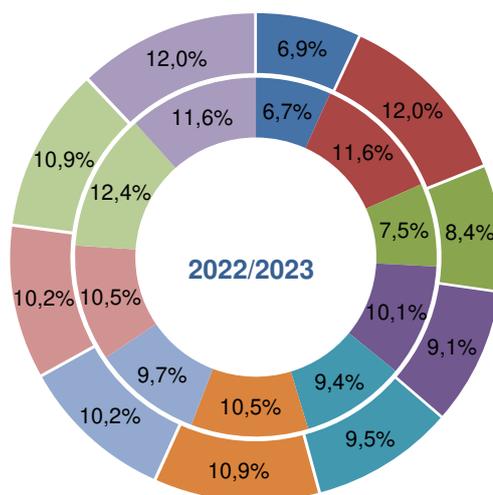
PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2023

ANNEXE A7- Personnels administratifs des CASPE

CASPE*	Nombre d'agents			Nombre ETP			Évolution en %	
	Nombre agents 2022	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents 2023	Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre ETP 2023
CASPE Centre	18	15	4	19	14,8	4,0	18,8	5,6%
CASPE 5.13	31	24	9	33	24,0	9,0	33,0	6,5%
CASPE 6.14	20	16	7	23	15,8	6,9	22,7	15,0%
CASPE 7.15	27	19	6	25	19,0	6,0	25,0	-7,4%
CASPE 8.9.10	25	21	5	26	21,0	5,0	26,0	4,0%
CASPE 11.12	28	24	6	30	23,6	6,0	29,6	7,1%
CASPE 16.17	26	22	6	28	21,6	6,0	27,6	7,7%
CASPE 18	28	21	7	28	20,8	7,0	27,8	0,0%
CASPE 19	33	23	7	30	23,0	7,0	30,0	-9,1%
CASPE 20	31	30	3	33	29,8	3,0	32,8	6,5%
Total général	267	215	60	275	213,4	59,9	273,3	3,0%

*regroupent tous les personnels issus de la filière administrative des CASPE



■ CASPE Centre ■ CASPE 5.13 ■ CASPE 6.14 ■ CASPE 7.15 ■ CASPE 8.9.10

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2023

ANNEXE A8 - Répartition par catégorie

2022

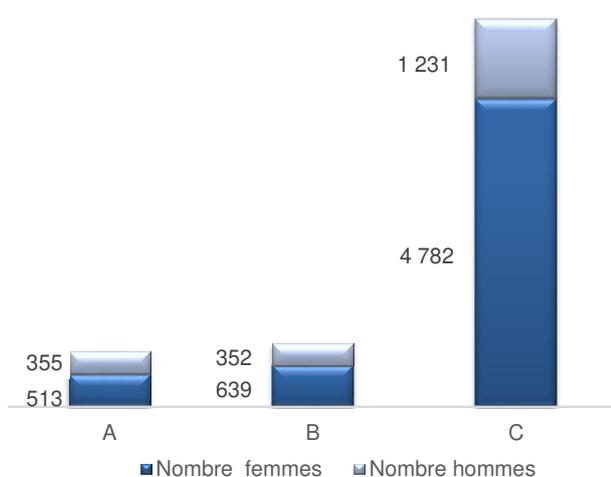
Catégorie hiérarchique	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	ETP agents
A	513	494,8	355	352,1	868	846,9
B	639	625,5	352	348,8	991	974,3
C	4 782	4 682,6	1 231	1 210,2	6 013	5 892,8
Total général	5 934	5 802,9	1 938	1 911,1	7 872	7 714,0

2023

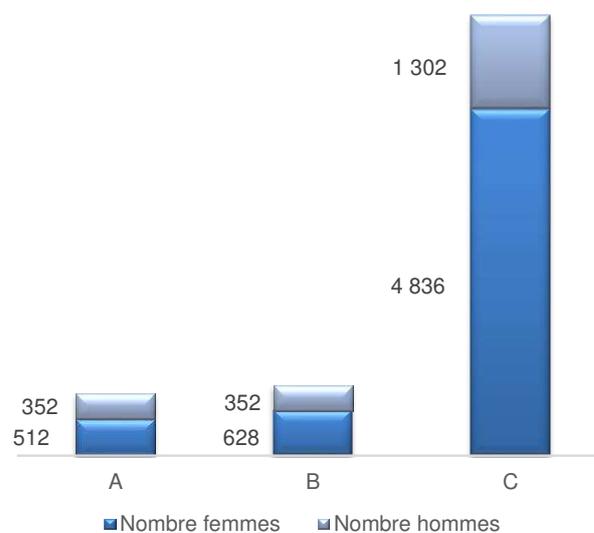
Evolution 2022/ 2023

Catégorie hiérarchique	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	ETP agents	% en nombre d'agents	% en ETP
A	512,0	494,3	352,0	349,2	864,0	843,6	-0,46%	-0,39%
B	628,0	615,4	352,0	348,5	980,0	963,9	-1,11%	-1,07%
C	4 836,0	4 733,1	1 302,0	1 281,8	6 138,0	6 014,9	2,08%	2,07%
Total général	5 976,0	5 842,8	2 006,0	1 979,5	7 982,0	7 822,4	1,40%	1,41%

2022



2023



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14**PERSONNELS TITULAIRES**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE A9 - Répartition par filière et par corps de personnel

Filière/Corps	Nombre d'agents				Nombre ETP		Évolution en %	
	Nombre agents 2022	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents 2023	Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre ETP 2023
Filière administrative	538	429	137	566	424,2	136,9	561,1	5,20%
Directeur, directeur général	2	1	1	2	1,0	1,0	2,0	0,00%
Sous-directeur	2	2	-	2	2,0	-	2,0	0,00%
Administrateur	7	6	3	9	6,0	3,0	9,0	28,57%
Attaché d'administration parisienne	83	62	27	89	61,8	27,0	88,8	7,23%
Chef de service administratif	9	5	2	7	5,0	2,0	7,0	-22,22%
Expert de haut niveau	2	2	-	2	2,0	-	2,0	0,00%
Secrétaire administratif	176	124	50	174	123,0	50,0	173,0	-1,14%
Adjoint administratif	257	227	54	281	223,4	53,9	277,3	9,34%
Filière animation	2 693	1 769	1 019	2 788	1 689,5	996,2	2 685,7	3,53%
Adjoint d'animation et d'action sportive	1 967	1 322	752	2 074	1 254,1	732,7	1 986,8	5,44%
Animateur d'administration parisienne	726	447	267	714	435,4	263,5	698,9	-1,65%
Filière culturelle	1	1	-	1	1,0	-	1,0	0,00%
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musée	1	1	-	1	1,0	-	1,0	0,00%
Filière technique	2 228	1 706	530	2 236	1 699,1	529,2	2 228,3	0,36%
Adjoint technique	8	1	8	9	1,0	8,0	9,0	12,50%
Adjoint technique des établissements d'enseigne	685	385	285	670	383,0	284,2	667,2	-2,19%
Agent d'accueil et de surveillance	1	1	-	1	1,0	-	1,0	0,00%
Agent technique des écoles	1 435	1 257	193	1 450	1 252,3	193,0	1 445,3	1,05%
Chef d'exploitation	5	1	5	6	1,0	5,0	6,0	20,00%
Ingénieur cadre supérieur	2	1	1	2	1,0	1,0	1,0	0,00%
Ingénieur et architecte	9	5	8	13	4,8	8,0	12,8	44,44%
Personnel de maîtrise	9	1	7	8	1,0	7,0	8,0	-11,11%
Technicien des services opérationnels	43	41	3	44	41,0	3,0	44,0	2,33%
Technicien supérieur	31	13	20	33	13,0	20,0	33,0	6,45%
Filière sociale	1 661	1 644	10	1 654	1 619,3	10,0	1 629,3	-0,42%
Conseiller socio-éducatif	1	1	-	1	1,0	-	1,0	0,00%
Agent spécialisé des écoles maternelles	1 659	1 642	10	1 652	1 617,3	10,0	1 627,3	-0,42%
Agent petite enfance	-	1	-	1	1,0	-	1,0	
Agent technique de la petite enfance	1	-	-	-	-	-	-	
Filière sportive	19	5	11	16	5,0	11,0	16,0	-15,79%
Conseiller des A.P.S. et de l'animation	19	5	11	16	5,0	11,0	16,0	-15,79%
Hors filière	732	422	299	721	404,7	296,2	701,0	-1,50%
Professeur de la Ville de Paris	732	422	299	721	404,7	296,2	701,0	-1,50%
Total général	7 872	5 976	2 006	7 982	5 842,8	1 979,5	7 822,4	1,40%

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2023

ANNEXE A10 - Répartition des agents occupant un emploi d'encadrement supérieur

Emplois	Femmes	Hommes	Total agents	Contractuels	Titulaires	Corps et grade
Directeur(trice)	1		1		1	1 directrice
Directeur(trice) adjoint		1	1		1	1 directeur adjoint
Sous-directeur(trice)	3		3		3	3 sous-directrices
Adjoint(e) au sous-directeur(trice)	1	1	2		2	2 administrateurs
Chef(fe) de service	5	3	8		8	2 administratrices, 1 chef de service administratif, 1 ingénieur cadre supérieur, 3 attachés hors classe et 1 attaché principal
Adjoint(e) au chef(fe) de service	2		2	1	1	1 agent contractuel de catégorie A, 1 attaché principal
Chef(fe) de bureau	14	8	22	4	18	12 attaches dont 7 attaches principaux et 2 attachés hors classe, 3 ingénieurs et architectes, 2 chefs de service administratif, 1 conseiller des activités physiques et sportives, 4 agents contractuels de catégorie A
Adjoint(e) au chef(fe) de bureau	10	6	16	1	15	1 ingénieur et architecte contractuel, 12 attachés dont 2 attachés principaux, 1 SA et 2 agents contractuels de catégorie A
Chef(fe) de CASPE	7	3	10	2	8	6 chef(fe)s de service administratif, 1 attaché hors classe, 1 attaché principal et 2 agents contractuels de catégorie A
Adjoint(e) Chef(fe) de CASPE	7	3	10	1	9	6 attaché(e)s principaux, 3 attaché(e)s et 1 agent contractuel de catégorie A
Chef(fe) de pôle de CASPE	20	10	30	1	29	19 attaché(e)s dont 11 attaché(e)s principaux, 1 agent contractuel de catégorie A, 5 conseillers des activités physiques et sportives, 1 chef d'exploitation, 1 animatrice 1 secrétaire administratif de classe exceptionnelle et 2 ingénieurs et architecte
Total général	70	35	105	10	95	

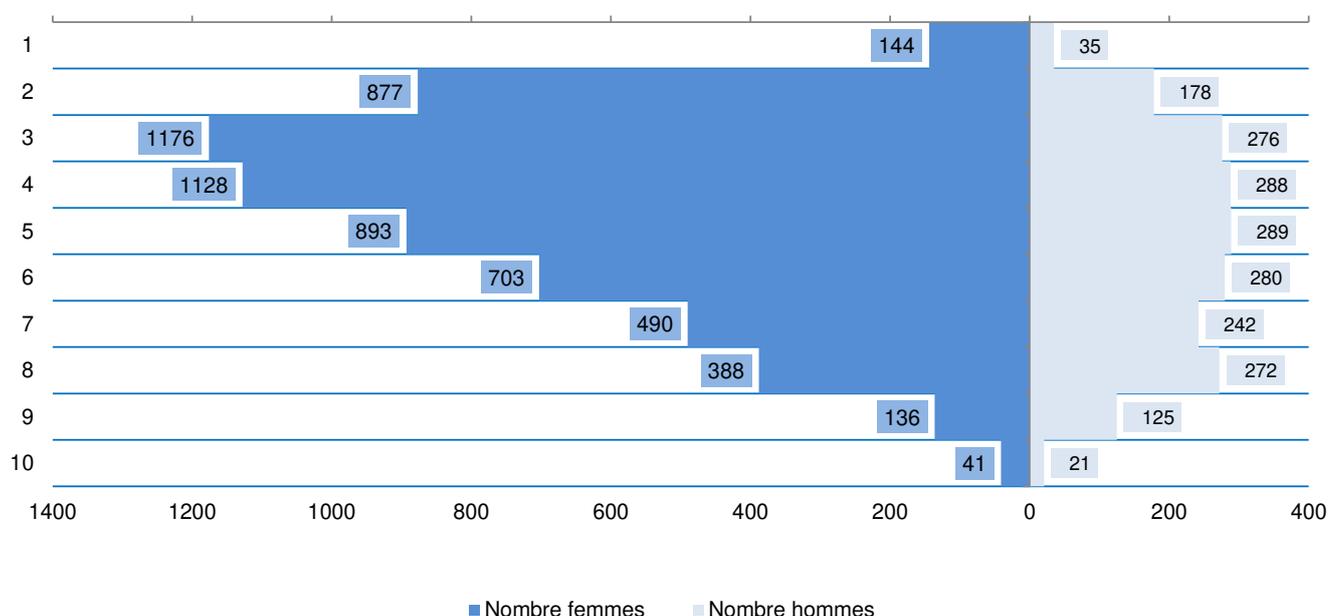
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2023

ANNEXE A11 - Répartition des agents par tranche d'âge et par filière

	2022			2023		
	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Evolution 2022/2021 (en %)	Part dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans	177	144	35	179	1,1%	2,24%
Age >=60 ans et < 65 ans	1 011	877	178	1 055	4,4%	13,22%
Age >=55 ans et < 60 ans	1 470	1 176	276	1 452	-1,2%	18,19%
Age >=50 ans et < 55 ans	1 335	1 128	288	1 416	6,1%	17,74%
Age >=45 ans et < 50 ans	1 185	893	289	1 182	-0,3%	14,81%
Age >=40 ans et < 45 ans	968	703	280	983	1,5%	12,32%
Age >=35 ans et < 40 ans	775	490	242	732	-5,5%	9,17%
Age >=30 ans et < 35 ans	652	388	272	660	1,2%	8,27%
Age >=25 ans et < 30 ans	264	136	125	261	-1,1%	3,27%
Age >= 20 ans et < 25 ans	34	41	21	62	82,4%	0,78%
Age > 20 ans	1	-	-	-	-100,0%	0,00%
Total général	7 872	5 976	2 006	7 982	1,4%	100,00%



Filière administrative

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2023

Tranche d'âge	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	% agents
Age >= 65 ans	8	5	13	2,3%
Age >=60 ans et < 65 ans	64	11	75	13,3%
Age >=55 ans et < 60 ans	90	25	115	20,3%
Age >=50 ans et < 55 ans	81	34	115	20,3%
Age >=45 ans et < 50 ans	67	26	93	16,4%
Age >=40 ans et < 45 ans	57	20	77	13,6%
Age >=35 ans et < 40 ans	30	10	40	7,1%
Age >=30 ans et < 35 ans	20	1	21	3,7%
Age >=25 ans et < 30 ans	9	2	11	1,9%
Age >= 20 ans et < 25 ans	3	3	6	1,1%
Total des agents	429	137	566	100,0%

Tranche d'âge	Filière culturelle*				Hors filière**			
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	% agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	% agents
Age >= 65 ans	-	-	-	0,0%	3	3	6	0,8%
Age >=60 ans et < 65 ans	-	-	-	0,0%	63	36	99	13,7%
Age >=55 ans et < 60 ans	-	-	-	0,0%	48	34	82	11,4%
Age >=50 ans et < 55 ans	-	-	-	0,0%	60	40	100	13,9%
Age >=45 ans et < 50 ans	-	-	-	0,0%	83	68	151	20,9%
Age >=40 ans et < 45 ans	1	-	1	100,0%	76	52	128	17,8%
Age >=35 ans et < 40 ans	-	-	-	0,0%	45	26	71	9,8%
Age >=30 ans et < 35 ans	-	-	-	0,0%	29	25	54	7,5%
Age >=25 ans et < 30 ans	-	-	-	0,0%	14	13	27	3,7%
Age >= 20 ans et < 25 ans	-	-	-	0,0%	1	2	3	0,4%
Total des agents	1	-	1	100,0%	422	299	721	100,0%

* Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées.

** Professeurs de la Ville de Paris.

tranche d'âge	Filière animation				Filière sportive*			
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	% agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	% agents
Age >= 65 ans	37	11	48	1,7%	-	-	-	0,0%
Age >=60 ans et < 65 ans	172	39	211	7,6%	1	2	3	18,8%

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14**PERSONNELS TITULAIRES**

Au 31 décembre 2023

Age >=55 ans et < 60 ans	265	78	343	12,3%	2	3	5	31,3%
Age >=50 ans et < 55 ans	273	103	376	13,5%	-	2	2	12,5%
Age >=45 ans et < 50 ans	248	121	369	13,2%	1	3	4	25,0%
Age >=40 ans et < 45 ans	226	158	384	13,8%	-	1	1	6,3%
Age >=35 ans et < 40 ans	223	181	404	14,5%	1	-	1	6,3%
Age >=30 ans et < 35 ans	225	219	444	15,9%	-	-	-	0,0%
Age >=25 ans et < 30 ans	80	96	176	6,3%	-	-	-	0,0%
Age >= 20 ans et < 25 ans	20	13	33	1,2%	-	-	-	0,0%
Total des agents	1 769	1 019	2 788	100,0%	5	11	16	100,0%

* Conseillers des activités physiques et sportives.

tranche d'âge	Filière technique*				Filière sociale**			
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	% agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	% agents
Age >= 65 ans	64	16	80	3,6%	32	-	32	1,9%
Age >=60 ans et < 65 ans	345	89	434	19,4%	231	1	232	14,0%
Age >=55 ans et < 60 ans	477	134	611	27,3%	294	2	296	17,9%
Age >=50 ans et < 55 ans	362	106	468	20,9%	352	3	355	21,5%
Age >=45 ans et < 50 ans	222	68	290	13,0%	272	3	275	16,6%
Age >=40 ans et < 45 ans	128	49	177	7,9%	216	-	216	13,1%
Age >=35 ans et < 40 ans	67	25	92	4,1%	124	-	124	7,5%
Age >=30 ans et < 35 ans	33	27	60	2,7%	81	-	81	4,9%
Age >=25 ans et < 30 ans	7	13	20	0,9%	26	-	26	1,6%
Age >= 20 ans et < 25 ans	1	3	4	0,2%	16	1	17	1,0%
Age > 20 ans	-	-	-	0,0%	-	-	-	0,0%
Total des agents	1 706	530	2 236	100,0%	1 644	10	1 654	100,0%

* Dont agents techniques des écoles, adjoints techniques des établissements d'enseignement...

** Agents spécialisés des écoles maternelles.

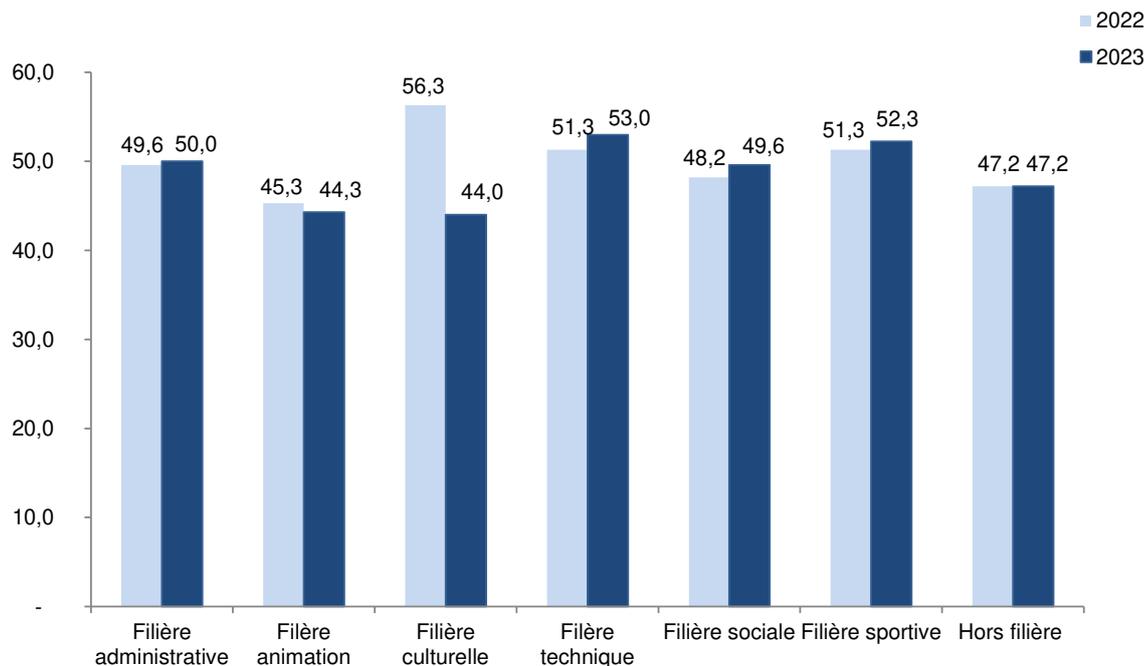
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES

Au 31 décembre 2023

ANNEXE A12 - Age des agents par filière

Filière	2022		2023		Évolution en % Âge moyen des agents
	Âge moyen agents	Âge moyen femmes	Âge moyen hommes	Âge moyen agents	
Filière administrative	49,6	50,1	49,8	50,0	0,84%
Filière animation	45,3	46,9	41,8	44,3	-2,21%
Filière culturelle	56,3	44,0		44,0	-21,85%
Filière technique	51,3	53,5	51,3	53,0	3,25%
Filière sociale	48,2	49,6	49,8	49,6	2,86%
Filière sportive	51,3	52,0	52,4	52,3	1,85%
Hors filière	47,2	47,5	46,7	47,2	-0,02%
Toutes filières	48,4	49,6	45,3	48,5	0,22%



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

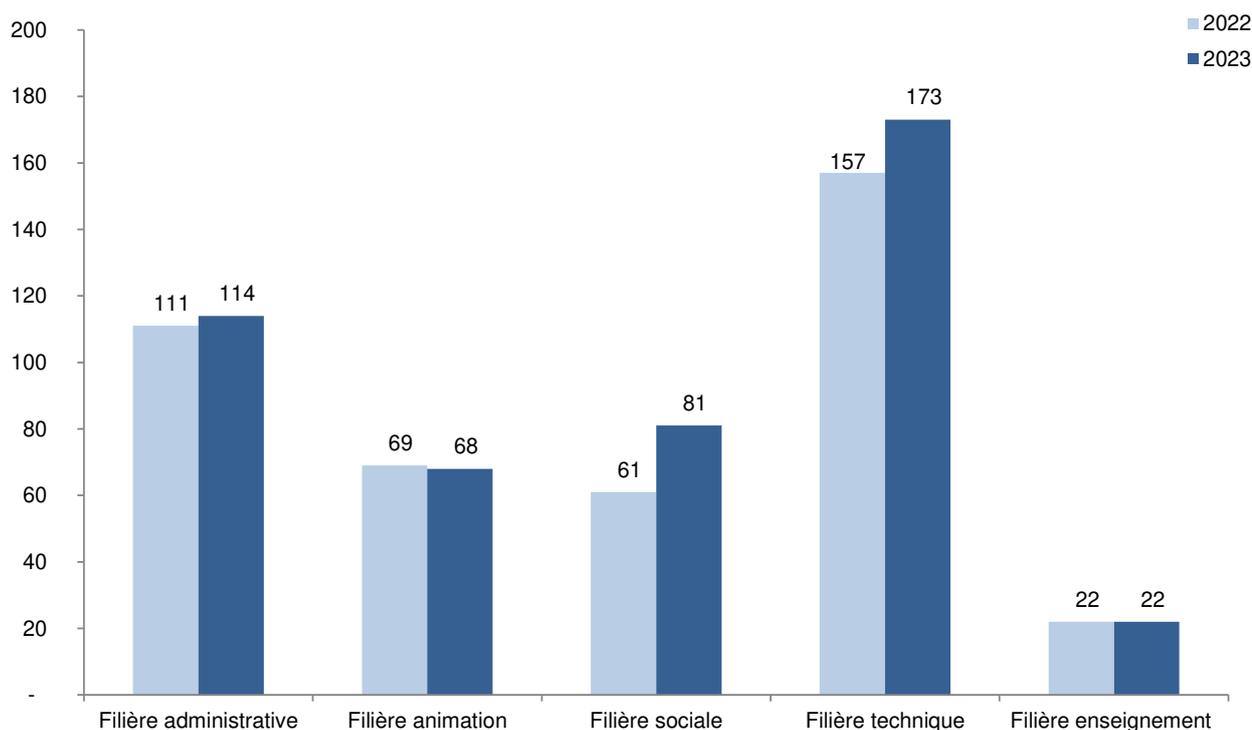
PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2023

ANNEXE A13 - Dossier suivi par le référent handicap

Par filière

Filière	2022			2023			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Filière administrative	89	22	111	90	24	114	2,6%
Filière animation	52	17	69	56	12	68	-1,5%
Filière sociale	61	-	61	81	-	81	24,7%
Filière technique	110	47	157	126	47	173	9,2%
Filière enseignement	11	11	22	14	8	22	0,0%
Vacataire	-	-	-	-	1	1	100,0%
Total général	323	97	420	367	92	459	8,5%



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2023

Par corps

Corps	2022			2023		
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Adjoint d'animation contractuel	10	1	11	14	1	15
Adjoint administratif	78	16	94	81	18	99
Adjoint d'animation et d'action sportive	35	13	48	35	9	44
Adjoint technique des établissements d'enseignement	44	33	77	60	32	92
Adjoint technique	-	2	2	-	1	1
Animateur d'administration parisienne	7	3	10	7	2	9
Agent spécialisé des écoles maternelles	61	-	61	80	-	80
Agent technique des écoles	64	8	72	64	10	74
Agent technique de la petite enfance	1	-	1	-	-	-
Attaché d'administration parisienne	2	3	5	2	3	5
Auxilière de puériculture	-	-	-	1	-	1
Eboueur	-	1	1	-	-	-
Chef exploitation	1	-	1	1	1	2
Ingénieur et architecte	-	1	1	-	1	1
Personnel de maîtrise	-	1	1	-	-	-
Professeur de la Ville de Paris	10	10	20	12	7	19
Professeur des cours municipaux d'adultes	1	1	2	2	1	3
Secrétaire administratif	9	3	12	7	3	10
Technicien supérieur	-	1	1	1	1	2
Technicien des services opérationnels	-	-	-	-	1	-
Vacataire	-	-	-	-	1	1
Total général	323	97	420	367	92	459

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2023

ANNEXE A14 - Répartition des agents titulaires et contractuels par nationalité

Nationalité	2022			2023			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Française	1 352	262	1 614	1 302	247	1 549	-4,0%
Espace économique européen	43	8	51	50	11	61	19,6%
Union économique européenne	11	2	13	9	4	13	0,0%
Autres Pays	1 030	84	1 114	1 098	89	1 187	6,6%
Total personnels contractuels	2 436	356	2 792	2 459	351	2 810	0,6%
Française	5 781	1 913	7 694	5 779	1 979	7 758	0,8%
Espace économique européen	82	14	96	88	14	102	6,3%
Union économique européenne	6	-	6	11	-	11	83,3%
Autres Pays	65	11	76	98	13	111	46,1%
Total personnels titulaires	5 934	1 938	7 872	5 976	2 006	7 982	1,4%
Total général	8 370	2 294	10 664	8 435	2 357	10 792	1,2%

Par corps

Corps	2 022			2 023			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Adjoint d'animation contractuel	210	33	243	207	30	237	-2,5%
Adjoint d'animation et d'action sportive	11	4	15	29	6	35	133,3%
Adjoint technique des établissements d'enseignem	30	7	37	37	8	45	21,6%
Agent spécialisé des écoles maternelles	198	-	198	240	-	240	21,2%
Agent technique des écoles	635	45	680	669	48	717	5,4%
Animateur animatrice d'administration parisienne	2	1	3	2	1	3	0,0%
Attaché d'administration parisienne	1	-	1	1	-	1	0,0%
Chargé de mission cadre moyen	1	-	1	1	-	1	0,0%
Professeur des cours municipaux d'adultes	7	5	12	10	9	19	58,3%
Autres pays	1095	95	1190	1196	102	1298	9,1%
Adjoint d'animation contractuel	10	1	11	10	1	11	0,0%
Adjoint d'animation et d'action sportive	27	8	35	28	9	37	5,7%
Adjoint administratif d'administration parisienne	1	-	1	3	-	3	200,0%
Adjoint technique des établissements d'enseignem	3	2	5	3	1	4	-20,0%
Agent spécialisé des écoles maternelles	32	-	32	31	-	31	-3,1%
Agent technique des écoles	33	-	33	33	-	33	0,0%
Animateur animatrice d'administration parisienne	5	2	7	4	2	6	-14,3%
Attaché d'administration parisienne	1	1	2	2	2	4	100,0%
Coordinateur CMA	1	1	2	1	1	2	0,0%
Professeur de la Ville de Paris	3	1	4	3	1	4	0,0%
Professeur des cours municipaux d'adultes	7	6	13	18	8	26	100,0%
Secrétaire administratif d'administration parisienne	2	-	2	2	-	2	0,0%
Espace économique européen	125	22	147	138	25	163	10,9%

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES A1 à A14

PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2023

Corps	2 022			2 023			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Adjoint d'animation contractuel	566	147	713	519	127	646	-9,4%
Adjoint administratif d'administration parisienne	205	51	256	224	57	281	9,8%
Adjoint d'animation et d'action sportive	1 223	694	1 917	1 267	737	2 004	4,5%
Adjoint technique	1	9	10	1	12	13	30,0%
Adjoint technique des établissements d'enseigne	415	301	716	407	291	698	-2,5%
Administrateur	4	3	7	6	3	9	28,6%
Agent d'accueil et de surveillance	1	-	1	1	-	1	0,0%
Agent de service des écoles	1	-	1	1	-	1	0,0%
Agent spécialisé des écoles maternelles	1 735	11	1 746	1 695	12	1 707	-2,2%
Agent technique CAT IV A, IV B	-	1	1	-	1	1	0,0%
Agent technique de la petite enfance	1	-	1	1	-	1	0,0%
Agent technique des écoles	1 754	198	1 952	1 707	218	1 925	-1,4%
Animateur animatrice d'administration parisienne	456	261	717	444	266	710	-1,0%
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musé	1	-	1	1	-	1	0,0%
Attaché d'administration parisienne	78	35	113	87	38	125	10,6%
Chargé de mission cadre moyen	2	1	3	2	1	3	0,0%
Chef de service administratif	6	3	9	5	2	7	-22,2%
Chef d'exploitation	1	4	5	1	5	6	20,0%
Conseiller des A.P.S. et de l'animation	7	12	19	5	11	16	-15,8%
Conseiller socio-éducatif	1	-	1	1	-	1	0,0%
Coordinateur CMA	5	3	8	5	4	9	12,5%
Directeur, directeur général	1	1	2	1	1	2	0,0%
Expert de haut niveau	2	-	2	2	-	2	0,0%
Ingénieur cadre supérieur	1	1	2	1	1	2	0,0%
Ingénieur et architecte	12	11	23	12	14	26	13,0%
Personnel de maîtrise	1	8	9	1	7	8	-11,1%
Professeur ateliers des beaux arts	1	-	1	-	-	-	-100,0%
Professeur de la Ville de Paris	422	306	728	419	298	717	-1,5%
Professeur des cours municipaux d'adultes	53	37	90	81	45	126	40,0%
Secrétaire administratif d'administration parisienne	120	55	175	125	50	175	0,0%
Sous-directeur	2	-	2	2	-	2	0,0%
Technicien de service opérationnel	41	2	43	41	3	44	2,3%
Technicien supérieur	14	20	34	16	22	38	11,8%
Française	7 133	2 175	9 308	7 081	2 226	9 307	0,0%
Adjoint technique des établissements d'enseigne	2	1	3	2	1	3	0,0%
Agent spécialisé des écoles maternelles	12	-	12	12	-	12	0,0%
Agents technique des écoles	3	1	4	5	3	8	100,0%
Animateur animatrice d'administration parisienne	-	-	-	1	-	1	
Union économique européenne	17	2	19	20	4	24	26,3%
Total général	8 370	2 294	10 664	8 435	2 357	10 792	1,2%

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B1 - Synthèse des personnels sous contrat

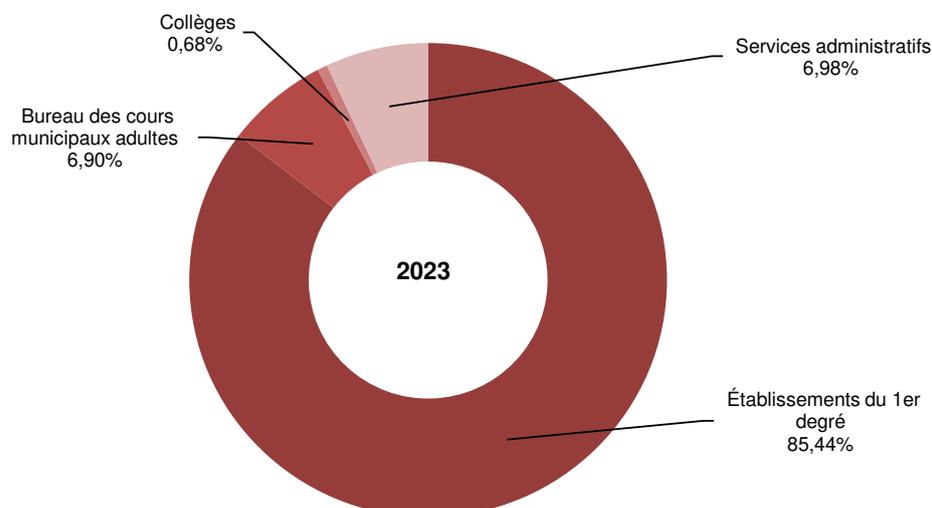
2023						Évolution / 2022	
Nombre d'agents			Nombre ETP			% en nombre d'agents	% en ETP
Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre ETP		
2 459	351	2 810	1 721,1	244,3	1 965,4	-1,13%	2,71%

ANNEXE B2 - Répartition par structures de personnel

Structures	Nombre d'agents			Nombre ETP			Évolution en %	
	Nombre agents 2022	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents 2023	Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre ETP 2023
Établissements du 1er degré*	2 520	2 174	227	2 401	1 510,9	163,1	1 674,0	-4,7%
Collèges	13	15	4	19	15	4	19,0	46,2%
Service des cours d'adultes de Paris	135	123	71	194	50,0	28,3	78,3	43,7%
Services administratifs**	124	147	49	196	145,1	48,9	194,1	58,1%
Total général	2 792	2 459	351	2 810	1 721,1	244,3	1 965,4	0,6%

* ainsi que les centres de loisirs hospitaliers.

** personnels des sous-directions et des CASPE.

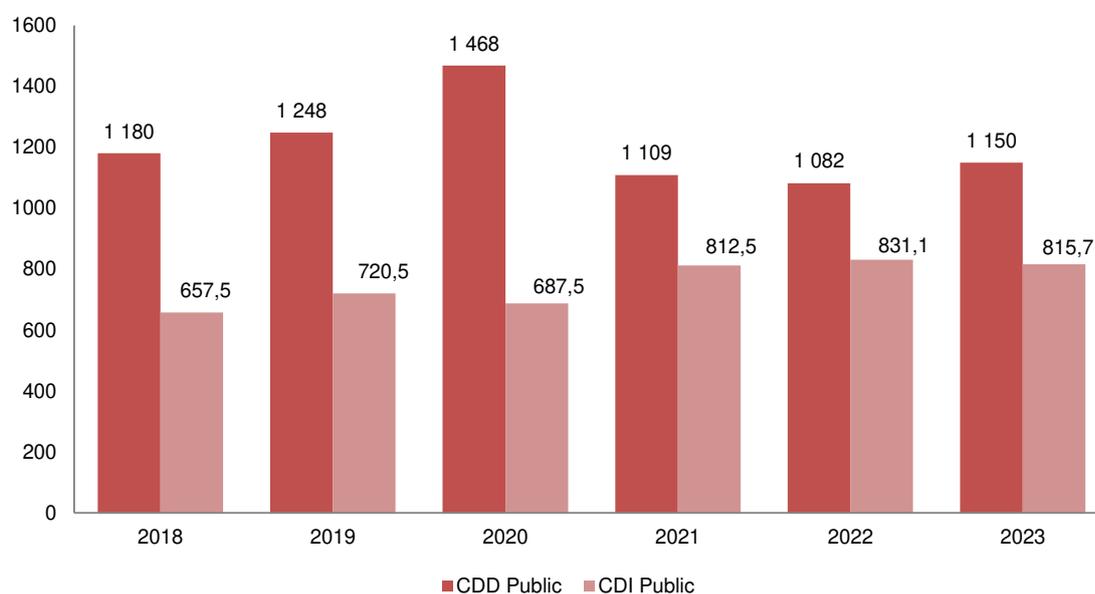


EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B3 - Évolution du type de contrat sur les six dernières années

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023/2018 en %
CDD Public	1 180,2	1 248,4	1 468,4	1 108,8	1 082,4	1 149,6	-2,6%
CDI Public	657,5	720,5	687,5	812,5	831,1	815,7	24,1%
TOTAL	1 837,7	1 968,9	2 155,9	1 921,3	1 913,5	1 965,3	6,9%



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

PERSONNELS SOUS CONTRAT

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B4 - Répartition par tranche de quotité de travail (CDD)

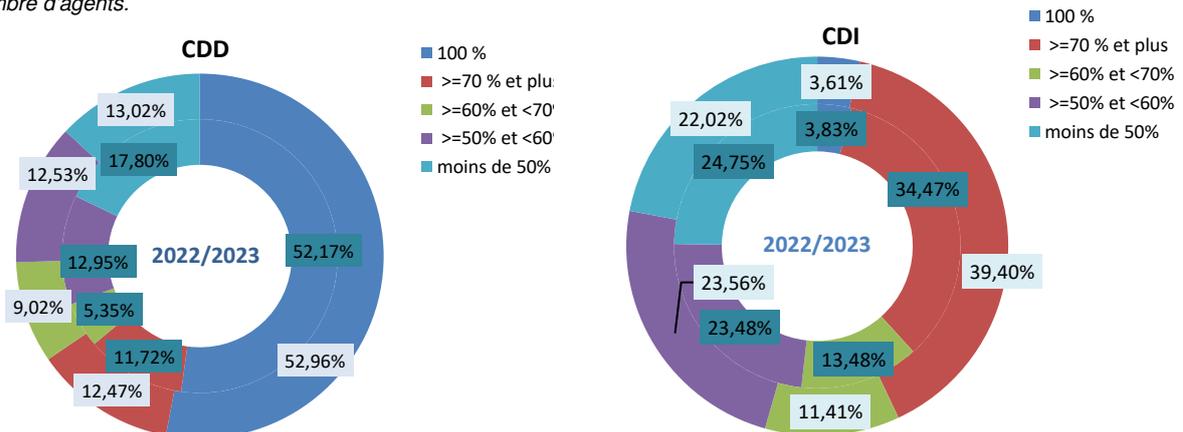
Temps travail	2022	2023						Évolution en %*
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	Nombre ETP	
100 %	721	682	682,0	87	87,0	769	769	6,7%
>=70 % et plus	162	173	127,8	8	5,8	181	134	11,7%
>=60% et <70%	74	121	76,3	10	6,4	131	83	77,0%
>=50% et <60%	179	172	93,0	10	5,5	182	99	1,7%
moins de 50%	246	172	60,9	17	5,0	189	66	-23,2%
Total général	1 382	1 320	1 039,9	132	109,7	1 452	1 149,6	5,1%

* en nombre d'agents.

ANNEXE B5 - Répartition par tranche de quotité de travail (CDI)

Temps travail	2022	2023						Évolution en %*
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	Nombre ETP	
100 %	54	34	34,0	15	15,0	49	49,0	-9,3%
>=70 % et plus	486	437	323,0	98	72,8	535	395,9	10,1%
>=60% et <70%	190	132	87,0	23	15,1	155	102,1	-18,4%
>=50% et <60%	331	281	151,3	39	20,8	320	172,1	-3,3%
moins de 50%	349	255	85,8	44	10,9	299	96,7	-14,3%
Total général	1 410	1 139	681,1	219	134,6	1 358	815,7	-3,7%

* en nombre d'agents.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B6 - Répartition par temps de travail (CDD public)

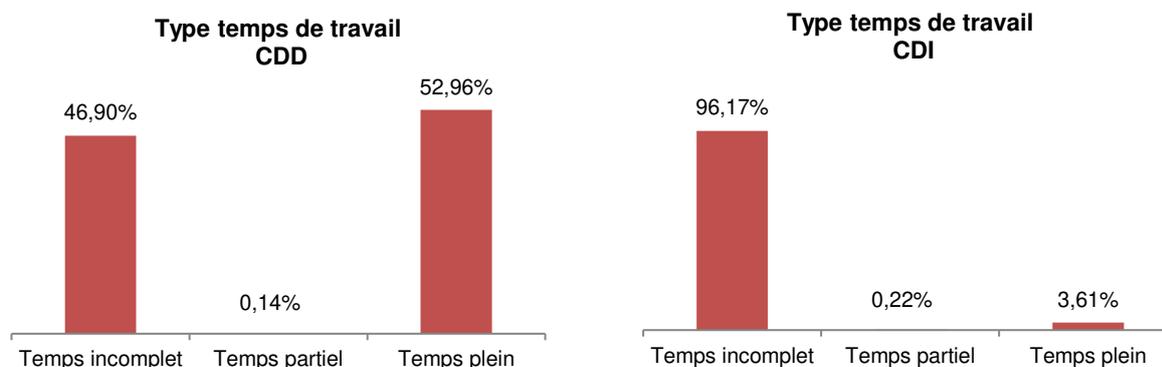
Type temps de travail	2022	2023				Nombre agents	Nombre ETP	Evolution en %*
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes			
Temps incomplet	657	636	356,3	45	22,7	681	379,0	3,7%
Temps partiel	4	2	1,6	-	-	2	1,6	-50,0%
Temps plein	721	682	682,0	87	87,0	769	769,0	6,7%
Total général	1 382	1 320	1 039,9	132	109,7	1 452	1 149,6	-12,6%

* en nombre d'agents.

ANNEXE B7 - Répartition par temps de travail (CDI public)

Type temps de travail	2022	2023				Nombre agents	Nombre ETP	Evolution en %*
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes			
Temps incomplet	1 353	1 102	645,0	204	119,7	1 306	764,6	-3,5%
Temps partiel	4	3	2,1	-	-	3	2,1	-25,0%
Temps plein	53	34	34,0	15	15,0	49	49,0	-7,5%
Total général	1 410	1 139	681,1	219	134,7	1 358	815,7	-12,6%

* en nombre d'agents.



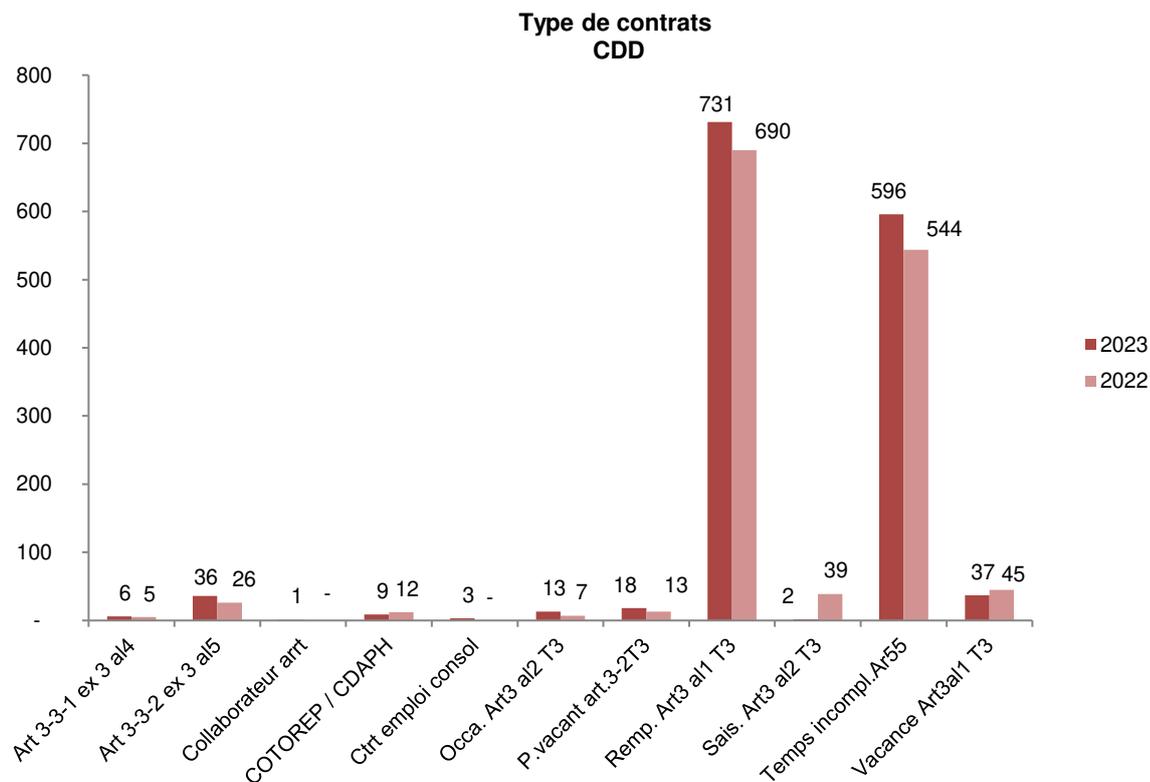
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

PERSONNELS SOUS CONTRAT

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B8 - Répartition par type de contrats (CDD public)

Type de contrats	2022	2023						Evolution en %*
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	Nombre ETP	
Art 3-3-1 ex 3 al4	5	4	4,0	2	2,0	6	6,0	20,0%
Art 3-3-2 ex 3 al5	26	25	25,0	11	11,0	36	36,0	38,5%
Collaborateur artt	-	-		1	1,0	1	1,0	
COTOREP / CDAPH	12	7	6,8	2	2,0	9	8,8	-25,0%
Ctrt emploi consol	-	2	2,0	1	1,0	3	3,0	
Occa. Art3 al2 T3	7	9	9,0	4	4,0	13	13,0	85,7%
P.vacant art.3-2T3	13	14	14,0	4	4,0	18	18,0	38,5%
Remp. Art3 al1 T3	690	671	640,0	60	59,0	731	699,1	5,9%
Sais. Art3 al2 T3	39	1	0,3	1	1,0	2	1,3	-94,9%
Temps incompl.Ar55	544	553	304,9	43	21,6	596	326,5	9,6%
Vacance Art3al1 T3	45	34	34,0	3	3,0	37	37,0	-17,8%
Total général	1 381	1 320	1 040,0	132	109,7	1 452	1 149,6	5,1%

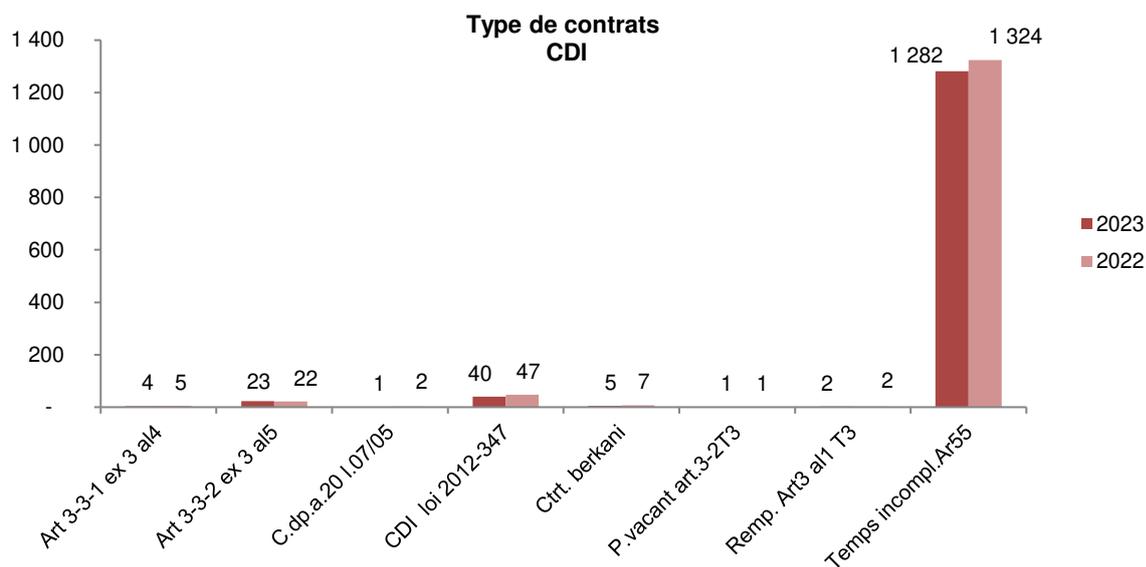


EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B9 - Répartition par type de contrats (CDI public)

Type de contrats	2022	2023				Nombre agents	Nombre ETP	Evolution en %*
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes			
Art 3-3-1 ex 3 al4	5	1	1,0	3	3,0	4	4,0	-20,0%
Art 3-3-2 ex 3 al5	22	11	10,6	12	12,0	23	22,6	4,5%
C.dp.a.20 l.07/05	2	1	0,9	-	-	1	0,9	-50,0%
CDI loi 2012-347	47	37	28,0	3	2,6	40	30,7	-14,9%
Contr. berkani	7	5	3,4	-	-	5	3,4	-28,6%
P.vacant art.3-2T3	1	1	1,0	-	-	1	1,0	0,0%
Remp. Art3 al1 T3	2	2	2,0	-	-	2	2,0	0,0%
Temps incompl.Ar55	1 324	1 081	634,1	201	117,0	1 282	751,1	-3,2%
Total général	1 410	1 139	681,1	219	134,6	1 358	815,7	-3,7%



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

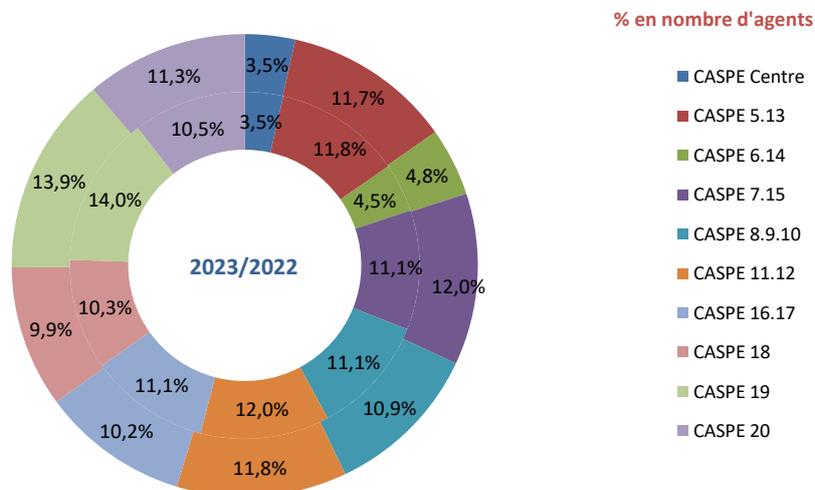
PERSONNELS SOUS CONTRAT

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B10.1 - Répartition des CDI par CASPE

Caspe	2022		2023		Nombre agents	Nombre ETP	Évolution ETP en %
	Nombre CDI	ETP CDI	Nombre femmes	Nombre hommes			
CASPE Centre	44	26,28	34	9	43	26,5	0,7%
CASPE 5.13	148	94,38	126	17	143	92,0	-2,6%
CASPE 6.14	60	36,85	41	14	55	33,9	-8,0%
CASPE 7.15	151	100,12	106	29	135	89,4	-10,7%
CASPE 8.9.10	138	79,36	129	6	135	79,7	0,4%
CASPE 11.12	149	85,60	128	17	145	88,2	3,0%
CASPE 16.17	129	73,57	116	19	135	80,1	8,9%
CASPE 18	125	78,02	110	15	125	78,9	1,2%
CASPE 19	175	97,24	155	15	170	98,7	1,5%
CASPE 20	142	83,22	113	14	127	75,1	-9,8%
Total général	1 261	754,6	1 058	155	1 213	742,5	-1,6%

* hors services administratifs.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

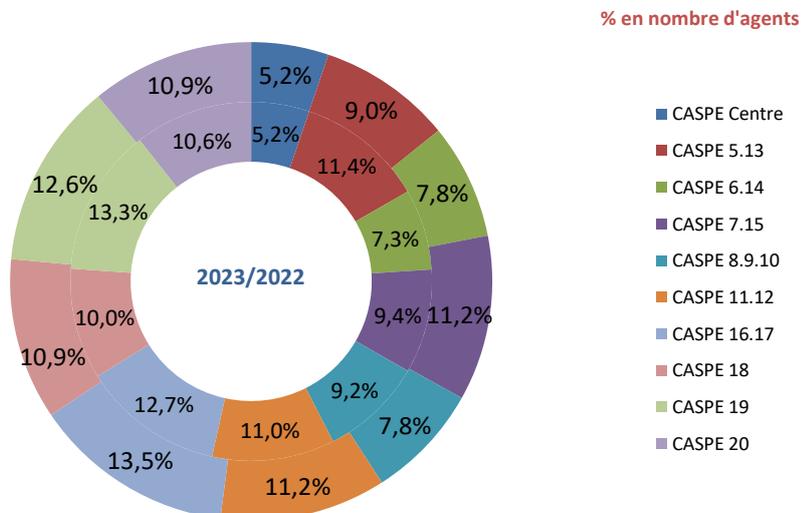
PERSONNELS SOUS CONTRAT

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B10.2 - Répartition des CDD par CASPE

Caspe	2022		2023		Nombre agents	Nombre ETP	Évolution etp en %
	Nombre CDD	ETP CDD	Nombre femmes	Nombre hommes			
CASPE Centre	66	42,4	64	1	65	47,5	12,0%
CASPE 5.13	114	87,3	138	5	143	120,5	38,1%
CASPE 6.14	99	78,5	89	2	91	71,9	-8,4%
CASPE 7.15	142	106,7	106	11	117	90,1	-15,5%
CASPE 8.9.10	99	70,9	107	8	115	88,6	25,0%
CASPE 11.12	142	112,0	124	13	137	113,1	1,0%
CASPE 16.17	172	137,4	153	5	158	124,6	-9,3%
CASPE 18	139	114,6	113	12	125	106,9	-6,7%
CASPE 19	160	116,4	156	10	166	126,7	8,8%
CASPE 20	139	106,4	120	12	132	102,2	-3,9%
Total général	1 272	972,5	1 170	79	1 249	992,1	2,0%

* hors services administratifs.



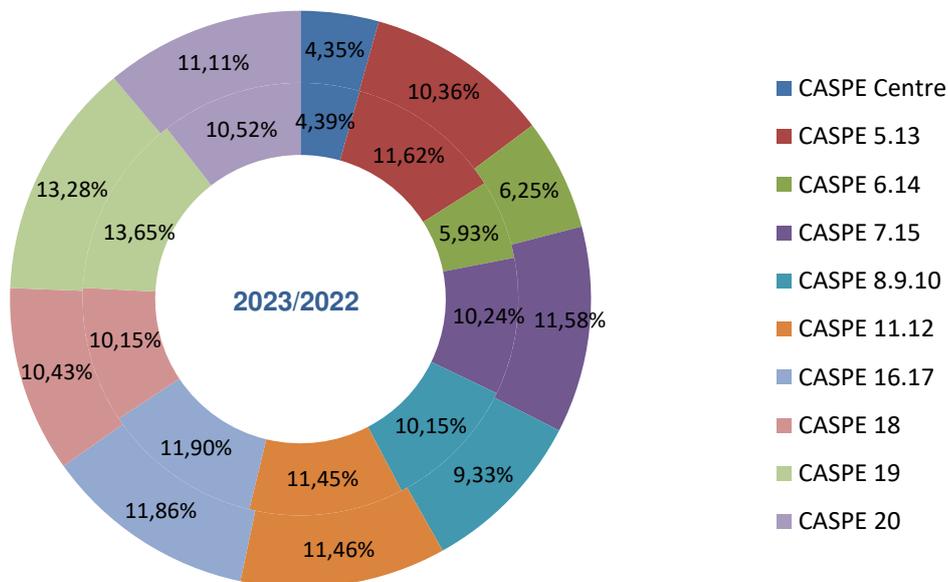
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B11 - Répartition par CASPE

Caspe	2021	2022	Évolution en %	2023		Nombre agents	Nombre ETP	Évolution en %
	Nombre agents	Nombre agents		Nombre femmes	Nombre hommes			
CASPE Centre	119	110	-7,6%	98	10	108	74,0	-1,8%
CASPE 5.13	279	262	-6,1%	264	22	286	212,4	9,2%
CASPE 6.14	167	158	-5,4%	130	16	146	105,8	-7,6%
CASPE 7.15	283	293	3,5%	212	40	252	179,5	-14,0%
CASPE 8.9.10	243	236	-2,9%	236	14	250	168,3	5,9%
CASPE 11.12	289	290	0,3%	252	30	282	201,3	-2,8%
CASPE 16.17	311	300	-3,5%	269	24	293	204,8	-2,3%
CASPE 18	251	264	5,2%	223	27	250	185,9	-5,3%
CASPE 19	312	336	7,7%	311	25	336	225,4	0,0%
CASPE 20	306	281	-8,2%	233	26	259	177,3	-7,8%
Total général	2 560	2 530	-1,2%	2 228	234	2 462	1 734,7	-2,7%

* hors services administratifs.



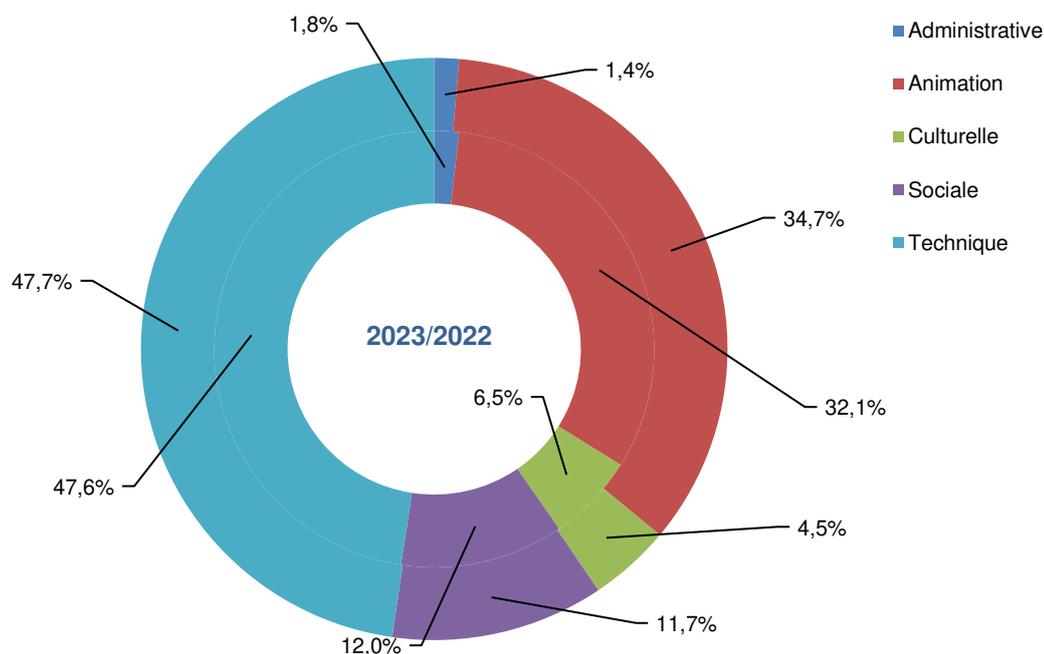
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B12 - Répartition par filière de personnel

Filières	2022	2023				Nombre agents	Nombre ETP	Évolution en %*
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes			
Administrative	38	34	33,7	17	16,9	51	50,6	34,2%
Animation	968	742	455,1	160	106,9	902	562,0	-6,8%
Culturelle	126	115	42,2	67	24,3	182	66,5	44,4%
Sociale	328	336	335,4	2	2,0	338	337,4	3,0%
Technique	1 332	1 232	854,6	105	94,2	1 337	948,8	0,4%
Total général	2 792	2 459	1 721,1	351	244,3	2 810	1 965,4	0,6%

* en nombre d'agents.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B13 - Répartition par filière et par corps

Filière administrative	2022			2023			Nombre agents	Nombre ETP	Évolution en %
	Nombre agents	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes				
Adjoint administratif	-			3,0	3,0	3,0	3,0		-
Attaché des administrations parisiennes	33	28	28,0	13,0	13,0	41,0	41,0		0,2
Chargé de mission cadre moyen	4	3	2,7	1,0	0,9	4,0	3,6		-
Secrétaire administrative	1	3	3,0	-	0,0	3,0	3,0		-
Total filière administrative	38	34	33,7	17	16,9	51	50,6		34,2%
Filière animation									
Adjoint d'animation contractuel	967	736	449,1	158	104,9	894	554,0		-7,5%
Adjoint d'animation et d'action sportive	-	2	2,0	0	0,0	2	2,0		-
Animateur d'administrations parisiennes	1	4	4,0	2	2,0	6	6,0		500,0%
Total Filière animation	968	742	455,11	160	106,91	902	562,02		-6,82%
Filière culturelle									
Coordinateur des CMA	10	6	6,0	5	5,0	11	11,0		10,0%
Professeur ateliers beaux arts	1	0	0,0	0	0,0	0	-		-
Professeur des cours municipaux d'adultes	115	109	36,2	62	19,3	171	55,5		48,7%
Total filière culturelle	126	115	42,21	67	24,31	182	66,52		44,44%
Filière sociale									
Agent spécialisé des écoles maternelles	328	336	335,4	2	2,0	338	337,4		3,0%
Total filière sociale	328	336	335,41	2	2	338	337,41		3,05%
Filière technique									
Adjoint technique des établissements d'enseignement	76	64	63,9	16	16,0	80	79,9		5,3%
Adjoint technique	2	0	0,0	4	4,0	4	4,0		100,0%
Agent technique des écoles	1 236	1158	781,6	76	65,2	1234	846,8		-0,2%
Agent technique cat IV A cat B	1	0	0,0	1	1,0	1	1,0		
Ingénieur administration parisienne	14	7	6,8	6	6,0	13	12,8		-7,1%
Technicien supérieur	3	3	2,3	2	2,0	5	4,3		66,7%
Total filière technique	1332	1232	854,63	105	94,15	1337	948,78		0,38%

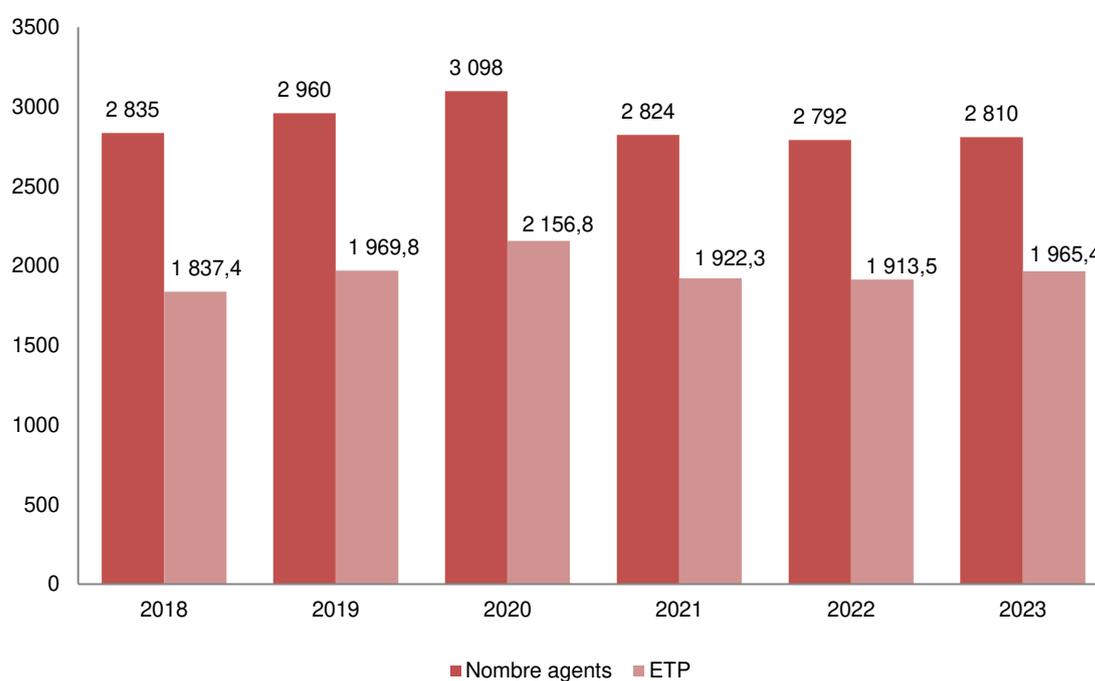
* en nombre d'agents.

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B14 - Évolution du nombre d'agents sur les six dernières années

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023/2018 en %
Nombre agents	2 835	2 960	3 098	2 824	2 792	2 810	-0,9%
ETP	1 837,4	1 969,8	2 156,8	1 922,3	1 913,5	1 965,4	7,0%



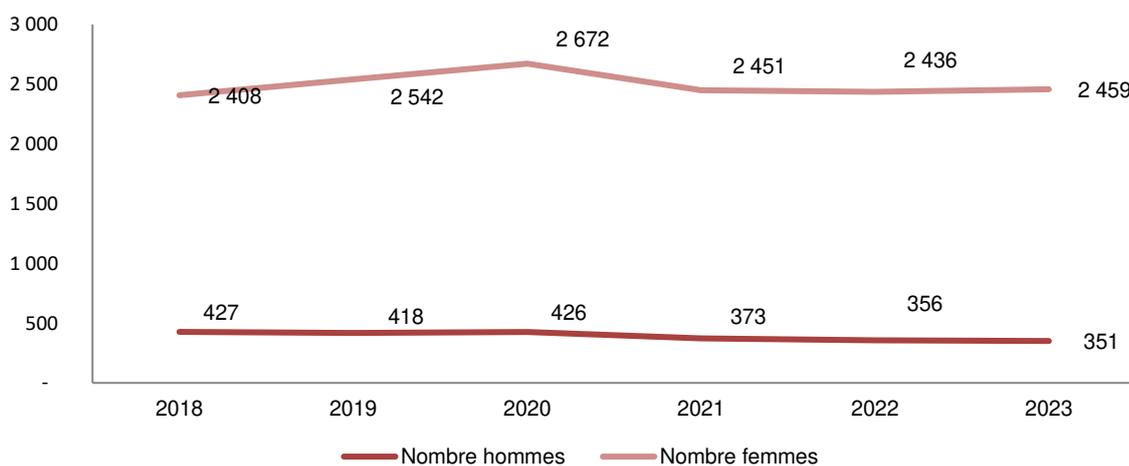
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B15 - Évolution du nombre d'agents sur les six dernières années

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023/2018 en %
Nombre hommes	427	418	426	373	356	351	-17,8%
Nombre femmes	2 408	2 542	2 672	2 451	2 436	2 459	2,1%
Total	2 835	2 960	3 098	2 824	2 792	2 810	-0,9%

* en nombre d'agents.



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

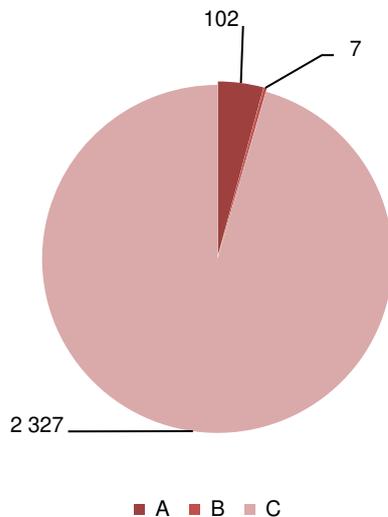
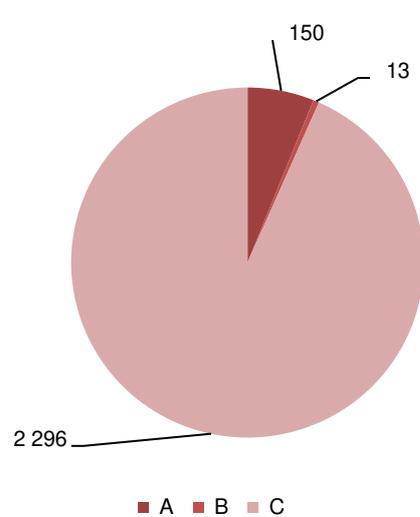
Au 31 décembre 2023

ANNEXE B16 - Répartition par catégorie de la fonction publique et par sexe**2022**

Catégorie hiérarchique	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	ETP agents
A	102	59,5	71	38,9	173	96,4
B	7	6,0	3	2,9	10	12,6
C	2 327	1 597,9	282	208,2	2 609	2 047,8
Total général	2 436	1 663,4	356	250,1	2 792	1 913,4

2023**2023/ 2022**

Catégorie hiérarchique	Nombre femmes	ETP femmes	Nombre hommes	ETP hommes	Nombre agents	ETP agents	Évolution en % (nb agents)	Évolution en % (ETP)
A	150	77,0	86	43,3	236	120	36,4%	24,8%
B	13	12,0	6	5,9	19	18	90,0%	42,2%
C	2 296	1 632,1	259	195,1	2 555	1 827	-2,1%	-10,8%
Total général	2 459	1 721,1	351	244,3	2 810	1 965,4	0,64%	2,7%

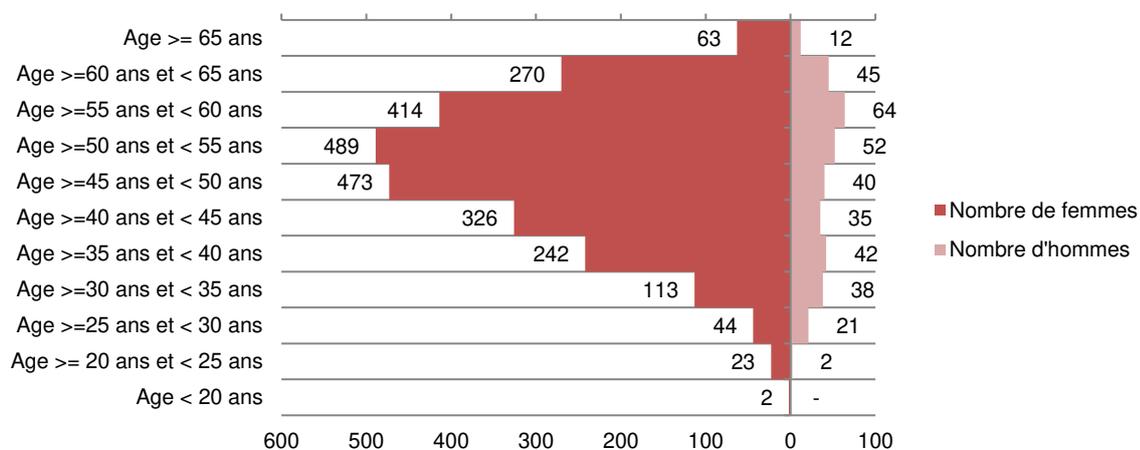
2022**2023**

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B17 - Répartition des agents par tranche d'âge et par sexe

	2022			2023			Part dans les effectifs (en %)	Évolution agents en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents		
Age >= 65 ans	49	10	59	63	12	75	2,7%	27,1%
Age >=60 ans et < 65 ans	250	39	289	270	45	315	11,2%	9,0%
Age >=55 ans et < 60 ans	386	60	446	414	64	478	17,0%	7,2%
Age >=50 ans et < 55 ans	478	52	530	489	52	541	19,3%	2,1%
Age >=45 ans et < 50 ans	459	49	508	473	40	513	18,3%	1,0%
Age >=40 ans et < 45 ans	358	36	394	326	35	361	12,8%	-8,4%
Age >=35 ans et < 40 ans	235	39	274	242	42	284	10,1%	3,6%
Age >=30 ans et < 35 ans	139	44	183	113	38	151	5,4%	-17,5%
Age >=25 ans et < 30 ans	53	26	79	44	21	65	2,3%	-17,7%
Age >= 20 ans et < 25 ans	24	1	25	23	2	25	0,9%	0,0%
Age < 20 ans	5	0	5	2	-	2	0,1%	
Total général	2 436	356	2 792	2 459	351	2 810	100,0%	0,6%

Pyramide des âges par sexe - 2023

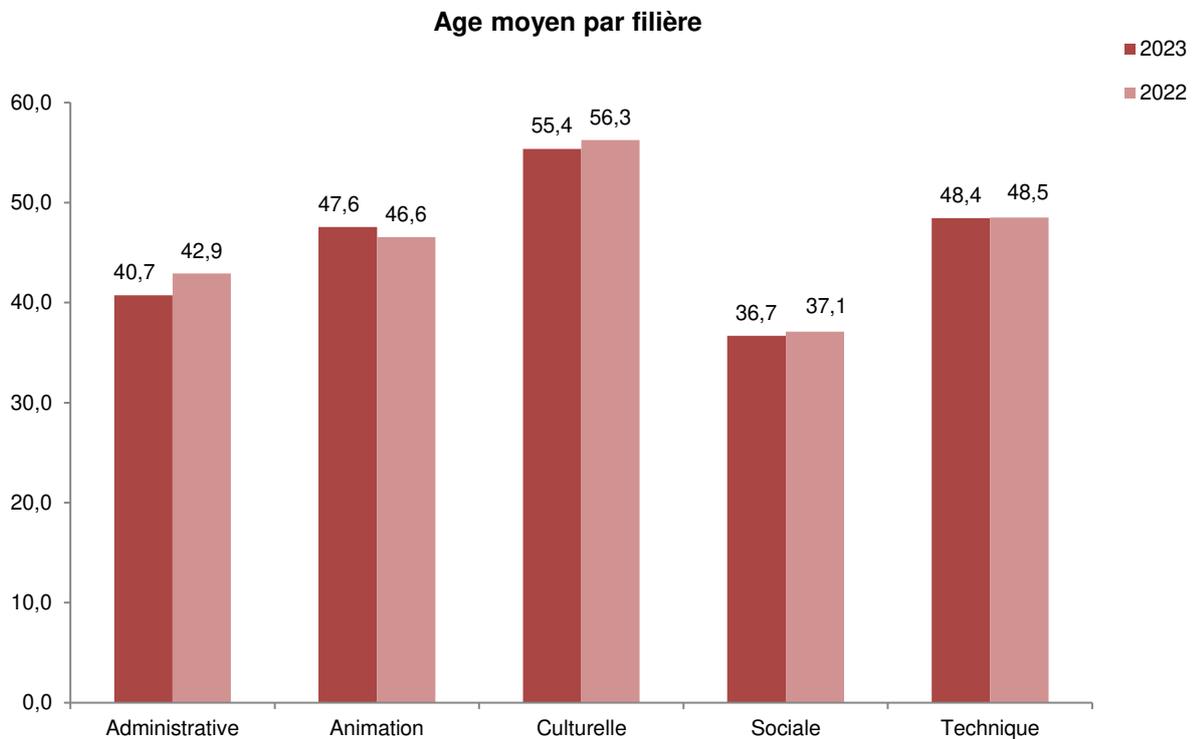
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

PERSONNELS SOUS CONTRAT

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B18 - Âge moyen des agents par filière

Filière	2022			2023		
	Femmes	Hommes	Moyenne 2022	Femmes	Hommes	Moyenne 2023
Administrative	42,2	43,6	42,9	39,3	42,2	40,7
Animation	49,3	43,8	46,6	50,2	44,9	47,6
Culturelle	57,1	55,4	56,3	55,3	55,4	55,4
Sociale	42,2	32,0	37,1	43,4	30,0	36,7
Technique	48,8	48,2	48,5	49,3	47,6	48,4
Moyenne général	47,9	44,6	46,3	47,5	44,0	45,8



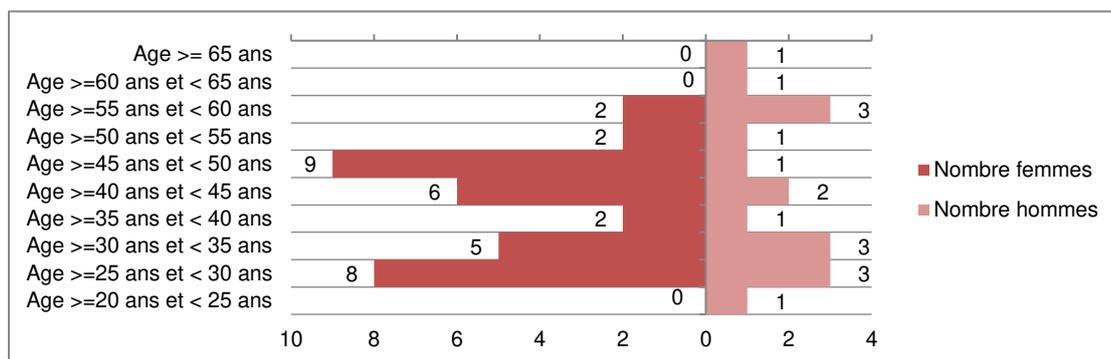
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE B19 - Répartition des agents par tranche d'âge et par filière**B19.1 - Filière administrative**

	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Part dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans	-	1	1	2,0%
Age >=60 ans et < 65 ans	-	1	1	2,0%
Age >=55 ans et < 60 ans	2	3	5	9,8%
Age >=50 ans et < 55 ans	2	1	3	5,9%
Age >=45 ans et < 50 ans	9	1	10	19,6%
Age >=40 ans et < 45 ans	6	2	8	15,7%
Age >=35 ans et < 40 ans	2	1	3	5,9%
Age >=30 ans et < 35 ans	5	3	8	15,7%
Age >=25 ans et < 30 ans	8	3	11	21,6%
Age >=20 ans et < 25 ans	-	1	1	2,0%
total des agents	34	17	51	100,0%

* corps contractuels concernés : attachés d'administrations parisiennes, chargés de missions cadres moyens, secrétaires administratifs

Pyramide des âges de la filière administrative

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

PERSONNELS SOUS CONTRAT

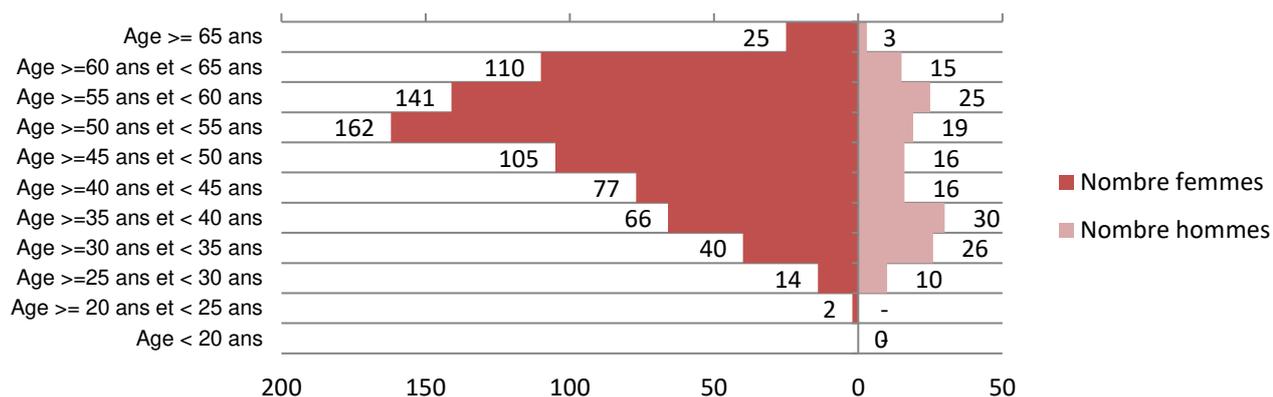
Au 31 décembre 2023

B19.2 - Filière animation

	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Part dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans	25	3	28	3,1%
Age >=60 ans et < 65 ans	110	15	125	13,9%
Age >=55 ans et < 60 ans	141	25	166	18,4%
Age >=50 ans et < 55 ans	162	19	181	20,1%
Age >=45 ans et < 50 ans	105	16	121	13,4%
Age >=40 ans et < 45 ans	77	16	93	10,3%
Age >=35 ans et < 40 ans	66	30	96	10,6%
Age >=30 ans et < 35 ans	40	26	66	7,3%
Age >=25 ans et < 30 ans	14	10	24	2,7%
Age >= 20 ans et < 25 ans	2	-	2	0,2%
Age < 20 ans	-	-	-	-
total des agents	742	160	902	100,0%

* corps contractuels concernés : adjoint d'animation et d'action sportive.

Pyramide des âges de la filière animation



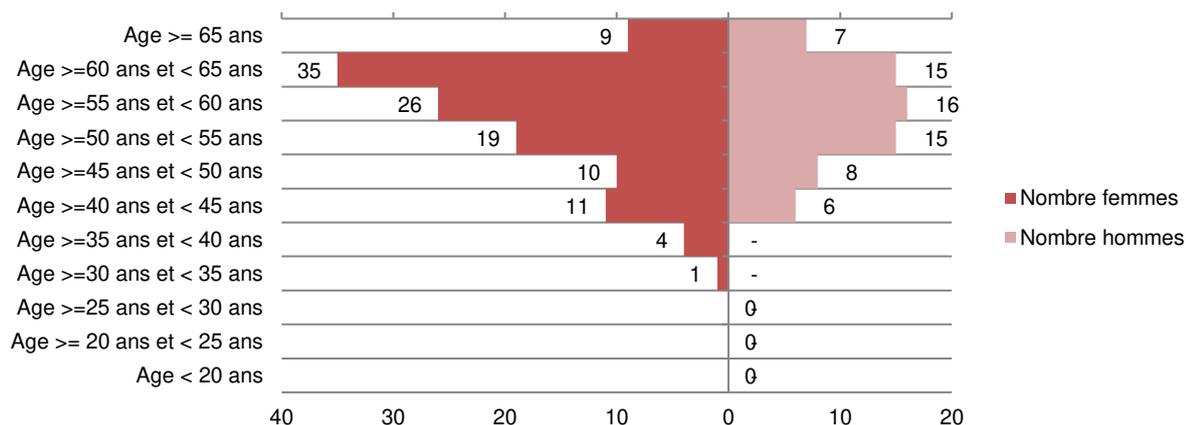
EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19**PERSONNELS SOUS CONTRAT**

Au 31 décembre 2023

B19.3 - Filière culturelle

	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Part dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans	9	7	16	8,8%
Age >=60 ans et < 65 ans	35	15	50	27,5%
Age >=55 ans et < 60 ans	26	16	42	23,1%
Age >=50 ans et < 55 ans	19	15	34	18,7%
Age >=45 ans et < 50 ans	10	8	18	9,9%
Age >=40 ans et < 45 ans	11	6	17	9,3%
Age >=35 ans et < 40 ans	4	0	4	2,2%
Age >=30 ans et < 35 ans	1	-	1	0,5%
Age >=25 ans et < 30 ans	-	-	-	0,0%
Age >= 20 ans et < 25 ans	-	-	-	0,0%
Age < 20 ans	-	-	-	-
total des agents	115	67	182	100,0%

*corps contractuels concernés : professeur et coordinateur des cours municipaux d'adultes, professeurs ateliers beaux arts

Pyramide des âges de la filière culturelle

EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

PERSONNELS SOUS CONTRAT

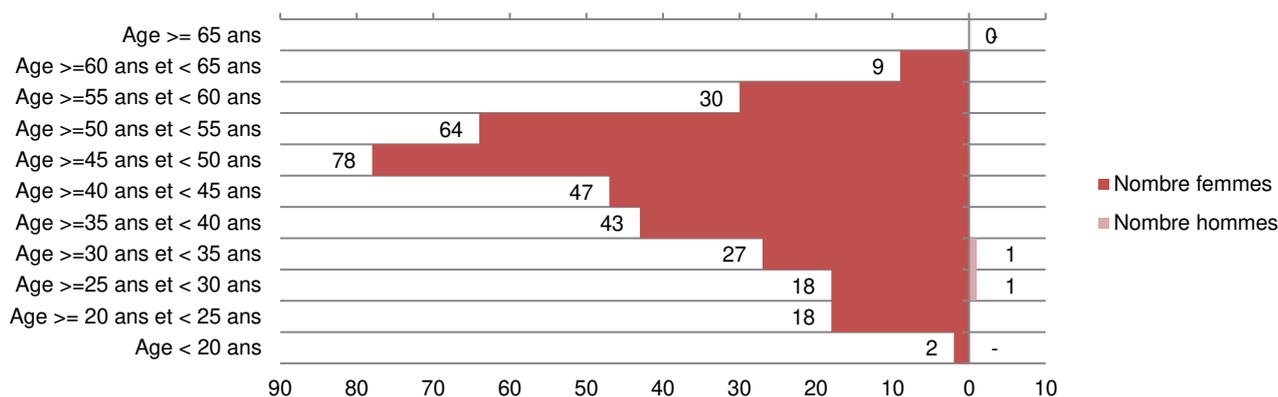
Au 31 décembre 2023

B19.4 - Filière sociale

	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Part dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans	0	0	-	0,0%
Age >=60 ans et < 65 ans	9		9	2,7%
Age >=55 ans et < 60 ans	30		30	8,9%
Age >=50 ans et < 55 ans	64		64	18,9%
Age >=45 ans et < 50 ans	78		78	23,1%
Age >=40 ans et < 45 ans	47		47	13,9%
Age >=35 ans et < 40 ans	43		43	12,7%
Age >=30 ans et < 35 ans	27	1	28	8,3%
Age >=25 ans et < 30 ans	18	1	19	5,6%
Age >= 20 ans et < 25 ans	18		18	5,3%
Age < 20 ans	2	0	-	-
total des agents	336	2	338	100,0%

* corps contractuel concerné : agent spécialisé des écoles maternelles.

Pyramide des âges du corps des agents spécialisés des écoles maternelles



EMPLOIS & EFFECTIFS - ANNEXES B1 à B19

PERSONNELS SOUS CONTRAT

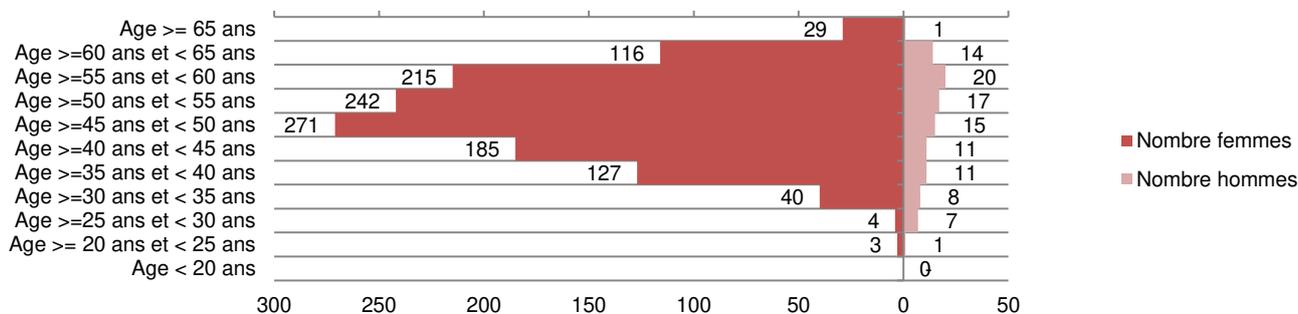
Au 31 décembre 2023

B19.5 - Filière technique

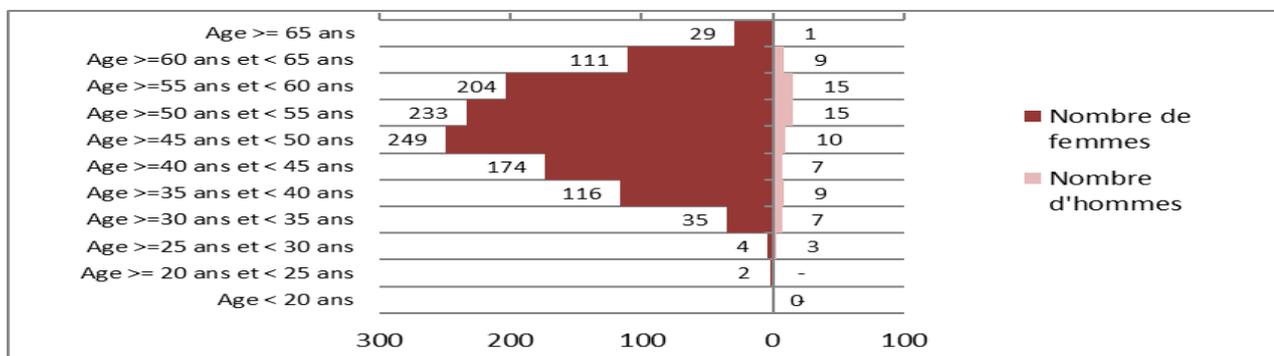
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Part dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans	29	1	30	2,2%
Age >=60 ans et < 65 ans	116	14	130	9,7%
Age >=55 ans et < 60 ans	215	20	235	17,6%
Age >=50 ans et < 55 ans	242	17	259	19,4%
Age >=45 ans et < 50 ans	271	15	286	21,4%
Age >=40 ans et < 45 ans	185	11	196	14,7%
Age >=35 ans et < 40 ans	127	11	138	10,3%
Age >=30 ans et < 35 ans	40	8	48	3,6%
Age >=25 ans et < 30 ans	4	7	11	0,8%
Age >= 20 ans et < 25 ans	3	1	4	0,3%
Age < 20 ans	0	0	-	-
total des agents	1 232	105	1 337	100,0%

* corps contractuels concernés : agent technique des écoles et établissements, ingénieur architecte et technicien supérieur.

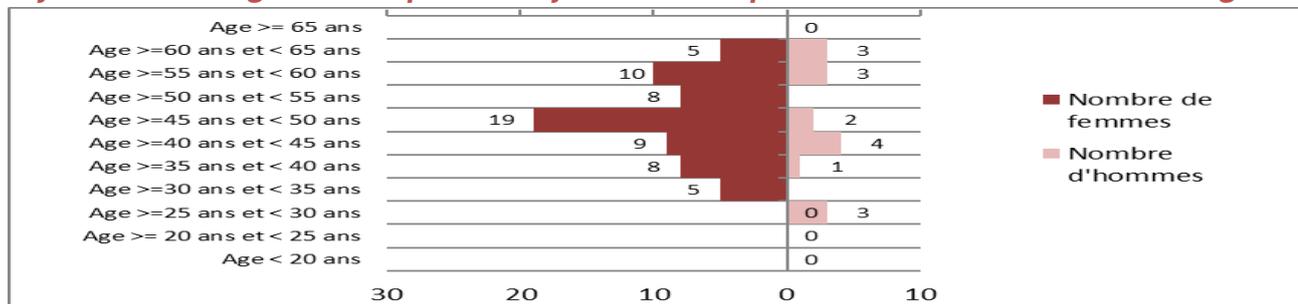
Pyramide des âges de la filière technique



Pyramide des âges du corps des agents technique des écoles



Pyramide des âges du corps des adjoints technique des Etablissements d'Enseignement



ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

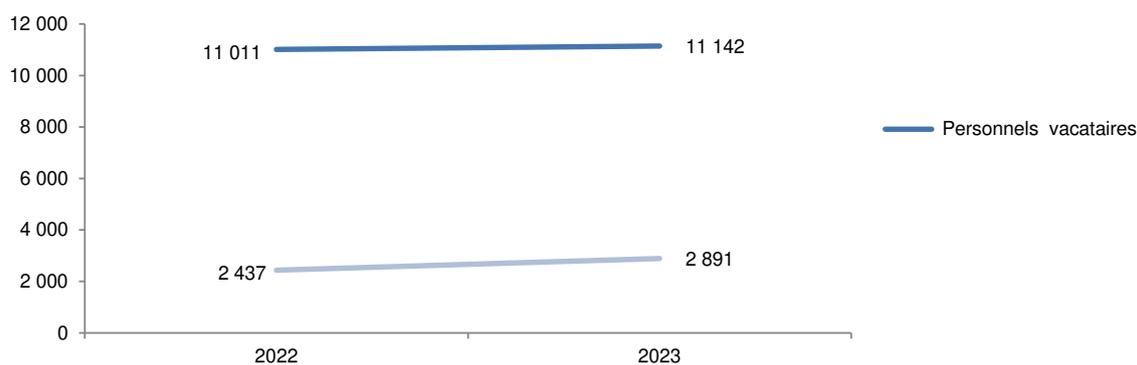
Au 31 décembre 2023

ANNEXE C1 - Synthèse des personnels vacataires

Nature de personnel	Nombre d'agents 2022	2023			Évolution / 2022	% du nombre de femmes
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	% en nombre d'agents	
Personnels vacataires	11 011	7 231	3 911	11 142	1,2%	64,9%
Personnels ayant effectué des vacances*	2 437	1 926	965	2 891	18,6%	66,6%
Total des personnels ayant effectué des vacances	13 448	9 157	4 876	14 033	4,35%	65,3%

*Agents contractuels ou titulaires par ailleurs.

ANNEXE C2 - Évolution du nombre de vacataires et du nombre d'agents ayant effectué des vacances de 2022 à 2023

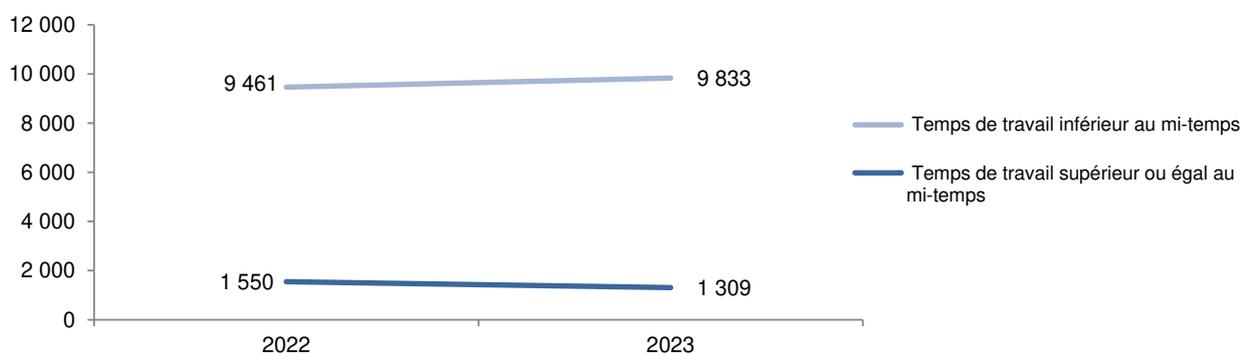


ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2023

ANNEXE C3 - Évolution du nombre de vacataires de 2022 à 2023
(hors personnels permanents ayant effectué des vacations)

Temps de travail des vacataires	2022	2023	Evolution 2023 / 2022 en %
Temps de travail inférieur au mi-temps	9 461	9 833	3,9%
Temps de travail supérieur ou égal au mi-temps	1 550	1 309	-15,5%
Total	11 011	11 142	1,2%



ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2023

Les tableaux suivants représentent l'ensemble des activités, en volume horaire, effectuées par des vacataires sur les six dernières années. La majorité des agents sont des agents

ANNEXE C4 - Vacances en nombre d'heures par activités

Activités	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023 /2018 en %
Centres de loisirs	1 462 676	1 549 856	1 676 837	1 749 013	1 733 400	1 848 851	26,4%
Interclasse	1 155 248	1 202 570	1 200 250	1 345 874	1 175 376	1 114 766	-3,5%
Temps d'activités périscolaires	280 652	294 972	309 003	365 510	315 092	299 577	6,7%
Garderie	198 362	222 945	204 324	234 887	222 555	231 983	16,9%
Études	129 799	142 925	152 006	171 889	165 863	171 910	32,4%
Soutien scolaire	61 632	63 330	64 548	68 967	63 744	54 073	-12,3%
Convoyage	3 390	4	781	1 188	1 177	1 356	-60,0%
Classes de découvertes	77 001	80 756	22 083	2 372	1 610	666	-99,1%
Service Minimum Accueil	968	1 378	1 364	432	188	159	-83,6%
Indemnité résidence horaire	-	17	75	-	-	-	
TOTAL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	3 369 726	3 558 753	3 631 270	3 940 131	3 679 003	3 723 339	10,5%
Personnel Éducation Nationale*	832 217	889 912	883 731	892 495	968 879	926 098	11,3%
Collecte de fonds	14 931	13 508	12 155	11 229	10 818	10 873	-27,2%
TOTAL INDEMNITAIRE	847 147	903 420	895 886	903 724	979 697	936 971	10,6%
Gardiens remplaçants	709 538	703 501	758 232	873 764	851 114	846 085	19,2%
TOTAL GARDIENS REMPLAÇANTS	709 538	703 501	758 232	873 764	851 114	846 085	19,2%
Cours municipaux adultes	104 087	102 930	96 180	101 438	101 390	105 975	1,8%
Professeurs de la Ville de Paris	3 735	2 860	1 249	1 311	977	953	-74,5%
Art	800	732	330	665	1 050	968	21,0%
TOTAL ENSEIGNEMENT	108 622	106 522	97 758	103 413	103 417	107 897	-0,7%
Vacation administrative	48 038	46 154	46 992	35 949	26 796	24 781	-48,4%
TOTAL VACATION ADMINISTRATIVE	48 038	46 154	46 992	35 949	26 796	24 781	-48,4%
Entretien	11 526	12 189	36 160	48 325	106 915	836	-92,8%
TOTAL VACATION ENTRETIEN	11 526	12 189	36 160	48 325	106 915	836	-92,8%
Total	5 094 597	5 330 538	5 466 298	5 905 307	5 746 941	5 639 908	10,7%

*Décharges, collectes de fonds, indemnités directeurs

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2023

ANNEXE C5 - Agents vacataires (temps de travail inférieur au mi-temps)***Nombre d'heures par activités***

Activités	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Centres de loisirs	905 288	812 152	1 052 432	1 079 878	1 079 987	1 224 544
Interclasse	852 592	776 760	850 826	942 114	803 248	777 454
Temps d'activités périscolaires	186 716	166 125	202 260	238 571	199 537	194 033
Garderie	107 777	96 835	114 280	131 431	123 483	139 001
Études	70 931	63 065	83 248	93 777	91 846	100 821
Soutien scolaire	38 041	33 984	36 152	39 584	33 727	24 452
Classes de découvertes	60 826	52 368	14 249	949	658	622
Convoyage	1 117	4	259	403	565	467
Service Minimum Accueil	640	684	795	293	113	89
TOTAL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	2 223 927	2 001 977	2 354 500	2 527 001	2 333 165	2 461 482
Gardiens remplaçants	318 172	279 844	389 688	453 911	393 703	429 092
TOTAL GARDIENS REMPLAÇANTS	318 172	279 844	389 688	453 911	393 703	429 092
Cours municipaux adultes	56 226	60 111	60 989	72 322	68 122	60 570
Art	794	726	330	655	1 050	968
Professeurs de la Ville de Paris						20
TOTAL ENSEIGNEMENT	57 020	60 837	61 319	72 977	69 172	61 558
Entretien	5 358	6 287	16 536	36 535	17 187	221
TOTAL VACATION ENTRETIEN	5 358	6 287	16 536	36 535	17 187	221
Vacation administrative	3 804	1 947	4 037	12 298	11 547	12 638
TOTAL VACATION ADMINISTRATIVE	3 804	1 947	4 037	12 298	11 547	12 638
Personnel Éducation Nationale						1 573
Collecte de fonds	20	-	3	21	-	14
TOTAL INDEMNITAIRE	20	-	3	21	-	1 587
Total	2 608 301	2 350 893	2 826 081	3 102 742	2 824 775	2 966 578

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2023

9 833 nombre de vacataires dont le temps de travail est inférieur au mi-temps.
1 309 nombre de vacataires dont le temps de travail est supérieur ou égal au mi-temps.

ANNEXE C6 - Agents vacataires (temps de travail supérieur ou égal au mi-temps)
Nombre d'heures par activités

Activités	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Centres de loisirs	517 762	638 614	556 000	606 474	589 427	524 347
Interclasse	266 214	354 272	302 198	357 403	326 736	280 404
Temps d'activités périscolaires	84 927	109 390	94 330	115 278	103 527	89 404
Garderie	86 253	111 762	83 712	97 170	93 539	83 099
Etudes	48 758	65 395	56 563	67 409	62 230	56 756
Soutien scolaire	5 257	7 250	6 566	6 854	6 358	4 359
Convoyage	1 452		450	776	556	318
Service Minimum Accueil	295	639	524	132	72	70
Classes de découvertes	15 241	27 402	6 966	1 423	207	16
Indemnité résidence horaire	-	17	75	-	-	-
TOTAL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	1 026 158	1 314 739	1 107 383	1 252 919	1 182 651	1 038 770
Gardiens remplaçants	371 111	393 648	346 841	391 053	422 354	350 037
TOTAL GARDIENS REMPLAÇANTS	371 111	393 648	346 841	391 053	422 354	350 037
Vacation administrative	33 576	39 339	30 019	20 105	6 331	3 156
TOTAL VACATION ADMINISTRATIVE	33 576	39 339	30 019	20 105	6 331	3 156
Cours municipaux adultes	9 018	5 846	1 129	1 151	1 173	1 493
TOTAL ENSEIGNEMENT	9 018	5 846	1 129	1 151	1 173	1 493
Entretien	4 985	4 794	6 290	1 949	541	43
TOTAL VACATION ENTRETIEN	4 985	4 794	6 290	1 949	541	43
Total	1 444 847	1 758 365	1 491 662	1 667 177	1 613 049	1 393 499

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2023

ANNEXE C7 - Agents contractuels, titulaires par ailleurs et autres personnels***Nombre d'heures par activités***

Activités	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Centres de loisirs	39 627	99 090	68 406	62 661	63 985	99 961
Interclasse	36 442	71 538	47 226	46 356	45 392	56 908
Soutien scolaire	18 334	22 097	21 829	22 528	23 658	25 262
Temps d'activités périscolaires	9 009	19 457	12 414	11 661	12 028	16 140
Etudes	10 110	14 465	12 196	10 703	11 787	14 333
Garderie	4 332	14 349	6 332	6 286	5 532	9 884
Classes de découvertes	934	985	868	-	746	28
Convoyage	821		72	9	56	571
Service Minimum Accueil	33	55	45	8	3	-
TOTAL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	119 642	242 036	169 388	160 212	163 187	223 086
Personnel Éducation Nationale*	832 217	889 912	883 731	892 495	968 879	924 524
Collecte de fonds	14 911	13 508	12 152	11 208	10 818	10 859
TOTAL INDEMNITAIRE	847 127	903 420	895 883	903 703	979 697	935 383
Cours municipaux adultes	38 843	36 973	34 062	27 965	32 095	43 913
Professeurs de la Ville de Paris	3 735	2 860	1 249	1 311	977	933
Art	6	6	-	10		
TOTAL ENSEIGNEMENT	42 584	39 839	35 310	29 286	33 072	44 846
Gardiens remplaçants	20 255	30 009	21 703	28 801	35 057	66 956
TOTAL GARDIENS REMPLAÇANTS	20 255	30 009	21 703	28 801	35 057	66 956
Vacation administrative	10 658	4 868	12 936	3 546	8 918	8 987
TOTAL VACATION ADMINISTRATIVE	10 658	4 868	12 936	3 546	8 918	8 987
Entretien	1 183	1 109	13 335	9 841	89 187	572
TOTAL VACATION ENTRETIEN	1 183	1 109	13 335	9 841	89 187	572
Total	1 041 449	1 221 280	1 148 555	1 135 388	1 309 117	1 279 830

*Décharges, collectes de fonds, indemnités directeurs

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

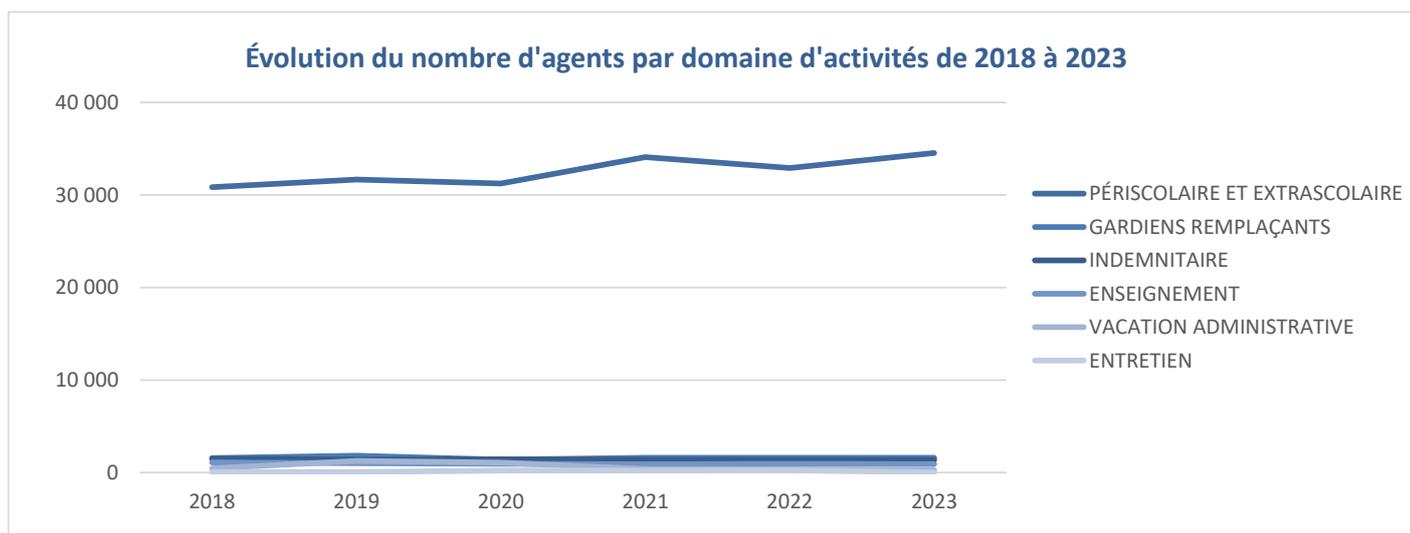
Au 31 décembre 2023

ANNEXE C8 - Répartition du nombre d'agents par activités de vacation *

* Les agents peuvent effectuer plusieurs activités d'où un nombre total d'agents plus élevé que mentionné sur le tableau de synthèse qui tient compte du nombre d'agents vacataires payés sur la période soit 14 033 agents.

Activités	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023 / 2018 en %
Centres de loisirs	7 580	7 838	7 886	8 255	8 197	8 643	14,0%
Interclasse	8 056	8 103	7 963	8 807	8 273	8 502	5,5%
Temps d'activités périscolaires	6 504	6 599	6 753	7 552	7 048	7 138	9,7%
Garderie	3 584	3 854	3 785	4 383	4 356	4 574	27,6%
Études	3 413	3 484	3 535	4 018	4 054	4 253	24,6%
Gardiens remplaçants	1 555	1 820	1 390	1 602	1 600	1 603	3,1%
Cours municipaux adultes	933	896	838	808	840	824	-11,7%
Personnel Éducation Nationale*	800	774	779	764	772	762	-4,8%
Soutien scolaire	822	828	788	857	810	757	-7,9%
Classes de découvertes	673	756	337	130	126	616	-8,5%
Collecte de fonds	692	640	652	604	589	589	-14,9%
Vacation administrative	446	1 253	1 061	367	350	261	-41,5%
Professeurs de la Ville de Paris	84	88	68	61	61	70	-16,7%
Convoyage	42	1	30	25	35	38	-9,5%
Art	73	37	31	26	33	26	-64,4%
Service Minimum Accueil	174	206	162	64	33	21	-87,9%
Entretien	42	42	209	226	241	14	-66,7%

*Décharges, collectes de fonds, indemnités directeurs



ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2023

9 833 nombre de vacataires dont le temps de travail est inférieur au mi-temps.
1 309 nombre de vacataires dont le temps de travail est supérieur ou égal au mi-temps.

ANNEXE C9 - Agents vacataires (temps de travail inférieur au mi temps) ***Nombre d'agents par activités***

Activités	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Centres de loisirs	6 158	6 055	6 300	6 652	6 572	7 041
Interclasse	6 653	6 370	6 520	7 214	6 683	6 985
Temps d'activités périscolaires	5 254	5 005	5 413	6 069	5 579	5 694
Garderie	2 842	2 841	2 983	3 498	3 450	3 697
Etudes	2 628	2 542	2 756	3 162	3 196	3 410
Gardiens remplaçants	1 069	1 119	985	1 094	1 068	1 129
Cours municipaux adultes	577	570	549	567	562	466
Soutien scolaire	500	472	458	504	416	373
Vacation administrative	74	485	457	114	112	81
Art	72	36	31	25	33	26
Classes de découvertes	270	272	122	23	7	23
Convoyage	21	1	16	11	21	19
Service Minimum Accueil	109	113	98	41	21	13
Entretien	20	24	113	159	63	8
Professeurs de la Ville de Paris						2
Collecte de fonds	1		1	1		1
Personnel Éducation Nationale*	1	2	1	1	1	1

*Décharges, collectes de fonds, indemnités directeurs

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2023

ANNEXE C10 - Agents vacataires (temps de travail supérieur ou égal au mi-temps)
Nombre d'agents par activités

Activités	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Centres de loisirs	1 070	1 309	1 145	1 288	1 247	1 085
Interclasse	1 039	1 277	1 076	1 273	1 246	1 073
Temps d'activités périscolaires	1 008	1 243	1 058	1 251	1 220	1 055
Garderie	665	832	682	794	808	713
Études	593	723	604	698	696	602
Gardiens remplaçants	408	513	350	417	431	353
Soutien scolaire	52	70	53	60	62	43
Service Minimum Accueil	57	85	59	21	11	8
Vacation administrative	50	370	345	23	16	6
Convoyage	13		11	13	8	6
Classes de découvertes	41	82	49	3	5	3
Entretien	16	12	18	10	9	1
Cours municipaux adultes	9	9	1	2	1	1

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2023

ANNEXE C11 - Personnels ayant effectué des vacances***Nombre d'agents par activités***

Activités	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Personnel Education Nationale*	799	772	778	763	771	761
Classes de découvertes	362	402	166	104	114	590
Collecte de fonds	691	640	651	603	589	588
Centres de loisirs	352	474	441	315	378	517
Interclasse	364	456	367	320	344	444
Temps d'activités périscolaires	242	351	282	232	249	389
Cours municipaux adultes	347	317	288	239	277	357
Soutien scolaire	270	286	277	293	332	341
Etudes	192	219	175	158	162	241
Vacation administrative	322	398	259	230	222	174
Garderie	77	181	120	91	98	164
Gardiens remplaçants	78	188	55	91	101	121
Professeurs de la Ville de Paris	84	88	68	61	61	68
Convoyage	8		3	1	6	13
Entretien	6	6	78	57	169	5
Service Minimum Accueil	8	8	5	2	1	
Art	1	1		1		

*Décharges, collectes de fonds, indemnités directeurs

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2023

ANNEXE C12 - Nombre d'agents par tranches horaires en 2022 et 2023

Nombre d'heures de vacances	2022	2023	Évolution en %	Part des agents en 2023
	Nombre agents	Nombre agents		
de 1 à 100 heures	3 238	3 492	7,8%	31,3%
de 100 à 200 heures	1 763	1 781	1,0%	16,0%
de 200 à 300 heures	1 171	1 155	-1,4%	10,4%
de 300 à 400 heures	823	848	3,0%	7,6%
de 400 à 500 heures	597	531	-11,1%	4,8%
de 500 à 600 heures	502	504	0,4%	4,5%
de 600 à 700 heures	438	418	-4,6%	3,8%
de 700 à 800 heures	433	358	-17,3%	3,2%
de 800 à 900 heures	344	368	7,0%	3,3%
de 900 à 1000 heures	363	377	3,9%	3,4%
de 1000 à 1100 heures	350	317	-9,4%	2,8%
de 1100 à 1200 heures	318	280	-11,9%	2,5%
de 1200 à 1300 heures	228	226	-0,9%	2,0%
de 1300 à 1400 heures	154	211	37,0%	1,9%
de 1400 à 1500 heures	99	120	21,2%	1,1%
de 1500 à 1600 heures	88	69	-21,6%	0,6%
de 1600 à 1700 heures	44	37	-15,9%	0,3%
de 1700 à 1800 heures	34	21	-38,2%	0,2%
de 1800 à 1900 heures	14	15	7,1%	0,1%
de 1900 à 2000 heures	7	6	-14,3%	0,1%
de 2000 à 2100 heures	3	3	0,0%	0,0%
de 2100 à 2200 heures		5		0,0%
TOTAL	11 011	11 142	1,2%	100,0%

Remarque : Les agents effectuant plus de 900 heures sont principalement des gardiens vacataires.

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2023

Ce tableau retrace le nombre d'agents vacataires par CASPE pour tous les dispositifs DASCO (péri et extrascolaire, gardiens, etc...). Le nombre total d'agents vacataires est inférieur au nombre global sur toute la DASCO car certains agents sont rattachés à d'autres unités organisationnelles que les CASPE (notamment les services centraux).

ANNEXE C13 - Ventilation par CASPE en 2023***en nombre d'agents***

CASPE	2023	Répartition des vacataires par CASPE
CASPE CENTRE	463	4,5%
CASPE 5.13	1 386	13,5%
CASPE 6.14	790	7,7%
CASPE 7.15	1 041	10,1%
CASPE 8.9.10	781	7,6%
CASPE 11.12	1 385	13,5%
CASPE 16.17	1 213	11,8%
CASPE 18	873	8,5%
CASPE 19	1 201	11,7%
CASPE 20	1 132	11,0%
Total	10 265	100,0%

ANNEXES C1 à C14 - PERSONNELS VACATAIRES

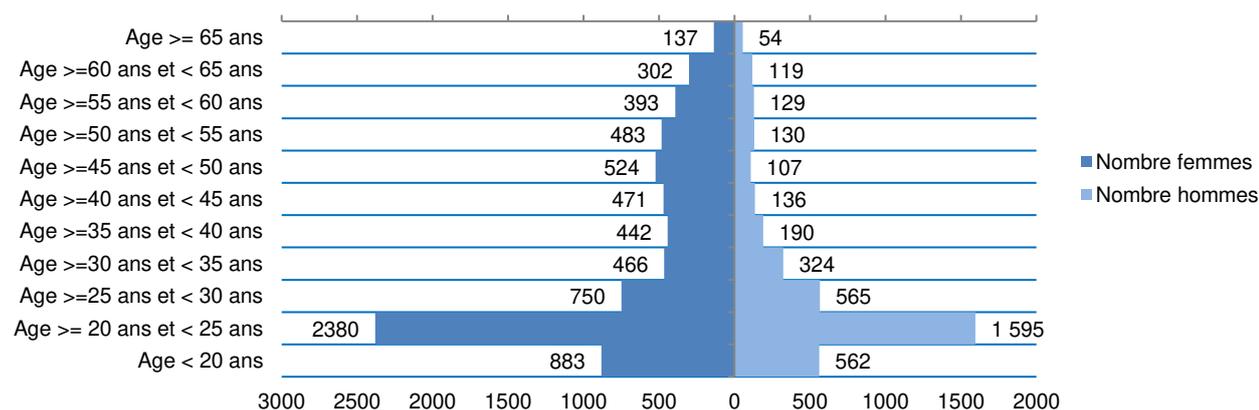
Au 31 décembre 2023

ANNEXE C14 - Répartition par tranche d'âge et par sexe

(hors permanents ayant effectué des vacances)

Libellé tranche d'âge	2022			2023		Évolution en % du nombre d'agents par tranche d'âge
	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Part dans les effectifs (en %)	
Age >= 65 ans	165	137	54	191	1,7%	15,8%
Age >=60 ans et < 65 ans	405	302	119	421	3,8%	4,0%
Age >=55 ans et < 60 ans	533	393	129	522	4,7%	-2,1%
Age >=50 ans et < 55 ans	642	483	130	613	5,5%	-4,5%
Age >=45 ans et < 50 ans	667	524	107	631	5,7%	-5,4%
Age >=40 ans et < 45 ans	666	471	136	607	5,4%	-8,9%
Age >=35 ans et < 40 ans	696	442	190	632	5,7%	-9,2%
Age >=30 ans et < 35 ans	915	466	324	790	7,1%	-13,7%
Age >=25 ans et < 30 ans	1 433	750	565	1 315	11,8%	-8,2%
Age >= 20 ans et < 25 ans	3 771	2 380	1 595	3 975	35,7%	5,4%
Age < 20 ans	1 118	883	562	1 445	13,0%	29,2%
Total	11 011	7 231	3 911	11 142	100,0%	1,2%

Pyramide des âges par sexe



ANNEXES D1 A D7 - RÉMUNÉRATION

Au 31 décembre 2023

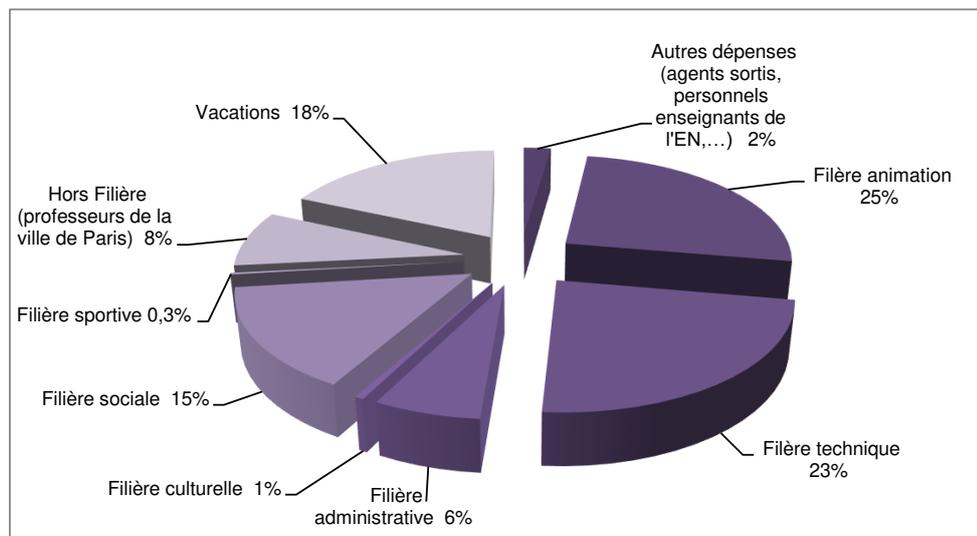
ANNEXE D1 - Évolution de la masse salariale par famille d'émoluments

Famille d'émoluments	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022 en %
Rémunération principale des personnels permanents (traitement, indemnité de résidence, NBI, SFT, indemnité de cherté de vie, indemnité différentielle de SMIC,...)	230 812 330 €	233 153 494 €	243 061 373 €	4,2%
<i>RIFSEEP</i>	41 545 403 €	41 747 150 €	44 017 577 €	5,4%
<i>IAT, prime de rendement et heures supplémentaires forfaitaires</i>	341 480 €	3 802 € -	224 €	-105,9%
<i>Primes hors IAT et RIFSEEP</i>	130 392 €	120 511 €	131 905 €	9,5%
<i>Heures supplémentaires</i>	1 361 060 €	1 516 751 €	1 651 966 €	8,9%
<i>Indemnités diverses</i>	448 099 €	451 852 €	5 518 775 €	1 121,4%
Total primes et indemnités	43 826 434 €	43 840 066 €	51 320 000 €	17,1%
Vacations	68 062 770 €	67 969 022 €	70 515 411 €	3,7%
Cotisations patronales	133 842 040 €	134 749 125 €	140 593 404 €	4,3%
Indemnisation perte d'emploi et chômage*	30 725 €	24 057 €	58 726 €	144,1%
Rémunération des personnels de droit privé	40 158 €	38 469 €	64 392 €	67,4%
Prestations sociales	4 417 665 €	4 278 132 €	4 216 774 €	-1,4%
Remboursements de frais	3 732 030 €	3 554 376 €	4 505 903 €	26,8%
TOTAL GÉNÉRAL	484 764 153 €	487 606 741 €	514 335 982 €	5,5%
*Le chômage est comptabilisé dans le logiciel GALP depuis le mois d'avril 2013, seule l'indemnité de licenciement continue à être prise en compte dans l'application Suite 7.				
<i>Pour information (hors masse salariale):</i>				
<i>Frais de mission</i>	4 034 €	8 855 €	17 589 €	98,6%
Part de la masse salariale DASCO au sein de la collectivité parisienne	19,55%	19,17%	19,50%	0,33%

ANNEXES D1 A D7 - RÉMUNÉRATION

Au 31 décembre 2023

ANNEXE D2 - Ventilation de la masse salariale



ANNEXE D3 - Éléments de rémunérations brutes perçues par les agents en euros

Les rémunérations brutes annuelles moyennes comprennent les rémunérations principales et accessoires, intégrant la part salariale des cotisations sociales.

Eléments de rémunérations	
Rémunération principale des personnels permanents	241 844 316
Rémunération des personnels de droit privé	33 316
Vacations	3 645 377
Primes, indemnités, heures supplémentaires	51 118 259
Indemnité de licenciement	56 512
Sous-total rémunérations et primes	296 697 779
Prestations sociales (allocations de prévoyance santé, de rentrée scolaire, enfants handicapés; vélib; bourse de vacances...)	4 038 341
Remboursements de frais (transport)	3 986 769
TOTAL GÉNÉRAL	304 722 889

ANNEXES D1 A D7 - RÉMUNÉRATION

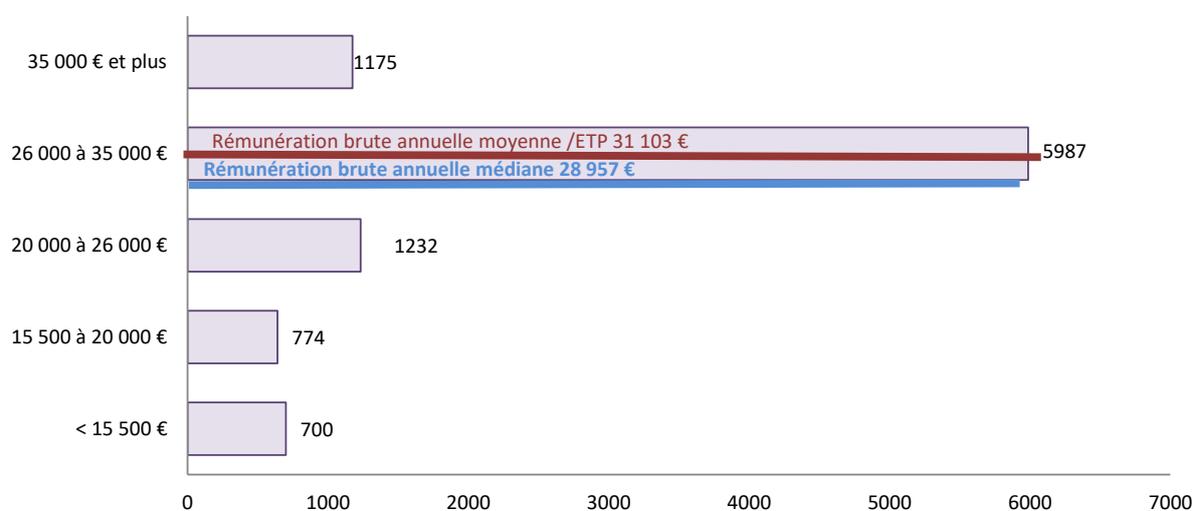
Au 31 décembre 2023

ANNEXE D4 - Rémunérations brutes annuelles moyennes*Agents sur emplois permanents*

Rémunérations brutes annuelles	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Part dans les effectifs (en %)
< 15 500 €	607	93	700	7,2%
15 500 € à 17 000€	161	6	167	1,7%
17 000 € à 18 500€	145	22	167	1,7%
18 500 € à 20 000€	254	53	307	3,2%
20 000 € à 21 500€	248	71	319	3,3%
21 500 € à 23 000€	127	46	173	1,8%
23 000 € à 26 000€	565	175	740	7,6%
26 000 € à 29 000€	1 811	518	2 329	23,9%
29 000 € à 32 000€	2 207	533	2 740	28,1%
32 000 € à 35 000€	662	256	918	9,4%
35 000 € à 40 000€	374	176	550	5,6%
40 000 € à 45 000€	122	91	213	2,2%
45 000 € à 50 000€	102	77	179	1,8%
+ de 50 000€	129	104	233	2,4%
Total	7 514	2 221	9 735	100%

La rémunération brute moyenne annuelle en fonction du nombre d'ETP est de 31 103 €.

En 2023, 50 % des agents de la DASCO perçoivent une rémunération brute annuelle inférieure au revenu médian soit 28 957 € et 16% ont une rémunération inférieure au SMIC annuel brut (20 966 € en 2023).

Rémunération brute annuelle des agents permanents

ANNEXES D1 A D7 - RÉMUNÉRATION

Au 31 décembre 2023

ANNEXE D5 - Rémunérations annuelles brutes versées aux personnels fonctionnaires et contractuels*Personnels fonctionnaires*

Sexe	Catégorie	Total rémunérations annuelles brutes	dont primes et indemnités	dont NBI	dont heures supplémentaires et complémentaires
Femmes	A	22 069 003 €	2 657 239 €	53 420 €	409 280 €
	B	22 604 442 €	5 209 119 €	401 350 €	137 364 €
	C	139 857 344 €	22 887 660 €	557 387 €	117 785 €
	agents sortis*	3 344 998 €	497 176 €	13 702 €	7 028 €
	Total	187 875 787 €	31 251 194 €	1 025 859 €	671 457 €
Hommes	A	15 272 429 €	1 426 700 €	14 469 €	397 243 €
	B	12 937 450 €	3 008 951 €	241 294 €	95 369 €
	C	37 183 617 €	6 168 692 €	250 709 €	112 250 €
	agents sortis*	968 291 €	113 479 €	3 077 €	11 789 €
	TOTAL	66 361 787 €	10 717 822 €	509 549 €	616 651 €
Ensemble	A	37 341 432 €	4 083 939 €	67 889 €	806 523 €
	B	35 541 892 €	8 218 070 €	642 644 €	232 733 €
	C	177 040 961 €	29 056 352 €	808 096 €	230 035 €
	agents sortis*	4 313 289 €	610 655 €	16 779 €	18 817 €
	TOTAL	254 237 574 €	41 969 016 €	1 535 408 €	1 288 108 €

Personnels contractuels

Sexe	Catégorie	Total rémunérations annuelles brutes	dont primes et indemnités	dont NBI	dont heures supplémentaires et complémentaires
Femmes	A	3 213 359 €	492 008 €		1 357 €
	B	210 695 €	50 167 €	645 €	551 €
	C	38 007 092 €	5 523 358 €	2 110 €	292 619 €
	agents sortis*	1 793 559 €	251 042 €		6 132 €
	Total	43 224 705 €	6 316 575 €	2 755 €	300 659 €
Hommes	A	2 055 979 €	379 746 €		
	B	101 447 €	13 364 €		2 056 €
	C	4 759 447 €	755 656 €		45 527 €
	agents sortis*	343 738 €	46 238 €		1 312 €
	TOTAL	7 260 611 €	1 195 004 €	- €	48 895 €
Ensemble	A	5 269 338 €	871 754 €		1 357 €
	B	312 142 €	63 531 €		2 607 €
	C	42 766 539 €	6 279 014 €		338 146 €
	agents sortis*	2 137 297 €	297 280 €		7 444 €
	TOTAL	50 485 316 €	7 511 579 €	2 755 €	349 554 €

* Catégorie statistique ad hoc utilisée pour tenir compte du fonctionnement des systèmes d'information RH parisiens utilisée quand on ne peut pas identifier le corps correspondant à la rémunération versée parce que le dossier « carrière » de l'agent dans le système d'information a été fermé.

ANNEXES D1 A D7 - RÉMUNÉRATION

Au 31 décembre 2023

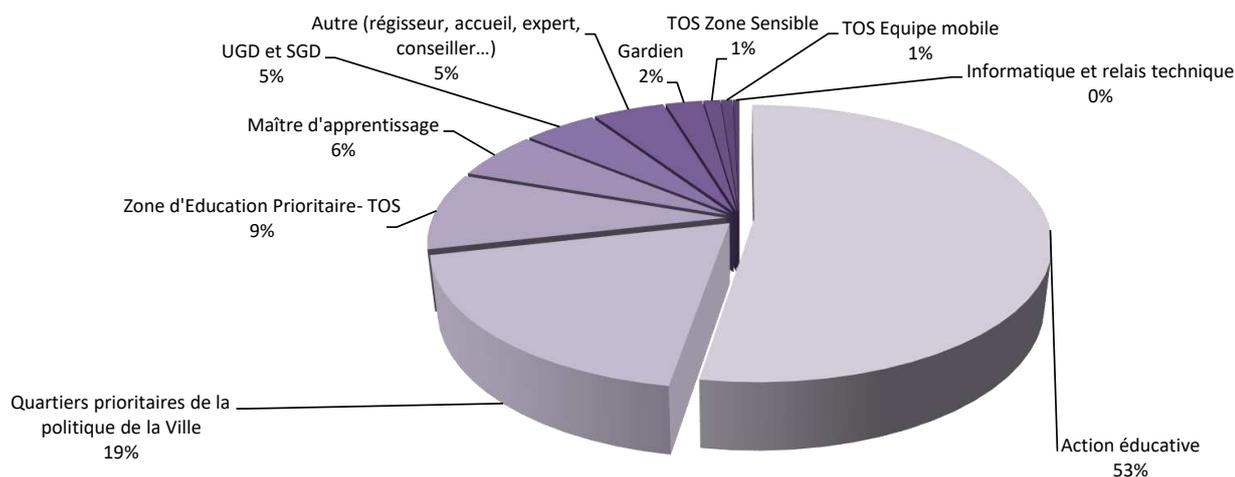
ANNEXE D6 - Nouvelles bonifications indiciaires (NBI)

Type de NBI *	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Action éducative	759	498	1 257
Quartiers prioritaires de la politique de la Ville	376	72	448
Zone d'Education Prioritaire- TOS	121	94	215
UGD et SGD	116	18	134
Autre (régisseur, accueil, expert, conseiller...)	86	27	113
Maître d'apprentissage	93	18	111
Gardien	46	11	57
TOS Zone Sensible	17	9	26
TOS Equipe mobile		18	18
Informatique et relais technique	2	8	10
TOTAL GÉNÉRAL	1 616	773	2 389

* Le critère géographique prime sur le critère fonctionnel dans la répartition des effectifs (un agent d'accueil affecté en ZEP sera indiqué en ZEP dans le tableau ci-dessus).

** L'article 5 de la loi du 21/02/2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a institué les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV), qui se substituent aux zones urbaines sensibles (ZUS) au 1er janvier 2015.

ANNEXE D7- Répartition par type de NBI



ANNEXES E1 à E2 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2023

**ANNEXE E1 - Masse salariale par secteurs d'activités de 2021 à 2023
(hors cotisations patronales)**

en euros

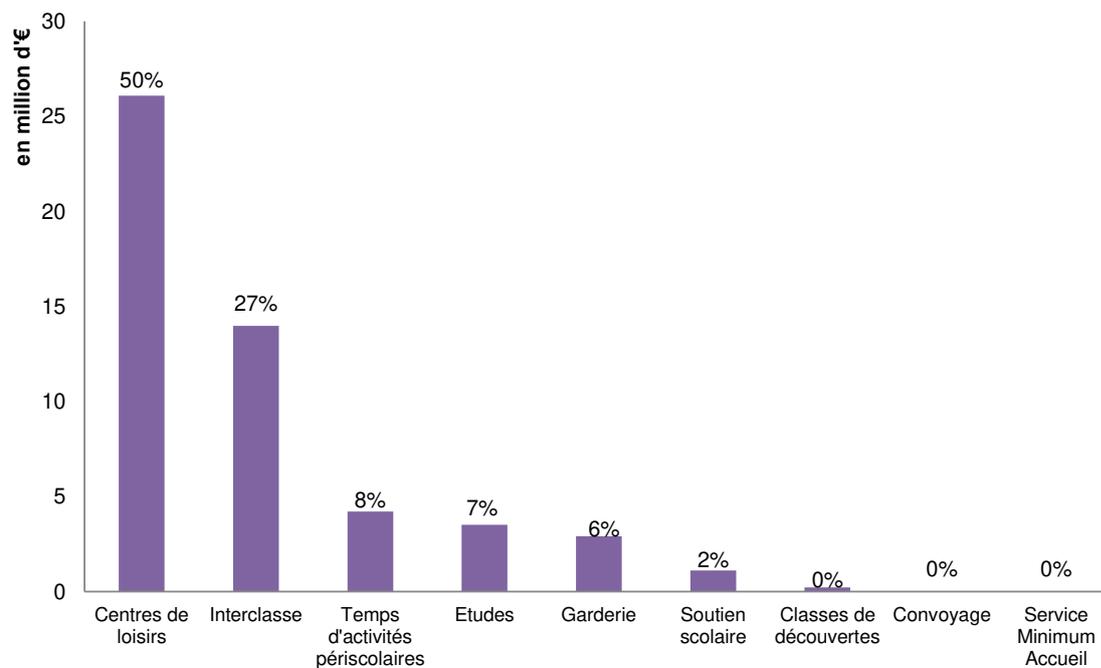
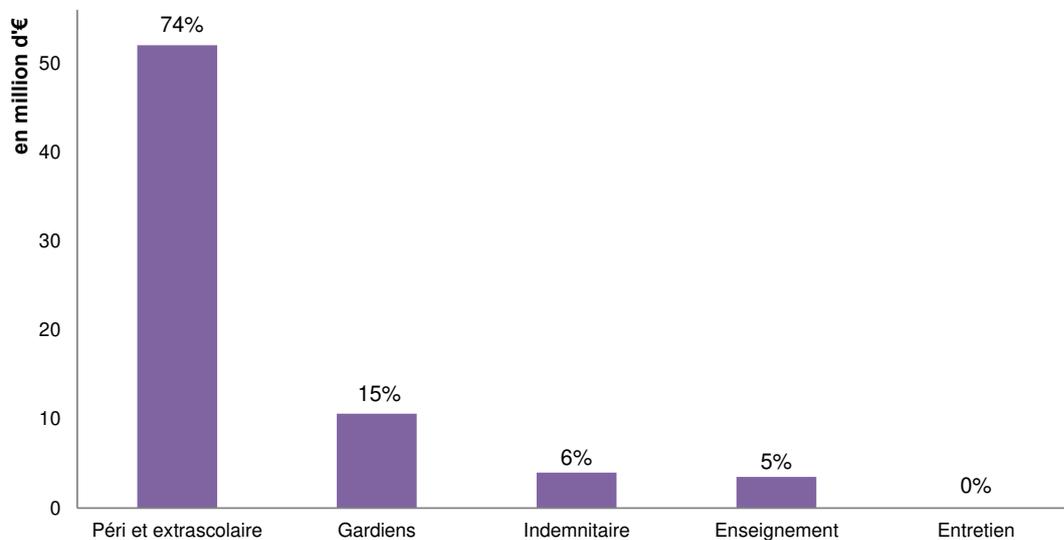
Secteurs d'activités	2021	2022	2023	écart 2023/2022	2023/2022
Centres de loisirs	21 330 022	22 440 813	25 306 789	2 865 976	12,8%
Interclasse	15 225 141	13 931 269	13 971 150	39 882	0,3%
Temps d'activités périscolaires	4 819 686	4 213 141	4 203 167	- 9 974	-0,2%
Etudes	3 508 302	3 385 314	3 508 735	123 421	3,6%
Garderie	2 656 391	2 637 859	2 907 608	269 749	10,2%
Soutien scolaire	1 407 607	1 301 008	1 103 624	- 197 385	-15,2%
Indemnité résidence horaire	724 276	750 892	787 326	36 434	4,9%
Classes de découvertes	61 703	55 658	205 030	149 372	268,4%
Convoiyage	14 488	15 042	18 300	3 258	21,7%
Service Minimum Accueil	5 239	2 374	2 136	- 238	-10,0%
Total périscolaire et extrascolaire	49 752 853	48 733 372	52 013 866	3 280 494	6,7%
Gardiens remplaçants	9 951 218	10 195 397	10 615 703	420 306	4,1%
Total gardiens	9 951 218	10 195 397	10 615 703	420 306	4,1%
Personnels Éducation Nationale	3 148 768	3 154 760	3 115 751	- 39 010	-1,2%
Collecte de fonds	408 376	427 141	395 419	- 31 722	-7,4%
Total indemnitaire	3 557 144	3 581 902	3 511 169	-70 732	-2,0%
Cours Municipaux d'Adultes	3 658 449	3 653 864	3 947 630	293 766	8,0%
Professeurs de la Ville de Paris	32 763	24 425	24 674	249	1,0%
Modèles physiques des Écoles d'Art	3 742	6 572	5 703	- 869	-13,2%
Total enseignement	3 694 954	3 684 861	3 978 007	293 146	8,0%
Entretien	592 043	1 352 779	11 025	- 1 341 754	-99,2%
Total entretien	592 043	1 352 779	11 025	-1 341 754	-99,2%
Total vacations DASCO	67 548 213	67 548 311	70 129 771	2 581 460	3,8%
Hors champ	514 557	420 712	385 640	- 35 071	-8,3%
TOTAL AVEC HORS CHAMP *	68 062 770	67 969 022	70 515 411	2 546 389	3,7%

* Les dépenses de vacations sont versées à des personnels non permanents à hauteur de 95% dont notamment 86% d'agents vacataires et 8% de vacataires déjà titulaires par ailleurs (personnels de l'Éducation Nationale). Le reste concerne des personnels permanents de la Ville de Paris (titulaires et contractuels).

ANNEXES E1 à E2 - PERSONNELS VACATAIRES

Au 31 décembre 2023

ANNEXE E2 - Ventilation des dépenses de vacances (hors cotisations patronales)



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - ANNEXES F1 à F4

ACCIDENTS DE TRAJET ET ACCIDENTS DE TRAVAIL-SERVICE

Au 31 décembre 2023

ANNEXE F1 - Accident de trajet accident de travail/service

	2022*		2023			Nombre agents	Évolution 2023/2022 en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents		
Nombre d'accidents de trajet	200	28	134	25	159	-30,3%	
Nombre d'accidents de travail-service	430	68	390	64	454	-8,8%	
Total général	630	96	524	89	613	-15,6%	

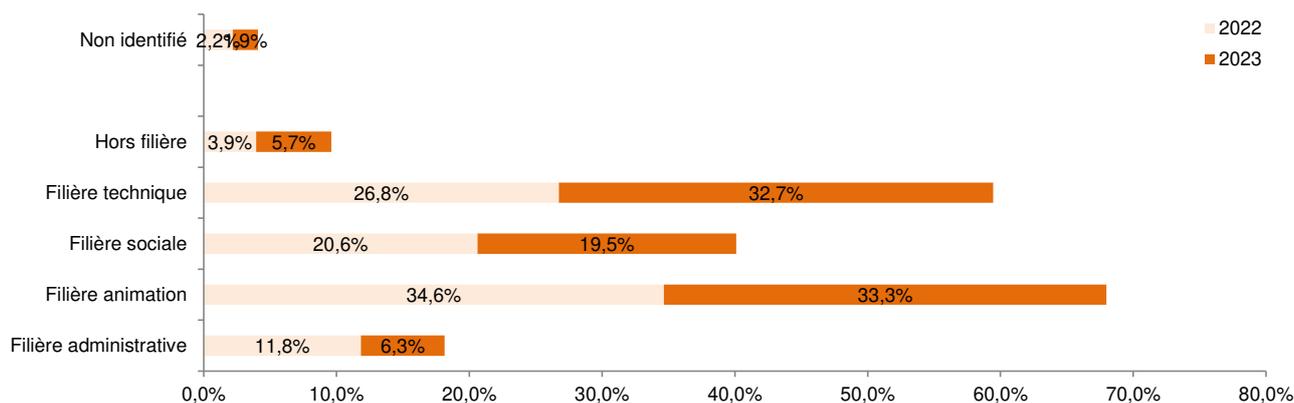
*données révisées par rapport au bilan social 2022

ANNEXE F2 - Accident de trajet par filière et par corps

Par filière

	2022*		2023			Nombre agents	Évolution 2023/2022 en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents		
Filière administrative	24	3	9	1	10	-63,0%	
Filière animation	63	16	45	8	53	-32,9%	
Filière sociale	47	-	31	-	31	-34,0%	
Filière technique	55	6	43	9	52	-14,8%	
Filière sportive	-	-	1	-	-		
Hors filière	7	2	2	7	9	0,0%	
Non identifié	4	1	3	-	3	-40,0%	
Total général	200	28	134	25	159	-30,3%	

*données révisées par rapport au bilan social 2022



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - ANNEXES F1 à F4

ACCIDENTS DE TRAJET ET ACCIDENTS DE TRAVAIL-SERVICE

Au 31 décembre 2023

Par corps

	2022*		Nombre agents	2023		Nombre agents	Évolution 2022/2021 en %
	Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre femmes	Nombre hommes		
Adjoint administratif	15	2	17	5	1	6	-64,7%
Adjoint d'animation et d'action sportive	35	13	48	27	6	33	-31,3%
Adjoint d'animation contractuel	21	2	23	10	-	10	-56,5%
Adjoint technique des établissements d'enseignement	15	5	20	7	7	14	-30,0%
Animateur d'administration parisienne	7	1	8	8	2	10	25,0%
Agent spécialisé des écoles maternelles	47	-	47	31	-	31	-34,0%
Agent technique des écoles	40	1	41	34	2	36	-12,2%
Attaché d'administration parisienne	3	-	3	-	-	-	
Conseiller des activités physiques et sportive de l'animation	-	-		1	-	1	
Professeur de la Ville de Paris	7	2	9	2	6	8	-11,1%
Professeur CMA				-	1	1	
Secrétaire administratif	6	1	7	4	-	4	-42,9%
Technicien des services opérationnels	-	-	-	2	-	2	
Technicien supérieur	-	-	-	-	-	0	
Non identifié	4	1	5	3	-	3	-40,0%
Total général	200	28	228	134	25	159	-30,3%

*données révisées par rapport au bilan social 2022

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - ANNEXES F1 à F4

ACCIDENTS DE TRAJET ET ACCIDENTS DE TRAVAIL-SERVICE

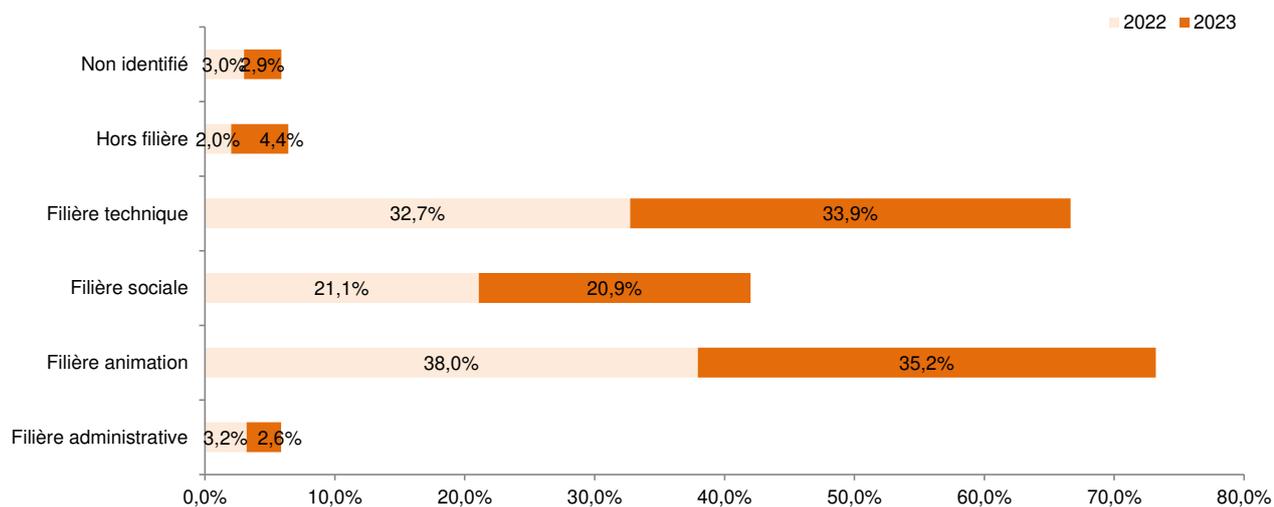
Au 31 décembre 2023

ANNEXE F3 - Accident de travail par filière et par corps

Par filière

	2022*		2023			Nombre agents	Evolution 2022/2021 en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents		
Filière administrative	16	-	11	1	12	-25,0%	
Filière animation	143	46	126	34	160	-15,3%	
Filière sociale	105	-	94	1	95	-9,5%	
Filière technique	145	18	136	18	154	-5,5%	
Hors filière	6	4	14	6	20	100,0%	
Non identifié	15	-	9	4	13	-13,3%	
Total général	430	68	390	64	454	-8,8%	

*données révisées par rapport au bilan social 2022



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - ANNEXES F1 à F4

ACCIDENTS DE TRAJET ET ACCIDENTS DE TRAVAIL-SERVICE

Au 31 décembre 2023

Par corps

	2022*		Nombre agents	2023		Nombre agents	Evolution 2022/2021 en %
	Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre femmes	Nombre hommes		
Adjoint administratif	13	-	13	6	-	6	-53,8%
Adjoint d'animation et d'action sportive	77	35	112	76	29	105	-6,3%
Adjoint d'animation contractuel	45	7	52	29	1	30	-42,3%
Adjoint technique des établissements d'enseignement	27	8	35	26	15	41	17,1%
Animateur d'administration parisienne	21	4	25	21	4	25	0,0%
Agent spécialisé des écoles maternelles	105	-	105	94	1	95	-9,5%
Agent technique des écoles	115	10	125	106	3	109	-12,8%
Attaché d'administration parisienne	-	-	0	2	1	3	
Professeur de la Ville de Paris	6	4	10	14	6	20	100,0%
Secrétaire administratif	3	-	3	3	-	3	0,0%
Technicien des services opérationnels	2	-	2	4	-	4	100,0%
Technicien supérieur	1	-	1	-	-	0	-100,0%
Non identifié	15	-	15	9	4	13	-13,3%
Total général	430	68	498	390	64	454	-8,8%

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - ANNEXES F1 à F4

MESURES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Au 31 décembre 2023

ANNEXE F4 - Mesures en matière de sécurité

Nombre d'agents	2022	2023
Animateurs ou assistants de prévention	8	8
Relais de prévention (< à 5%)	4	4
Conseillers en prévention des risques professionnels	2	2
Secouristes (SST, AFPS...) à jour de recyclage	25	25
Chargés d'évacuation incendie	100	100

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité

Dépenses	Année	Incendie*	Bâtiment**	Appareil à pression***	Électricité****	Total
Contrôles techniques et vérifications réglementaires Maintenance et entretien	2022	994 849 €	6 176 890 €	268 918 €	1 042 886 €	8 483 543 €
	2023	2 085 453 €	7 972 298 €	541 136 €	1 140 599 €	11 739 486 €

Incendie*: tous travaux portant sur la sécurité incendie dans les écoles, les collèges et les lycées municipaux.

Bâtiment**: travaux afférents au plomb/amiante/eau et la ventilation dans les écoles, les collèges et les lycées municipaux.

Rubrique appareil de pression***: le périmètre est limité aux extincteurs dans les écoles pour leur maintenance et l'achat/remplacement.

Rubrique électricité****: tous travaux de mise aux normes électriques et entretien courant dans ce domaine dans les écoles, les collèges et les lycées municipaux.

Coûts des mesures

	2022	2023
Coûts liés aux achats de matériels ou d'équipements	329 290€	293 241€
Coûts liés à l'information, la communication et à la formation	6 984 €	3 816 €

CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10

DOMICILIATION DES AGENTS

Au 31 décembre 2023

52,3% des agents de la DASCO sont domiciliés à Paris.

ANNEXE G1 - Lieux de domiciliation

En nombre d'agents

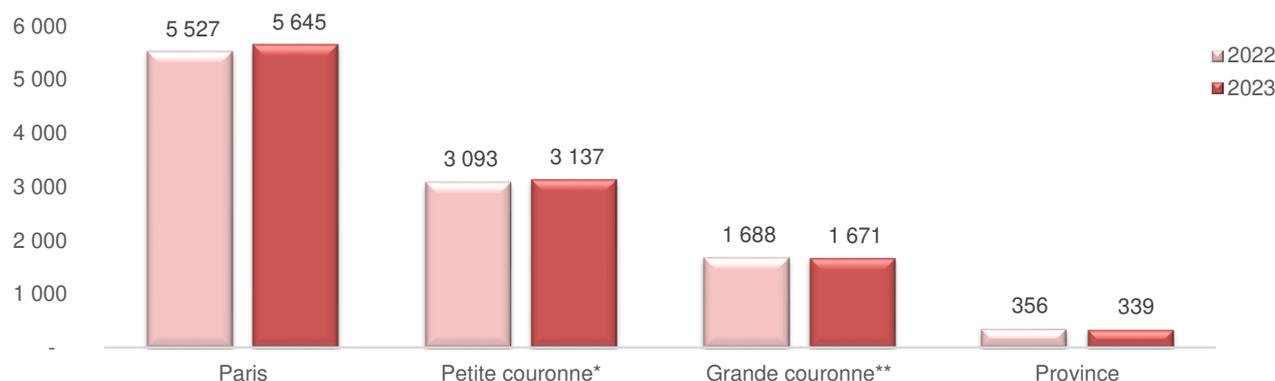
Domiciliation	2022			2023			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Paris	4 488	1 039	5 527	4 568	1 077	5 645	2,1%
Petite couronne*	2 365	728	3 093	2 386	751	3 137	1,4%
Grande couronne**	1 251	437	1 688	1 238	433	1 671	-1,0%
Province	266	90	356	243	96	339	-4,8%
Total général	8 370	2 294	10 664	8 435	2 357	10 792	1,2%

* zone constituée des trois départements limitrophes à Paris : les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94).

**zone constituée des départements comprenant : la Seine-et-Marne (77), les Yvelines (78), l'Essonne (91) et le Val-d'Oise (95).

En pourcentage

Domiciliation	2022			2023		
	Taux femmes	Taux hommes	Taux agents	Taux femmes	Taux hommes	Taux agents
Paris	53,6%	45,3%	51,8%	54,2%	45,7%	52,3%
Petite couronne*	28,3%	31,7%	29,0%	28,3%	31,9%	29,1%
Grande couronne**	14,9%	19,0%	15,8%	14,7%	18,4%	15,5%
Province	3,2%	3,9%	3,3%	2,9%	4,1%	3,1%
Total général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10

DOMICILIATION DES AGENTS

Au 31 décembre 2023

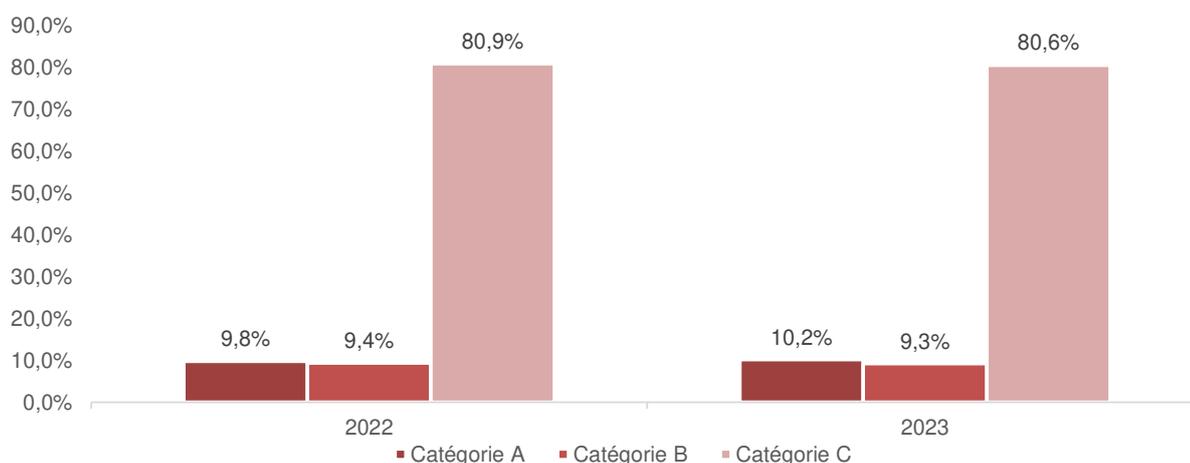
ANNEXE G2 - Domiciliation des agents par catégorie hiérarchique

En nombre d'agents et par sexe

Domiciliation	2022			2023			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Paris	275	150	425	303	151	454	6,8%
Petite couronne*	200	135	335	229	141	370	10,4%
Grande couronne**	105	115	220	103	122	225	2,3%
Province	35	26	61	27	24	51	-16,4%
Total catégorie A	615	426	1 041	662	438	1 100	5,7%
Paris	302	145	447	301	151	452	1,1%
Petite couronne*	204	116	320	200	113	313	-2,2%
Grande couronne**	120	81	201	121	78	199	-1,0%
Province	20	13	33	19	16	35	6,1%
Total catégorie B	646	355	1 001	641	358	999	-0,2%
Paris	3 911	744	4 655	3 964	775	4 739	1,8%
Petite couronne*	1 961	477	2 438	1 957	497	2 454	0,7%
Grande couronne**	1 026	241	1 267	1 014	233	1 247	-1,6%
Province	211	51	262	197	56	253	-3,4%
Total catégorie C	7 109	1 513	8 622	7 132	1 561	8 693	0,8%
Total général	8 370	2 294	10 664	8 435	2 357	10 792	1,2%

* zone constituée des trois départements limitrophes à Paris : les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94).

**zone constituée des départements comprenant : la Seine-et-Marne (77), les Yvelines (78), l'Essonne (91) et le Val-d'Oise (95).



CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10**CONGÉS BONIFIÉS**

Au 31 décembre 2023

445 agents bénéficient de congés bonifiés sur l'année 2023.

ANNEXE G3 - Nombre d'agents bénéficiant de congés bonifiés*Par filière, en nombre d'agents*

Filières	2022			2023			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Filière administrative	13	1	14	10	3	13	-7,1%
Filière animation	22	8	30	40	13	53	76,7%
Filière sociale	76	-	76	130	-	130	71,1%
Filière technique	112	28	140	185	53	238	70,0%
Non renseigné	4	-	4	10	1	11	175,0%
Total général	227	37	264	375	70	445	68,6%

Par filière, en nombre de jours

Filières	2022			2023			Évolution en %
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Filière administrative	639	17	656	336	103	439	-33,1%
Filière animation	1 122	388	1 510	1 311	475	1 786	18,3%
Filière sociale	4 014	-	4 014	4 539	-	4 539	13,1%
Filière technique	5 953	1 504	7 457	6 738	1 788	8 526	14,3%
Non renseigné	190	-	190	332	30	362	90,5%
Total général	11 918	1 909	13 827	13 256	2 396	15 652	13,2%

Les agents originaires d'un département d'outre-mer peuvent bénéficier tous les deux ans d'un congé bonifié de 31 jours consécutifs maximum, assorti de la gratuité des frais de transport pour se rendre dans leur département d'origine.

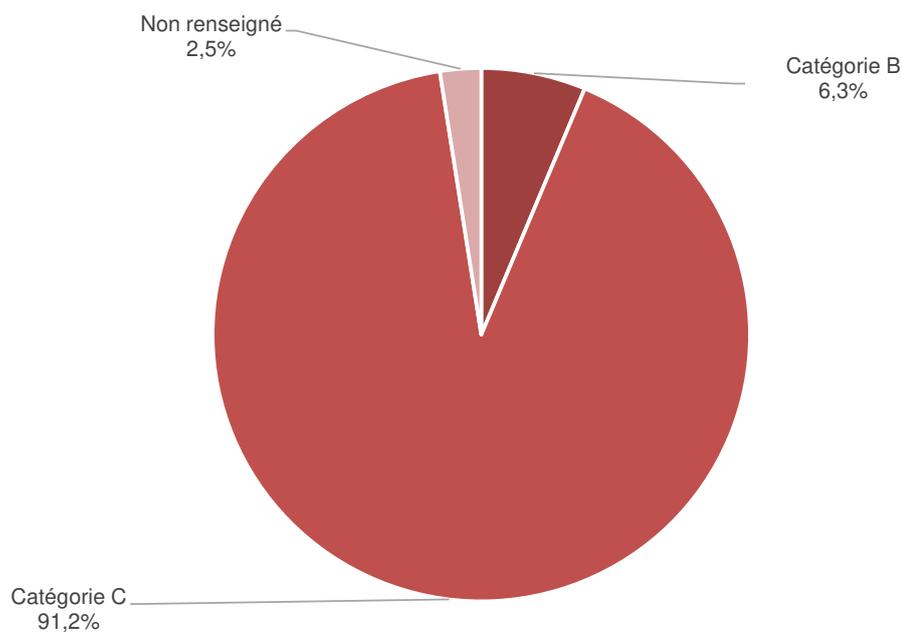
CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10

CONGÉS BONIFIÉS

Au 31 décembre 2023

Par catégorie, par corps et par sexe

Corps	2022			2023		
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Technicien des service opérationnels	4	-	4	6	-	6
Animateur d'administration parisienne	5	3	8	12	7	19
Secrétaire administratif	-	-	-	3	-	-
Total Catégorie B	9	3	12	21	7	28
Agent technique des écoles	74	8	82	121	18	139
Agent spécialisé des écoles maternelles	76	-	76	130	-	130
Adjoint technique des établissements d'enseignement	33	20	53	58	34	92
Adjoint d'animation et d'action sportive	17	5	22	28	6	34
Adjoint administratif	13	1	14	7	3	10
Adjoint technique	-	-	-	-	1	1
Personnel de maîtrise	1	-	1	-	-	-
Total Catégorie C	214	34	248	344	62	406
Non renseigné	4	-	4	10	1	11
Total général	227	37	264	375	70	445



CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10**AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE G4 - Évolution du temps partiel***Personnels titulaires***

Temps partiel	2022*			2023			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Premières demandes satisfaites	26	3	29	27	4	31	6,9%
Changement de quotité	59	16	75	32	12	44	-41,3%
Retour temps plein	265	80	345	289	153	442	28,1%
Total général	350	99	449	348	169	517	15,1%

données révisées par rapport au bilan social 2022**Personnels contractuels***

Temps partiel	2022*			2023			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Premières demandes satisfaites	10	1	11	2	1	3	-72,7%
Retour temps plein	127	16	143	61	10	71	-50,3%
Total général	137	17	154	63	11	74	-51,9%

données révisées par rapport au bilan social 2022**Par filière - personnels titulaires et contractuels***

Filières	2023								
	Premières demandes satisfaites			Changement de quotité			Retour temps plein		
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Filière administrative	2	0	2	1	-	1	14	5	19
Filière animation	4	2	6	16	9	25	210	115	325
Filière sociale	9	-	9	4	-	4	53	-	53
Filière technique	5	2	7	1	-	1	57	37	94
Hors filière	9	1	10	10	3	13	16	6	22
Total général	29	5	34	32	12	44	350	163	513

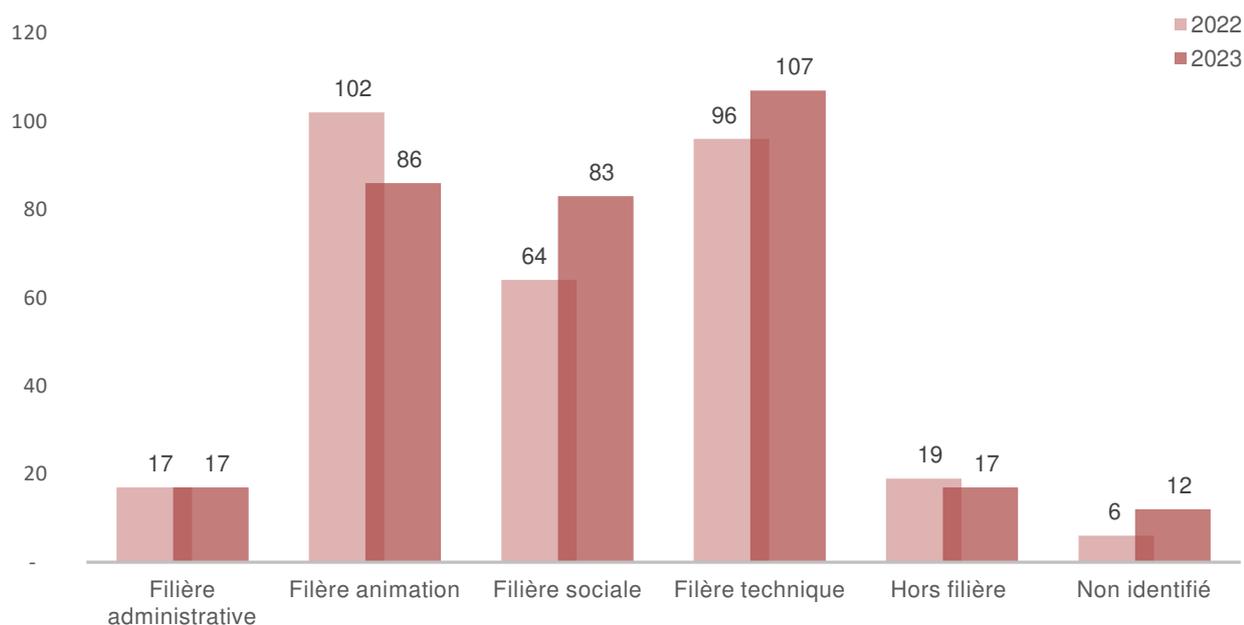
CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Au 31 décembre 2023

ANNEXE G5 - Nombre d'agents bénéficiant d'un mi-temps thérapeutique

Filières	2022		Nombre agents	2023		Nombre agents
	Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre femmes	Nombre hommes	
Filière administrative	15	2	17	15	2	17
Filière animation	79	23	102	70	16	86
Filière sociale	63	1	64	82	1	83
Filière technique	81	15	96	92	15	107
Hors filière	16	3	19	13	4	17
Non identifié	5	1	6	11	1	12
Total général	259	45	304	283	39	322



CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10

MÉDAILLES

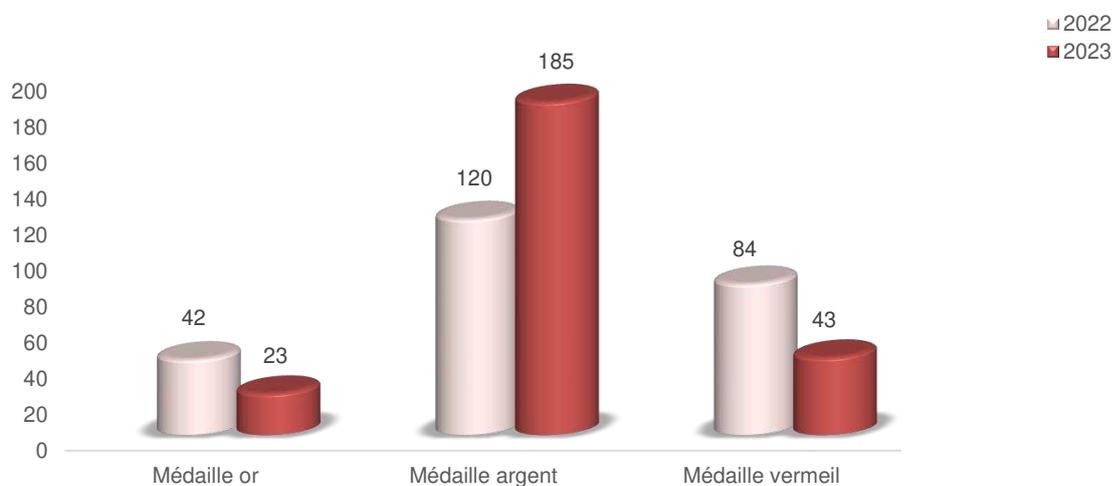
Au 31 décembre 2023

251 agents ont obtenu une médaille sur l'année 2023.

ANNEXE G6 - Nombre d'agents ayant reçu des médailles

Par catégorie de la fonction publique et par sexe

Catégorie hiérarchique	2022		Nombre agents	2023		Nombre agents
	Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre femmes	Nombre hommes	
Catégorie A	7	9	16	2	1	3
Catégorie B	4	3	7	3	1	4
Catégorie C	16	3	19	11	5	16
Médaille or	27	15	42	16	7	23
Catégorie A	29	20	49	-	1	1
Catégorie B	12	4	16	19	12	31
Catégorie C	44	11	55	128	25	153
Médaille argent	85	35	120	147	38	185
Catégorie A	26	11	37	-	1	1
Catégorie B	4	4	8	7	6	13
Catégorie C	31	8	39	24	5	29
Médaille vermeil	61	23	84	31	12	43
Total général	173	73	246	194	57	251



CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10

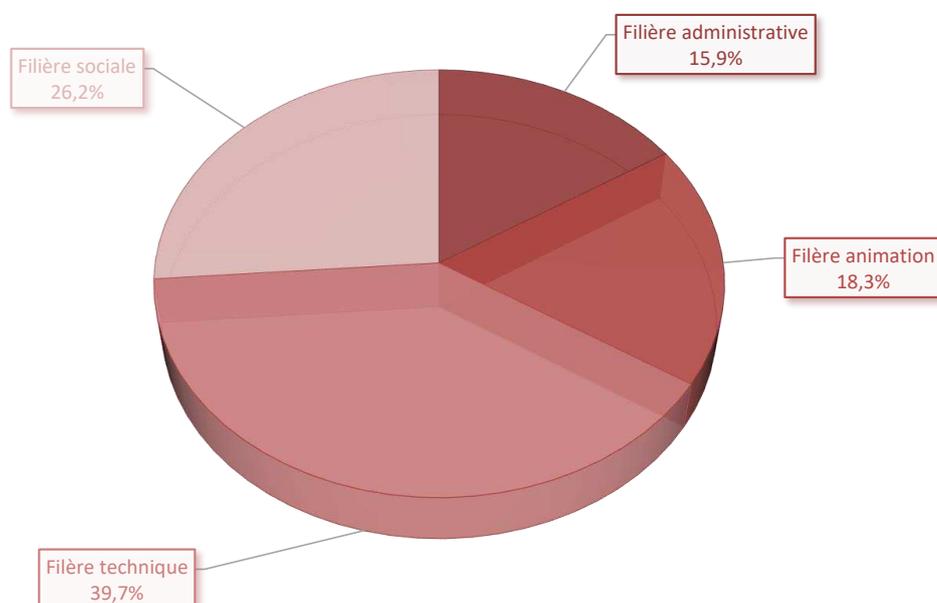
MÉDAILLES

Au 31 décembre 2023

Par filière, par corps et par sexe

2023

Corps	Nombre de femmes				Nombre d'hommes				Total agents
	Médaille or	Médaille argent	Médaille vermeil	Total femmes	Médaille or	Médaille argent	Médaille vermeil	Total hommes	
Attaché d'administration parisienne	2	-	-	2	1	1	-	2	4
Secrétaire administratif	1	5	3	9	1	6	4	11	20
Adjoint administratif	1	12	2	15	-	1	-	1	16
Filière administrative	4	17	5	26	2	8	4	14	40
Conseillers des A.P.S et de l'animation	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Animateur d'administration parisienne	1	11	3	15	-	6	-	6	21
Adjoint d'animation et d'action sportive	-	17	-	17	-	6	1	7	24
Filière animation	1	28	3	32	0	12	2	14	46
Chef d'exploitation	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Personnel de maîtrise	-	1	-	1	-	-	1	1	2
Technicien des services opérationnels	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Technicien supérieur	-	1	1	2	-	-	1	1	3
Adjoint technique	-	1	-	1	-	-	-	1	2
Adjoint technique des établissements d'enseignement	2	12	5	19	5	12	2	19	38
Agent technique des écoles	5	34	8	47	-	4	2	6	53
Filière technique	8	50	14	72	5	16	6	28	100
Agent spécialisé des écoles maternelles	3	52	9	64	-	2	-	2	66
Filière sociale	3	52	9	64	-	2	-	2	66
Total général	16	147	31	194	7	38	12	57	251



CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10

ABSENCES

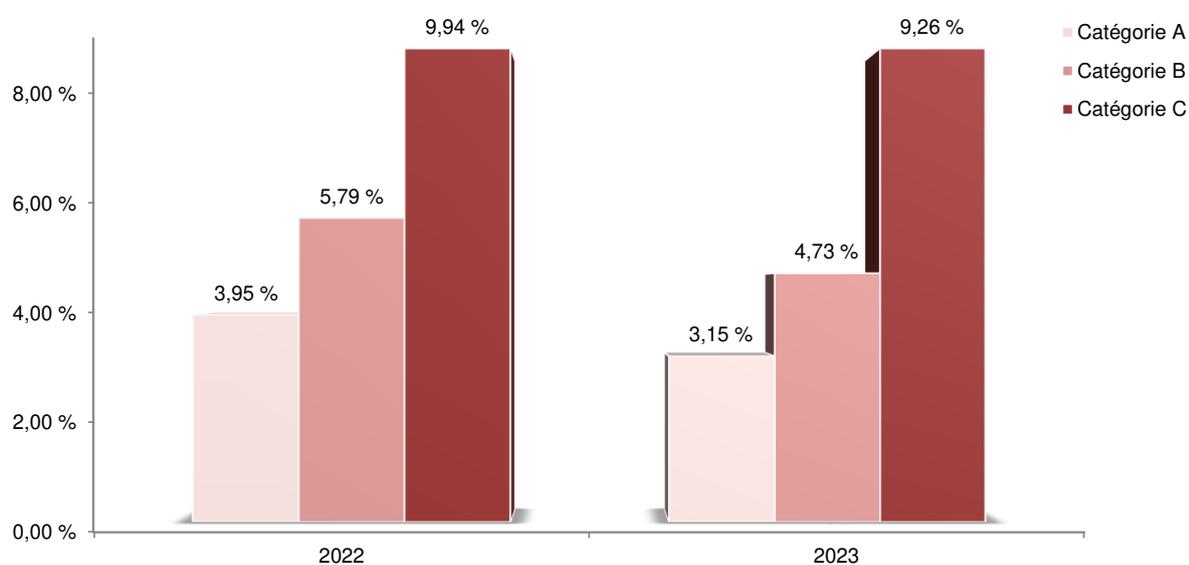
Au 31 décembre 2023

ANNEXE G7 -TAUX D'ABSENCES POUR RAISONS DE SANTE

Par catégorie hiérarchique

2022							
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 628,5	8,89 %	1,48 %	0,04 %	1,93 %	5,19 %	0,26 %
Catégorie A	945,3	3,95 %	0,25 %		0,78 %	2,92 %	
Catégorie B	985,2	5,79 %	0,56 %	0,07 %	0,84 %	4,30 %	0,01 %
Catégorie C	7 698,0	9,94 %	1,76 %	0,04 %	2,21 %	5,61 %	0,32 %

2023							
	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 787,7	8,16 %	1,42 %	0,07 %	2,21 %	4,15 %	0,31 %
Catégorie A	963,9	3,15 %	0,21 %		0,86 %	2,02 %	0,07 %
Catégorie B	981,8	4,73 %	0,46 %	0,01 %	1,11 %	3,15 %	
Catégorie C	7 842,0	9,26 %	1,69 %	0,09 %	2,54 %	4,56 %	0,38 %



CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10

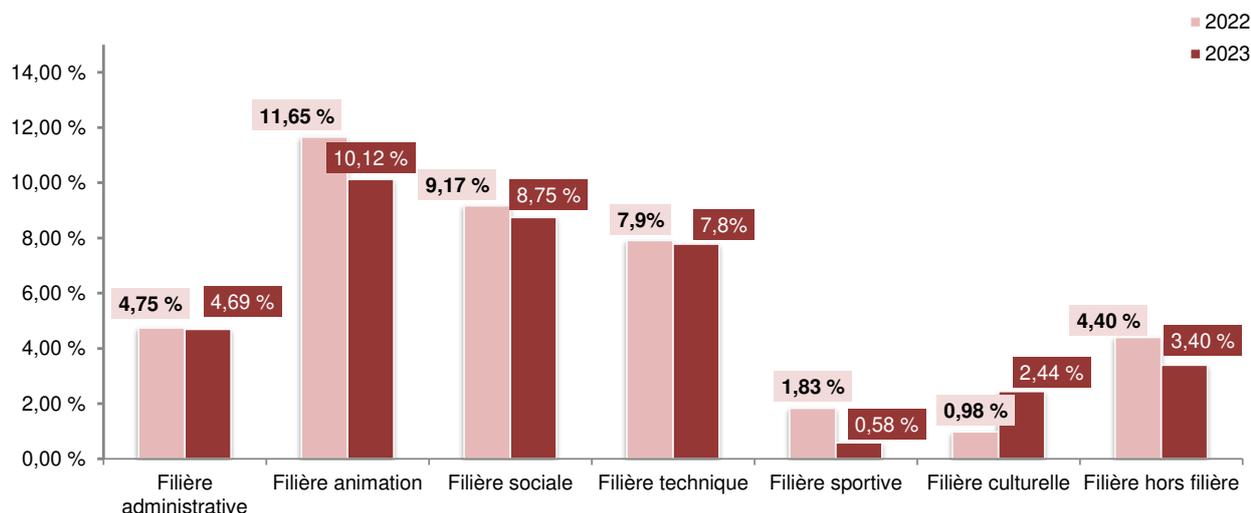
ABSENCES

Au 31 décembre 2023

Par filière

2022							
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 628,5	8,89 %	1,48 %	0,04 %	1,93 %	5,19 %	0,26 %
Filière administrative	570,53	4,75 %	0,50 %		1,12 %	3,12 %	
Filière animation	3 187,51	11,65 %	1,82 %	0,06 %	2,45 %	7,28 %	0,04 %
Filière sociale	1 963,21	9,17 %	1,84 %	0,04 %	1,94 %	4,75 %	0,60 %
Filière technique	3 124,48	7,9%	1,41 %	0,02 %	1,82 %	4,28 %	0,38 %
Filière sportive	19,00	1,83 %				1,83 %	
Filière culturelle	12,00	0,98 %				0,98 %	
Filière hors filière	751,76	4,40 %	0,30 %		0,84 %	3,26 %	

2023							
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 787,7	8,16 %	1,42 %	0,07 %	2,21 %	4,15 %	0,31 %
Filière administrative	611,73	4,69 %	0,79 %	0,21 %	1,15 %	2,41 %	0,14 %
Filière animation	3 248,73	10,12 %	1,72 %	0,10 %	2,68 %	5,63 %	0,00 %
Filière sociale	1 965,71	8,75 %	1,82 %		2,51 %	3,65 %	0,76 %
Filière technique	3 177,09	7,8%	1,29 %	0,07 %	2,14 %	3,84 %	0,43 %
Filière sportive	16,00	0,58 %				0,58 %	
Filière culturelle	12,00	2,44 %				2,44 %	
Filière hors filière	756,49	3,40 %	0,21 %		0,96 %	2,13 %	0,09 %



CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10

ABSENCES

Au 31 décembre 2023

Par corps

Corps	2022						
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 628,5	8,89 %	1,48 %	0,04 %	1,93 %	5,19 %	0,26 %
Adjoint administratif	253,4	6,83 %	0,87 %		1,82 %	4,14 %	
Adjoint d'animation et d'action sportive	1 882,9	11,53 %	1,86 %	0,07 %	2,29 %	7,28 %	0,03 %
Adjoint d'animation contractuel	592,7	17,76 %	2,97 %		4,72 %	9,97 %	0,11 %
Adjoint technique des établissements d'enseignement	756,9	6,73 %	0,77 %	0,01 %	1,42 %	3,89 %	0,63 %
Adjoint technique	10,0	0,99 %				0,99 %	
Administrateur	7,0	0,23 %				0,23 %	
Agent d'accueil et de surveillance	1,0	6,85 %				6,85 %	
Animateur d'administration parisienne	711,9	6,66 %	0,69 %	0,10 %	0,96 %	4,91 %	
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées	1,0						
Agent spécialisé des écoles maternelles	1 964,2	9,16 %	1,84 %	0,04 %	1,94 %	4,73 %	0,60 %
Agent technique des écoles	2 239,9	8,52 %	1,70 %	0,02 %	2,00 %	4,48 %	
Agent technique de la petite enfance	1,0	13,42 %				13,42 %	
Attaché d'administration parisienne	115,9	2,72 %	0,08 %		0,86 %	1,78 %	
Conseiller des activités physiques et sportives de l'animation	19,0	1,83 %				1,83 %	
Chef exploitation	4,8	2,97 %				2,97 %	
Chargé de mission cadre moyen	3,6	7,70 %				7,70 %	
Coordinateurs CMA	10,0	0,99 %				0,99 %	
Chef de service administratif	9,0	3,11 %				3,11 %	
Directeur	2,0						
Expert haut niveau	2,0						
Ingénieur cadre supérieur	2,0						
Ingénieur et architecte	22,6	1,18 %				1,18 %	
Personnel de maîtrise	9,0	0,40 %				0,40 %	
Professeur des beaux arts	1,0	1,92 %				1,92 %	
Professeur de la Ville de Paris	711,1	4,35 %	0,32 %		0,87 %	3,17 %	
Professeur CMA	40,6	5,29 %			0,39 %	4,90 %	
Secrétaire administratif	175,6	3,41 %	0,33 %		0,45 %	2,62 %	
Sous-directeur	2,0	0,96 %				0,96 %	
Technicien des services opérationnels	43,0	5,11 %	0,11 %		1,41 %	3,46 %	0,13 %
Technicien supérieur	33,3	1,96 %	0,02 %			1,94 %	

CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10

ABSENCES

Au 31 décembre 2023

Par corps

Corps	2023						
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 787,7	8,16 %	1,42 %	0,07 %	2,21 %	4,15 %	0,31 %
Adjoint administratif d'administration parisienne	280,3	7,09 %	1,53 %	0,45 %	1,37 %	3,44 %	0,30 %
Adjoint d'animation et d'action sportive	1 988,8	9,59 %	1,68 %	0,16 %	2,27 %	5,47 %	
Adjoint d'animation contractuel	554,0	17,81 %	3,26 %		6,09 %	8,45 %	0,00 %
Adjoint technique des établissements d'enseignement	747,1	8,16 %	1,46 %	0,17 %	1,73 %	4,08 %	0,72 %
Adjoint technique	13,0	0,32 %				0,32 %	
Administrateur	9,0	1,00 %				1,00 %	
Agent d'accueil et de surveillance	1,0						
Animateur d'administration parisienne	704,9	5,54 %	0,61 %		1,13 %	3,80 %	
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées	1,0	2,74 %				2,74 %	
Agent spécialisé des écoles maternelles	1 964,7	8,75 %	1,82 %		2,51 %	3,65 %	0,76 %
Agent technique des écoles	2 294,1	7,83 %	1,31 %	0,04 %	2,24 %	3,87 %	0,36 %
Attaché d'administration parisienne	129,8	3,32 %	0,31 %		0,77 %	2,24 %	
Conseiller des activités physiques et sportive de l'animation	16,0	0,05 %				0,05 %	
Chef exploitation	6,0	0,73 %				0,73 %	
Chargé de mission cadre moyen	3,6	29,07 %			27,48 %	1,59 %	
Coordinateurs CMA	11,0	2,42 %				2,42 %	
Chef de service administratif	7,0						
CSE ADM.PARISIENNE	1,0						
Directeur	2,0						
Expert haut niveau	2,0						
Ingénieur cadre supérieur	2,0						
Ingénieur et architecte	25,6	0,13 %				0,13 %	
Personnel de maîtrise	8,0	1,71 %				1,71 %	
Professeur de la Ville de Paris	701,0	3,33 %	0,22 %		1,04 %	1,98 %	0,10 %
Professeur CMA	55,5	4,19 %	0,10 %			4,10 %	
Secrétaire administratif	176,0	1,54 %	0,07 %		0,29 %	1,18 %	
Sous-directeur	2,0						
Technicien des services opérationnels	44,0	4,98 %	0,21 %	0,21 %	3,14 %	1,42 %	
Technicien supérieur	37,3	1,63 %				1,63 %	

CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10**ABSENCES**

Au 31 décembre 2023

Par tranche d'âge

	2022						
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 628,5	8,89 %	1,48 %	0,04 %	1,93 %	5,19 %	0,26 %
Age < 20 ans	6,5	1,72 %				1,72 %	
Age >= 20 ans et < 25 ans	57,7	2,89 %	0,14 %			2,75 %	
Age >=25 ans et < 30 ans	326,3	6,12 %	0,52 %		0,62 %	4,98 %	
Age >=30 ans et < 35 ans	774,1	7,89 %	0,85 %		0,47 %	6,45 %	0,11 %
Age >=35 ans et < 40 ans	947,1	8,31 %	1,17 %		1,28 %	5,73 %	0,14 %
Age >=40 ans et < 45 ans	1 222,5	7,29 %	1,22 %		0,90 %	5,06 %	0,11 %
Age >=45 ans et < 50 ans	1 525,8	8,28 %	1,80 %	0,07 %	1,47 %	4,64 %	0,30 %
Age >=50 ans et < 55 ans	1 662,2	9,03 %	1,34 %	0,06 %	2,26 %	5,18 %	0,19 %
Age >=55 ans et < 60 ans	1 731,0	10,01 %	1,69 %	0,08 %	3,04 %	4,92 %	0,28 %
Age >=60 ans et < 65 ans	1 165,9	11,53 %	2,12 %		3,31 %	5,46 %	0,63 %
Age >= 65 ans	209,3	10,27 %	2,28 %		2,53 %	4,76 %	0,71 %

	2023						
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 787,7	8,16 %	1,42 %	0,07 %	2,21 %	4,15 %	0,31 %
Age < 20 ans	2,0	0,68 %				0,68 %	
Age >= 20 ans et < 25 ans	85,0	4,08 %	0,90 %			3,18 %	
Age >=25 ans et < 30 ans	314,9	3,24 %	0,23 %		0,07 %	2,93 %	
Age >=30 ans et < 35 ans	766,0	6,73 %	0,46 %	0,11 %	1,55 %	4,58 %	0,04 %
Age >=35 ans et < 40 ans	920,2	6,95 %	1,41 %		0,79 %	4,68 %	0,07 %
Age >=40 ans et < 45 ans	1 216,0	7,35 %	1,04 %	0,07 %	2,22 %	3,96 %	0,06 %
Age >=45 ans et < 50 ans	1 535,3	6,97 %	1,36 %	0,03 %	1,70 %	3,51 %	0,37 %
Age >=50 ans et < 55 ans	1 759,3	8,12 %	1,43 %	0,07 %	2,26 %	4,10 %	0,27 %
Age >=55 ans et < 60 ans	1 741,6	9,41 %	1,56 %	0,14 %	2,98 %	4,18 %	0,55 %
Age >=60 ans et < 65 ans	1 228,2	11,30 %	2,39 %	0,08 %	3,66 %	4,73 %	0,45 %
Age >= 65 ans	219,31	12,69%	2,71 %		3,47 %	5,18 %	1,34 %

CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10

ABSENCES

Au 31 décembre 2023

Par affectation administrative

	2022						
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 628,5	8,89 %	1,48 %	0,04 %	1,93 %	5,19 %	0,26 %
CASPE Centre	47,7	5,37 %	0,57 %		2,97 %	1,83 %	
CASPE 5/13	98,4	8,67 %	3,54 %		1,29 %	3,78 %	0,06 %
CASPE 6/14	59,2	6,86 %			1,95 %	4,91 %	
CASPE 7/15	69,7	18,04 %	4,99 %		8,61 %	4,44 %	
CASPE 8/9/10	82,8	6,07 %	0,52 %		2,88 %	2,67 %	
CASPE 11/12	95,8	10,28 %	0,19 %		5,73 %	4,36 %	
CASPE 16/17	63,8	11,36 %	1,48 %		2,58 %	5,74 %	1,57 %
CASPE 18	97,4	4,56 %	0,46 %		1,67 %	2,44 %	
CASPE 19	86,0	8,10 %	1,84 %		0,70 %	4,39 %	1,16 %
CASPE 20	72,0	7,06 %	2,19 %			4,87 %	
ETABLISSEMENTS	7438,2	9,41 %	1,62 %	0,02 %	1,90 %	5,59 %	0,27 %
ACADEMIE DU CLIMAT	35,6	3,42 %	0,02 %			3,40 %	
DASCO	12,0	0,21 %				0,21 %	
MIC	7,0	1,82 %	0,39 %			1,43 %	
S/D ETS SCOLAIRES	217,7	3,60 %	0,37 %		0,99 %	2,24 %	
S/D POLITIQUE EDUCATIVE	861,5	4,34 %	0,32 %		0,72 %	3,31 %	
S/D RESSOURCES	264,8	16,28 %	2,29 %	0,63 %	5,24 %	7,16 %	0,94 %
S.R.S	19,0	2,03%				2,03%	

	2023						
	Effectif moyen	Taux de gravité toutes absences	Accidents du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladies professionnelles
DASCO	9 787,7	8,16 %	1,42 %	0,07 %	2,21 %	4,15 %	0,31 %
CASPE Centre	43,4	4,11 %	0,40 %		2,31 %	1,40 %	
CASPE 5/13	105,3	5,84 %	3,31 %		0,45 %	2,08 %	
CASPE 6/14	53,9	11,69 %	0,01 %		7,96 %	3,72 %	
CASPE 7/15	68,7	15,01 %	4,00 %	0,93 %	5,82 %	4,27 %	
CASPE 8/9/10	85,8	5,10 %	1,31 %		1,00 %	2,80 %	
CASPE 11/12	96,5	14,38 %	0,78 %		9,27 %	3,45 %	0,89 %
CASPE 16/17	64,6	7,01 %	2,08 %		2,85 %	2,08 %	
CASPE 18	89,8	3,01 %	1,76 %		0,13 %	1,12 %	
CASPE 19	96,0	7,39 %	1,26 %	0,10 %	1,16 %	3,83 %	1,04 %
CASPE 20	75,7	7,89 %	2,08 %		1,32 %	4,49 %	
ETABLISSEMENTS	7 486,37	8,60 %	1,55 %	0,05 %	2,17 %	4,48 %	0,34 %
ACADEMIE DU CLIMAT	38,40	3,85 %	0,59 %			3,26 %	
DASCO	14,00	1,96 %				1,96 %	
MIC	9,0	3,93 %			2,92 %	1,00 %	
S/D ETS SCOLAIRES	280,3	3,58 %	0,09 %		0,36 %	2,84 %	0,30 %
S/D POLITIQUE EDUCATIVE	861,3	3,63 %	0,34 %	0,04 %	1,14 %	2,03 %	0,08 %
S/D RESSOURCES	298,0	16,12 %	1,92 %	0,58 %	6,39 %	6,83 %	0,40 %
S.R.S	20,6	1,13 %				1,13 %	

CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10

CYCLES DE TRAVAIL

Au 31 décembre 2023

ANNEXE G8 - Nombre d'agents par cycle de travail

	Service	Sujétion	Filière	Catégorie	périodicité	Décalé/Nuit	travail WE	Hommes	Femmes	Total
Cycle 1	AAAS	4	Sportive et animation	C	Annuel			888	2 008	2 896
Cycle 2	Patay	2	Sportive et animation	B	Annuel			2	2	4
Cycle 3	REV	2	Sportive et animation	B	Annuel			208	365	573
Cycle 4	ATEE maintenance bâtiments	1	Technique	C	Annuel			84	-	84
Cycle 5	ASEM	2	Sociale	C	Hebdomadaire			12	1 906	1 918
Cycle 6	ATE gardiens logés	-	Technique	C	Annuel			44	320	364
Cycle 7	ATE gardiens non logés - 4 jours	1	Technique	C	Hebdomadaire			30	30	60
Cycle 8	ATE gardiens non logés - 5 jours	1	Technique	C	Hebdomadaire			28	40	68
Cycle 9	ATE	1	Technique	C	Hebdomadaire			213	2 231	2 444
Cycle 10	ATEE EMOP	2	Technique	C	Hebdomadaire			32	1	33
Cycle 11	ATEE Entretien restauration	1	Technique	C	Annuel			164	384	548
Cycle 12	ATEE Entretien	1	Technique	C	Annuel					
Cycle 13	ATEE gardien de nuit	1	Technique	C	Annuel	Nuit		1	-	1
Cycle 14	ATEE agents d'accueil logés	-	Technique	C	Annuel	Décalé		14	46	60
Cycle 15	ATEE restauration	2	Technique	C	Annuel	Décalé		8	4	12
Cycle 16	AAP Action co	3	Sportive et animation	B	Mensuel	Nuit	WE	-	1	1
Cycle 17	SCAP	-	Enseignement	A	Mensuel					-
Autres horaires variables		-			Mensuel			268	566	834
Total général								1 996	7 904	9 900

CONDITIONS DE TRAVAIL - ANNEXES G1 à G10

CYCLES DE TRAVAIL

Au 31 décembre 2023

ANNEXE G9 - Nombre d'agents par filière ayant un niveau de sujétion

FILIÈRE Sujétion	Femmes			Hommes		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
ADMINISTRATIVE						
suj 0	106	130	227	46	51	57
OUVRIERE ET TECHNIQUE						
suj 0	13	59	323	15	35	56
suj 1			2093			225
suj 2			449		2	300
suj 5						1
SOCIALE						
Suj 0	1					
Suj 2			1978			12
SPORTIVE						
Suj 0	5			11		

ANNEXE G10 - Nombre d'agents ayant une astreinte

	Femmes			Hommes		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
Astreinte de direction (administrateurs, attachés, CAPSA)	125			72		
Astreinte téléphonique des gardiens logés (ATE)			320			44
Astreinte classe découverte (Attaché, SA, AAP, Adjoint administratif)	2	1	1	1	2	2
Astreinte Espaces nature (Attaché, CAPSA; AAP, SA)	6	7		8	9	2
Astreinte séjours Action collégiens (Attaché, CAPSA, AAP)	2	4		2	4	
Astreinte collègues (ATEE)	2	1	46			14

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11**RECRUTEMENT, TITULARISATION, PROMOTION**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE H1 - Recrutements par voie de détachement

Corps	2022		Nombre agents	2023		Nombre agents
	Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre femmes	Nombre hommes	
Adjoint d'animation et d'action sportive	6	2	8	7	2	9
Adjoint administratif	8	4	12	10	2	12
Adjoint technique des établissements d'enseignement				-	1	1
Administrateur	-	2	2			-
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	-	1	2	-	2
Agent technique des écoles	5	-	5	2		2
Animateur	-	1	1	1	-	1
Attaché d'administration parisienne	2	5	7	5	-	5
Ingénieur cadre supérieur	-	1		1	-	1
Professeur de la Ville de Paris				-	4	4
Secrétaire administratif des administrations parisienn	9	4	13	6	1	7
Technicien supérieur	-	1	1	1	1	2
Total général	31	20	50	35	11	46

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

RECRUTEMENT, TITULARISATION, PROMOTION

Au 31 décembre 2023

ANNEXES H2 - Avancements d'échelon

corps	2022		Nombre agents	2023		Nombre agents
	Nombre femmes	Nombre hommes		Nombre femmes	Nombre hommes	
Adjoint administratif	179	45	224	123	30	153
Administrateur	2	2	4	3	2	5
Attaché d'administration parisienne	18	6	24	26	15	41
Chef de service administratif	1	1	2	1	1	2
Directeur, directeur général	1	-	1	-	1	1
Expert de haut niveau	1	-	-	-	-	-
Secrétaire administratif d'administration parisienne	55	26	81	58	17	75
Sous-directeur	2	-	2	-	-	-
Total filière administrative	259	80	339	211	66	277
Adjoint animation contractuel	14	3	17	-	-	-
Adjoint animation et action sportive	1 314	732	2 046	880	528	1 408
Animateur	319	188	507	218	126	344
Total filière animation	1 647	923	2 570	1 098	654	1 752
Assistant spécialisé des bibliothèques et musées	1	-	1	-	1	1
Total filière culturelle	1	-	1	-	1	1
Agent d'accueil et de surveillance	1	-	1	3	1	4
Total filière sécurité	1	-	1	3	1	4
Auxiliaire de puériculture	1	-	1	1	-	1
Secrétaire médical et social	-	-	-	1	-	1
Total filière médico-sociale	1	-	1	2	-	2
Agent spécialisé des écoles maternelles	1 510	11	1 521	1 012	9	1 021
Agent de la petite enfance	-	-	-	8	-	8
Assistant socio-éducatif	-	-	-	1	-	1
Total filière sociale	1 510	11	1 521	1 021	9	1 030
Conseillers des APS et de l'animation	2	5	7	1	1	2
Total filière sportive	2	5	7	1	1	2
Adjoint technique	-	9	9	1	8	9
Adjoint technique des établissements d'enseigne	59	50	109	277	178	455
Agent de logistique générale	1	-	1	-	-	-
Agent technique de la petite enfance	1	-	1	4	3	7
Agent technique des écoles	1 201	151	1 352	844	126	970
Chef d'exploitation	-	3	3	-	3	3
Conseiller socio-éducatif	1	-	1	-	-	-
Eboueur	-	1	1	-	1	1
Educateur des A.P.S	-	-	-	-	1	1
Ingénieur administrations parisienne	-	-	-	2	1	3
Ingénieur des travaux	-	-	-	-	-	-
Ingénieur et architecte	-	2	2	1	1	2
Personnel de maîtrise	-	3	3	1	2	3
Technicien des services opérationnels	38	3	41	-	-	-
Technicien supérieur	6	8	14	-	-	-
Total filière technique	1 307	230	1 537	1 130	324	1 454
Professeur de la Ville de Paris	144	106	250	137	108	245
Professeur des cours municipaux d'adultes	-	1	1	-	-	-
Technicien des services opérationnels	-	-	-	6	-	6
Technicien supérieur	-	-	-	3	7	10
Total hors filière	144	107	251	146	115	261
Total général	4 872	1 356	6 228	3 612	1 171	4 783

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

RECRUTEMENT, TITULARISATION, PROMOTION

Au 31 décembre 2023

ANNEXE H3 -Titularisations suite à un stage

Corps	2022			2023		
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Administrateur	-	-	-	-	-	-
Attaché d'administration parisienne	-	-	-	3	-	3
Conseiller des A.P.S. et de l'animation	2	3	5	-	-	-
Ingénieur administration parisienne				-	1	1
Professeur de la Ville de Paris	20	12	32	6	5	11
Secrétaire administratif des administrations parisienn	7	1	8	5	-	5
Total catégorie A	29	16	45	14	6	20
Animateur	21	16	37	40	15	55
Total catégorie B	21	16	37	40	15	55
Adjoint administratif	3	3	6	8	3	11
Adjoint d'animation et d'action sportive	59	43	102	24	9	33
Adjoint technique des établissements d'enseigner	16	21	37	22	10	32
Agent spécialisé des écoles maternelles	69	1	70	125	-	125
Agent technique des écoles	76	20	96	85	13	98
Technicien supérieur				-	2	2
Total catégorie C	223	88	311	264	37	301
Total général	273	120	393	318	58	376

ANNEXE H4 - Les avancements de grade au choix

corps	2022			2023		
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Adjoint administratif	24	6	30	13	5	18
Administrateur	2	-	2	-	1	1
Attaché d'administration parisienne	1	-	1	4	1	5
Secrétaire administratif	12	5	17	5	1	6
Total filière administrative	39	11	50	22	8	30
Adjoint animation et action sportive	212	97	309	171	89	260
Animateur	46	16	62	63	40	103
Total filière animation	258	113	371	234	129	363
Agent spécialisé des écoles maternelles	227	1	228	139	-	139
Total filière sociale	227	1	228	139	-	139
Conseiller des APS et de l'animation	-	-	-	-	1	1
Total filière sportive	-	-	-	-	1	1
Adjoint technique	-	1	1	-	1	1
Adjoint technique des établissements d'enseigner	56	27	83	45	22	67
Agent technique des écoles	151	21	172	97	14	111
Ingénieur cadre supérieur				1	-	1
Ingénieur et architecte	2	1	3	1	1	2
Technicien des services opérationnels	3	-	-	10	-	10
Technicien supérieur	2	2	4	-	2	2
Total filière technique	214	52	266	154	40	194
Professeur Ville de Paris	25	26	51			-
Total général	763	203	966	549	178	727

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

POSITIONS STATUTAIRES PARTICULIÈRES

Au 31 décembre 2023

ANNEXE H5 - Répartition des personnels titulaires

Agents détachés	2022			2023			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Détachement auprès d'entreprise privée			-			-	
Détachement auprès d'entreprise publique			-			-	
Détachement auprès d'un organisme privé			-			-	
Détachement collectivité territoriale	21	6	27	14	12	26	-3,7%
Détachement collectivité territoriale ENC	1	1	2	-	-	-	
Détachement Etat	10	7	17	9	4	13	-23,5%
Détachement organisme lien MDP	-	-	-	-	-	-	
Détachement stage (hors DASCO)	4	1	5	-	2	2	-60,0%
Total	36	15	51	23	18	41	-19,6%

Agents accueillis en détachement	2022			2023			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Titulaire détaché CNRACL	3	2	5	6	2	8	60,0%
Titulaire détaché pension civile	1	1	2	2	4	6	200,0%
Total	4	3	7	8	6	14	100,0%

Positions particulières	2022			2023			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Agent en congé longue maladie	135	23	158	146	21	167	5,7%
Agent en congé parental	33	1	34	35	4	39	14,7%
Agent en congé sans traitement	1	-	1	1	-	1	
Agent en disponibilité	245	97	342	242	109	351	2,6%
Agent en disponibilité d'office pour raison de santé	3	1	4	6	1	7	75,0%
Détachement	-	-	-	3	-	3	
Agent en maintien de traitement en attente retraite invalidité	6	2	8	21	3	24	200,0%
Total	423	124	547	454	138	592	8,2%

Personnels contractuels

Positions particulières	2022			2023			Évolution en %
	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents	
Agent en congé grave maladie	41	3	44	43	2	45	2,3%
Agent en congé parental	17	-	17	14	1	15	-11,8%
Agent en congé sans rémunération	44	12	56	33	10	43	-23,2%
Agent en dispo. convenance personnelle	1	-	1	2	-	2	
Total	103	15	118	92	13	105	-11,0%

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

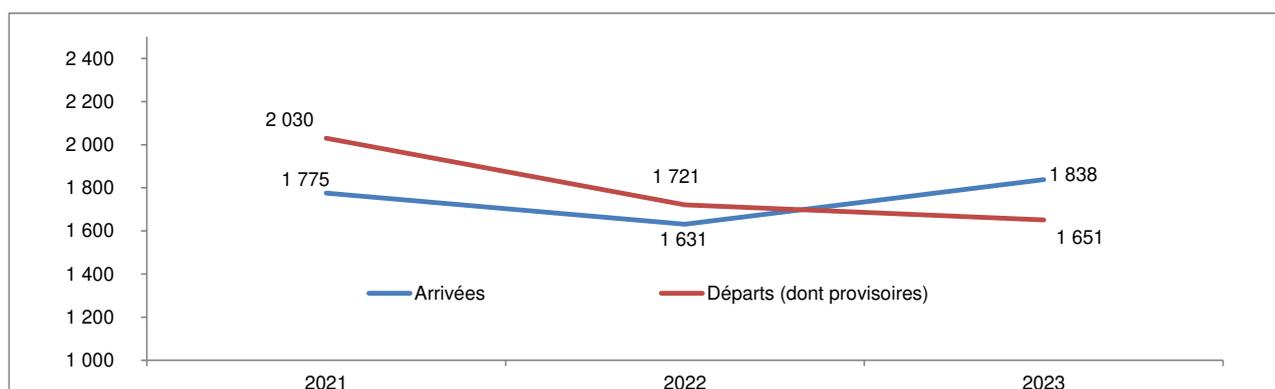
MOBILITÉ DES PERSONNELS

Au 31 décembre 2023

ANNEXE H6 - ARRIVEES ET DEPARTS

ENSEMBLE DES PERSONNELS

	2021	2022	2023	Ecart 2023/2022
Arrivées	1 775	1 631	1 838	12,7%
dont : recrutements directs	1 607	1 456	1 660	- 9,4 %
retours (congés parentaux, CLD, disponibilités...)	168	175	178	4,2%
Départs (dont provisoires)	2 030	1 721	1 651	-4,1%



requête réactualisée DRH prenant en compte les flux de mouvements des agents (y compris les départs en dispo ou détachement passant par la gestion RH).

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

MOBILITÉ DES PERSONNELS

Au 31 décembre 2023

ANNEXE H7 - MOUVEMENTS DES ARRIVÉES PAR CORPS ET PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL EN 2023

1 838 agents sont arrivés à la DASCO pendant l'année 2023

CATÉGORIE ET CORPS	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Administrateur	1	-	1
Attaché d'administrations parisiennes	17	4	21
Coordinateur CMA	1	1	2
Ingénieur architecte	-	1	1
Ingénieur administration parisienne	1	-	1
Professeur de la Ville de Paris	27	12	39
Professeur des cours municipaux d'adultes	48	17	65
Total catégorie A	95	35	130
Animateur	10	4	14
Secrétaire administratif des administrations parisiennes	4	1	5
Technicien des services opérationnels	-	1	1
Technicien supérieur	-	3	3
Total catégorie B	14	9	23
Adjoint d'animation contractuel	82	10	92
Adjoint administratif	18	5	23
Adjoint d'animation et d'action sportive	144	93	237
Adjoint technique	-	5	5
Adjoint des établissements d'enseignement	52	38	90
Agent spécialisé des écoles maternelles	234	1	235
Agent technique des écoles	915	88	1 003
Total catégorie C	1 445	240	1 685
TOTAL GÉNÉRAL	1 554	284	1 838

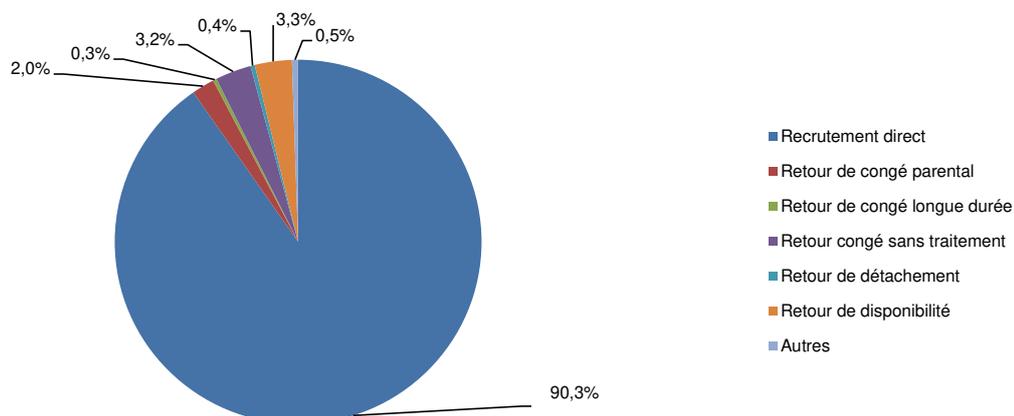
CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

MOBILITÉ DES PERSONNELS

Au 31 décembre 2023

ANNEXE H8 - MOUVEMENTS DES ARRIVÉES PAR MOTIFS EN 2023

	Nombre agents en 2022	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Recrutement direct	1 456	1 400	260	1 660
Retour affectation autre administration parisienne	6	5	4	9
Retour de congé parental	44	36	1	37
Retour de congé longue durée	8	5	1	6
Retour de congé non rémunéré	1			0
Retour de congé sans rem pour raison de santé	2	1	-	1
Retour de congé sans traitement pour convenances personnelles	55	47	3	50
Retour de congé sans traitement pour élever enfant - de 8 ans	8	3	1	4
Retour de congé sans traitement convenances personnelles	-	2	-	2
Retour de congé sans traitement soins conjoint	1	1	-	1
Retour de congé sans traitement non deduct.avct				
Retour de détachement collectivités territoriales	8	5	1	6
Retour de détachement État	2	1	-	1
Retour de disponibilité pour convenances personnelles	21	20	9	29
Retour de disponibilité élever enfant - de 8 ans	9	14	3	17
Retour de disponibilité pour donner des soins au conjoint	1	3	-	3
Retour de disponibilité pour suivre son conjoint	1	1	2	3
Retour disponibilité d'office pour raison de santé	6	8	-	8
Agents en maintien de traitement en attente retraite invalidité (dors 1/2 TB)	2	-	-	0
Retour de disponibilité pour créer une entreprise	-	1	-	1
Retour de mise à disposition rembourse	-			0
Total général	1 631	1 553	285	1 838



CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

MOBILITÉ DES PERSONNELS

Au 31 décembre 2023

ANNEXE 9 - NOMBRE DE DÉPARTS PAR TYPE EN 2022

Définition des départs par type :

Départs définitifs : démission, décès, licenciement, retraite, réintégration administration d'origine, radiation, fin de contrat;

Départs provisoires : congé parental, disponibilité, détachement

	2021	2022	2023	Ecart 2023/2022
Départs définitifs	1 688	1 318	1 303	-1,1%
Départs provisoires	342	403	348	-13,6%
Total des départs	2 030	1 721	1 651	-4,1%

ANNEXE H10 - MOUVEMENTS DE DÉPARTS PAR CORPS ET PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL EN 2023

CATÉGORIE ET CORPS	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Catégorie A			
Administrateur	-	1	1
Assistant socio-éducatif	1	-	1
Attaché d'administrations parisiennes	6	4	10
Chef services administratifs	1	-	1
Conseiller des APS	1	1	2
Coordinateur CMA	1	-	1
Ingénieur administration parisienne	1	-	1
Professeur de la Ville de Paris	31	20	51
Professeur des Cours Municipaux d'Adultes	6	3	9
Total Catégorie A	48	29	77
Catégorie B			
Adjoint cadres hospitaliers T.IV	1	-	1
Animateur	25	17	42
Educateurs des A.P.S	-	2	2
Personnels de maîtrise	-	2	2
Secrétaire administratif des administrations parisiennes	12	8	20
Secrétaire médical et social	1	-	1
Technicien des services opérationnels	3	1	4
Technicien supérieur	1	2	3
Total Catégorie B	43	32	75
Catégorie C			
Adjoint d'animation contractuel	77	13	90
Adjoint d'animation et d'action sportive	86	42	128
Adjoint accueil surveillance et magasinage	1	-	1
Adjoint administratif	14	-	14
Adjoint des établissements d'enseignement	47	41	88
Adjoint technique	-	6	6
Agent spécialisé des écoles maternelles	189	-	189
Agent technique des écoles	920	59	979
Autres	3	1	4
Total catégorie C	1 337	162	1 499
Total général	1 428	223	1 651

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H11

MOBILITÉ DES PERSONNELS

Au 31 décembre 2023

ANNEXE H11 - NOMBRE DE DÉPARTS PAR MOTIFS EN 2023

1 651 agents ont quitté la DASCO pendant l'année 2023

Départs définitifs	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Décès	9	-	9
Démission	28	13	41
Fin cdd ou accueil occasionnel	827	58	885
Fin d'activité non qualifiée	2	3	5
Fin de contrat	24	17	41
Licenciement inaptitude physique non prof	5	1	6
Mise retraite sur demande agent	194	36	230
Mise retraite pour invalidité	5	-	5
Mise retraite pour limite d'âge	32	8	40
Radiation des cadres	2	3	5
Réintégration après détachement	2	-	2
Révocation abandon poste	4	1	5
Rupture anticipée contrat initiative agent	28	1	29
Total départs définitifs	1 162	141	1 303
Départs provisoires	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents
Affectation autre administration parisienne	10	6	16
Congé longue durée	31	8	39
Congé non rémunéré	-	-	-
Congé parental	47	5	52
Congé sans rémunération création entreprise	1	-	1
Congé sans rémunération convenance personnelle	45	6	51
Congé sans rémunération enfant -8 ans	3	1	4
Congé sans rémunération pour raisons de santé	2	1	3
Congé sans traitement soins conjoint	1	-	1
Départ cause indéterminée	1	-	1
Détachement collectivité territoriale	14	12	26
Détachement état	9	4	13
Détachement stage FPE	-	2	2
Disponibilité pour convenances personnelles	43	24	67
Disponibilité pour création d'entreprise	1	-	1
Disponibilité pour effectuer des études	1	-	1
Disponibilité pour enfant - de 8 ans	17	4	21
Disponibilité soins handicap/conjoint	1	1	2
Disponibilité pour suivre conjoint	5	4	9
Disponibilité d'office pour raison de santé	7	-	7
Agents en maintien de traitement en attente retraite invalidité (dors 1/2 TB)	20	2	22
Recrutement emploi non permanent	7	2	9
Total départs provisoires	266	82	348
Total général	1 428	223	1 651

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H12-1

MOBILITÉ DES PERSONNELS

Au 31 décembre 2023

ANNEXE H12-1 - FLUX ARRIVEES ET DEPARTS 2023 PAR CORPS

ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL

ARRIVEES	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Recrutement en qualité de contractuel	38	7	45
Retour de congé parental	9		9
Retour de congé sans rem pour convenance personnelle	30	2	32
Retour de congé sans rem pour élever enfant - 8 ans	3	1	4
Retour de congé sans traitement pour convenance personnelle	2		2
Retour de congé sans traitement soins conjoint	1		1
Retour de disponibilité élever un enfant - 8 ans	1		1
Total général	84	10	94

DEPARTS	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Congé parental	7		7
Congé sans rem pour convenance personnelle	28	5	33
Congé sans rem pour élever enfant - 8 ans	3	1	4
Congé sans traitement soins conjoint	1		1
Démission	8	5	13
Disponibilité convenances personnelles	1		1
Disponibilité élever enfant - 8 ans	1		1
Fin de CDD ou accueil occasionnel	3		3
Fin de contrat	1		1
Licenciement inaptitude physique non prof	2	1	3
Mise à la retraite pour invalidité	1		1
Mise à la retraite pour limite d'âge	7		7
Mise à la retraite sur demande agent	10	1	11
Révocation pour abandon de poste	1		1
Rupture anticipée contrat initiative agent	3		3
Total général	77	13	90

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H1 à H12

MOBILITÉ DES PERSONNELS

Au 31 décembre 2023

ANNEXE H12-1 - FLUX ARRIVEES ET DEPARTS 2023 PAR CORPS

ADJOINT D'ANIMATION TITULAIRE

ARRIVEES	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Recrutement en qualité de contractuel	2		2
Recrutement en qualité de stagiaire	71	59	130
Recrutement en qualité de titulaire	32	27	59
Recrutement en qualité de titulaire détaché CNRACL	1		1
Retour d'affectation autre administration parisienne		1	1
Retour de congé longue durée	2		2
Retour de congé parental	13		13
Retour de détach collect terri emploi conduisant pension	1		1
Retour de dispo office raison de santé avec prestations	2		2
Retour de dispo pour convenances personnelles	9	4	13
Retour de dispo donner des soins conjoint	2		2
Retour de dispo élever un enfant - 8 ans	9		9
Retour de dispo pour suivre son conjoint		2	2
Total général	144	93	237

DEPARTS	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Congé longue durée	15	6	21
Congé parental	13	2	15
Décès	1		1
Démission		2	2
Détach collect territoriale emploi conduisant pension		1	1
Détachement stage FPE		2	2
Dispo office raison santé avec prestations	1		1
Disponibilité convenances personnelles	20	12	32
Disponibilité élever enfant - 8 ans	11		11
Disponibilité pour créer une entreprise	1		1
Disponibilité pour effectuer des études	1		1
Disponibilité pour suivre son conjoint		2	2
Dors maintien 1/2 TB	4	1	5
Mise à la retraite pour limite d'âge	3	1	4
Mise à la retraite sur demande agent	15	12	27
Radiation des cadres	1	1	2
Total général	85	41	126

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H12-2**MOBILITÉ DES PERSONNELS**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE H12-2 - FLUX ARRIVEES ET DEPARTS 2023 PAR CORPS**ANIMATEUR**

ARRIVEES	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Recrutement en qualité de contractuel	4	2	6
Recrutement en qualité de titulaire détaché CNRACL	1		1
Retour de congé parental	3		3
Retour de détach collect terri emploi conduisant pension	2		2
Retour de congé sans rem pour convenances personnelles		1	1
Retour de dispo élever un enfant - 8 ans		1	1
Total général	10	4	14

DEPARTS	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Congé longue durée	1		1
Congé parental	5		5
Démission		1	1
Détach collect territoriale emploi conduisant pension	5	7	12
Détach état emploi conduisant pension	1		1
Disponibilité convenances personnelles	5	4	9
Disponibilité élever enfant - 8 ans		2	2
Disponibilité pour suivre son conjoint	1		1
Fin CDD ou accueil occasionnel		1	1
Mise à la retraite pour limite d'âge	1	1	2
Mise à la retraite sur demande agent	6	1	7
Total général	25	17	42

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H12-3**MOBILITÉ DES PERSONNELS**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE H12-3 - FLUX ARRIVEES ET DEPARTS 2023 PAR CORPS**ASEM**

ARRIVEES	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Recrutement en qualité de contractuel	186	1	187
Recrutement en qualité de stagiaire	29		29
Recrutement en qualité de titulaire détaché CNRACL	1		1
Retour de congé parental	4		4
Retour de détach collect terri emploi conduisant pension	2		2
Retour de détach état emploi conduisant à pension	1		1
Retour de dispo office raison de santé avec prestations	3		3
Retour de dispo pour convenances personnelles	5		5
Retour de dispo élever un enfant - 8 ans	1		1
Retour de dispo pour suivre son conjoint	1		1
Total général	233	1	234

DEPARTS	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Congé longue durée	10		10
Congé parental	10		10
Décès	2		2
Démission	2		2
Départ cause indéterminée	1		1
Détach collect territoriale emploi conduisant pension	6		6
Détach état emploi conduisant pension	1		1
Dispo office raison santé avec prestations	2		2
Disponibilité convenances personnelles	10		10
Disponibilité élever enfant - 8 ans	1		1
Disponibilité pour suivre son conjoint	1		1
Dors maintien 1/2 TB	7		7
Fin CDD ou accueil occasionnel	78		78
Fin de contrat	1		1
Mise à la retraite pour invalidité	1		1
Mise à la retraite pour limite d'âge	7		7
Mise à la retraite sur demande agent	41		41
Révocation pour abandon de poste	1		1
Rupture anticipée contrat initiative agent	7		7
Total général	189	0	189

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H12-4

MOBILITÉ DES PERSONNELS

Au 31 décembre 2023

ANNEXE H12-4 - FLUX ARRIVEES ET DEPARTS 2023 PAR CORPS

ATE

ARRIVEES	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Recrutement en qualité de contractuel	842	56	898
Recrutement en qualité de stagiaire	40	31	71
Retour de congé parental	5		5
Retour de congé sans rem pour convenances personnelles	19	1	20
Retour de congé sans rem pour raison de santé	1		1
Retour de dispo office raison de santé avec prestations	2		2
Retour de dispo pour convenances personnelles	4		4
Retour de dispo pour donner soins conjoint	1		1
Retour de dispo élever un enfant - 8 ans	1		1
Total général	915	88	1003

DEPARTS	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Congé longue durée	1	1	2
Congé parental	6	1	7
Congé sans rem création entreprise prof	1		1
Congé sans rem pour convenances personnelles	18	1	19
Congé sans rem pour raison de santé	2	1	3
Décès	3		3
Démission	13		13
Détach collect territoriale emploi conduisant pension	1		1
Détach état emploi conduisant pension	1		1
Dispo office raison santé avec prestations	4		4
Disponibilité convenances personnelles	4	2	6
Disponibilité pour donner soins conjoint	1		1
Disponibilité élever enfant - 8 ans	1		1
Dors maintien 1/2 TB	7		7
Fin CDD ou accueil occasionnel	732	46	778
Fin de contrat	6		6
Licenciement inaptitude phys.non prof	3		3
Mise à la retraite pour invalidité	2		2
Mise à la retraite pour limite d'âge	11	1	12
Mise à la retraite sur demande agent	80	2	82
Radiation des cadres		1	1
Recrutement emploi non permanent	5	2	7
Révocation pour abandon de poste	2		2
Rupture anticipée contart initiative agent	16	1	17
Total général	920	59	979

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H12-5**MOBILITÉ DES PERSONNELS**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE H12-5 - FLUX ARRIVEES ET DEPARTS 2023 PAR CORPS**ATEE**

ARRIVEES	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Recrutement en qualité de contractuel	44	29	73
Recrutement en qualité de stagiaire	5	6	11
Retour d'affectation autre administration parisienne	1	1	2
Retour de congé longue durée	1		1
Retour de détachement collectivité terri.emploi conduisant pension		1	1
Retour de dispo office raison de santé avec prestations	1		1
Retour de dispo pour convenances personnelles		1	1
Total général	52	38	90

DEPARTS	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Congé longue durée	2		2
Congé parental	1		1
Décès	2		2
Démission		2	2
Détach collect territoriale emploi conduisant pension	1	2	3
Détach état emploi conduisant pension	1		1
Disponibilité convenances personnelles		3	3
Dors maintien 1/2 TB	1	1	2
Fin CDD ou accueil occasionnel	11	9	20
Fin d'activité non qualifiée	2	2	4
Fin de contrat	16	17	33
Mise à la retraite pour limite d'âge	1	2	3
Mise à la retraite sur demande agent	7	1	8
Radiation des cadres		1	1
Réintégration après détachement	2		2
Révocation pour abandon de poste		1	1
Total général	47	41	88

CARRIÈRE DES AGENTS - ANNEXES H12-6**MOBILITÉ DES PERSONNELS**

Au 31 décembre 2023

ANNEXE H12-6 - FLUX ARRIVEES ET DEPARTS 2023 PAR CORPS**PVP**

ARRIVEES	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Recrutement en qualité de stagiaire	24	5	29
Recrutement en qualité de titulaire détaché CNRACL		1	1
Recrutement en qualité de titulaire détaché pension civile		3	3
Retour de congé parental	1		1
Retour de dispo pour convenances personnelles	1	2	3
Retour de dispo élever un enfant - 8 ans	1	1	2
Total général	27	12	39

DEPARTS PVP	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Congé longue durée	1		1
Congé parental	2		2
Démission	2	3	5
Détachement état emploi conduisant pension	2		2
Disponibilité convenances personnelles	1		1
Disponibilité élever enfant - 8 ans	3		3
Disponibilité pour donner soin handicapé		1	1
Disponibilité pour suivre son conjoint	1	2	3
Mise à la retraite pour invalidité	1		1
Mise à la retraite sur demande agent	17	14	31
Radiation des cadres	1		1
Total général	31	20	51

SCAP

ARRIVEES	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Recrutement en qualité de contractuel	49	17	66
Total général	49	17	66

DEPARTS	Nombre femmes	Nombre hommes	Nombre agents en 2023
Congé parental		2	2
Congé sans rem pour convenances personnelles	1		1
Démission	2		2
Mise à la retraite pour limite d'âge	1	1	2
Mise à la retraite sur demande agent	3		3
Total général	7	3	10

RELATIONS PROFESSIONNELLES - ANNEXES I1 à I4

LES SANCTIONS

Au 31 décembre 2023

ANNEXE I1 - Les quatre groupes de sanctions

Il existe quatre groupes de sanctions :

Les sanctions du premier groupe : l'avertissement et le blâme (qui sont prises par la direction dont relève l'agent), l'exclusion temporaire de fonctions de 1 à 3 jours (validation DRH).

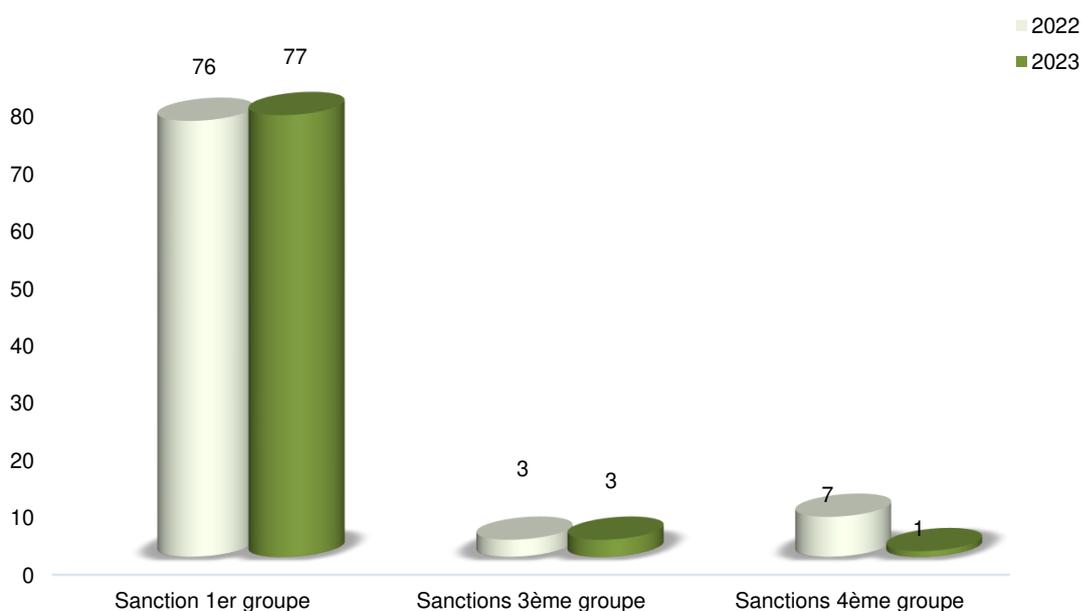
Les sanctions du deuxième groupe : la radiation du tableau d'avancement, l'abaissement d'échelon, l'exclusion temporaire de fonctions de 4 à 15 jours.

Les sanctions du troisième groupe : la rétrogradation, l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 16 jours à 2 ans.

Les sanctions du quatrième groupe : la mise à la retraite d'office, la révocation.

Ces trois dernières sont prises après avis de la CAP réunie en formation disciplinaire par la Ville de Paris.

	2022	2023
Sanction 1er groupe	76	77
Sanction 2ème groupe	-	-
Sanctions 3ème groupe	3	3
Sanctions 4ème groupe	7	1
Total	86	81



RELATIONS PROFESSIONNELLES - ANNEXES I1 à I4

LES SANCTIONS

Au 31 décembre 2023

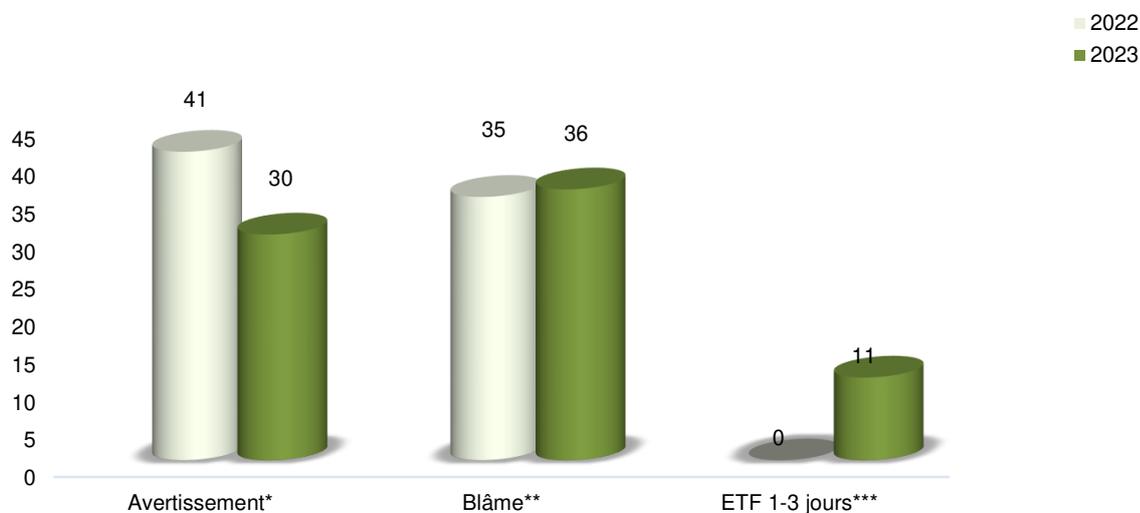
ANNEXE I2 - Les sanctions du premier groupe

	2022	2023
Avertissement*	41	30
Blâme**	35	36
ETF 1-3 jours***	-	11
Total	76	77

*Avertissement : seul(s) le (ou les) rapport(s) est (sont) versé(s) au dossier administratif de l'agent. Cette sanction n'a aucune incidence sur le déroulement de la carrière de l'agent ni sur sa rémunération.

**Blâme : l'arrêt, les courriers, les rapports et les éventuels autres documents sont versés au dossier de l'agent. Si aucune autre sanction n'intervient durant 3 ans, l'arrêt est retiré du dossier administratif au terme de ce délai.

***ETF 1-3 jours : l'agent est exclu de ses fonctions pendant la durée choisie par l'autorité parentale.



Avertissements, blâmes et ETP 1-3 jours - Typologie des motifs

	2022	2023
Absences injustifiées, non respect des horaires	9	12
Gestes ou propos inadaptés avec enfants	13	15
Manque de conscience professionnelle	14	9
Manquement à des obligations statutaires	11	8
Manquement au devoir de courtoisie	11	15
Manquement aux règles ou consignes de sécurité	16	16
Refus d'obéissance hiérarchique	2	2
Total	76	77

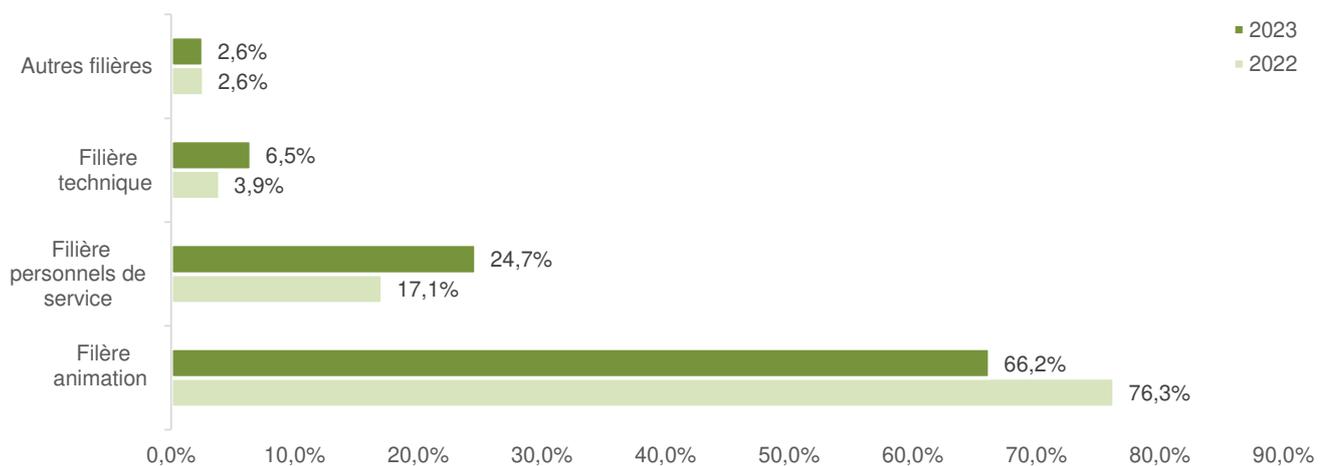
RELATIONS PROFESSIONNELLES - ANNEXES I1 à I4

LES SANCTIONS

Au 31 décembre 2023

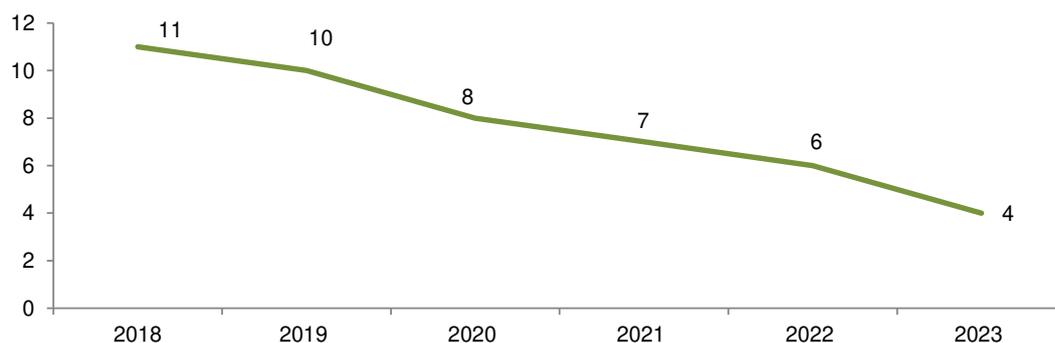
Avertissements, blâmes et EFT 1-3 jours - Répartition par filière

	2022	2023
Filière animation	58	51
Filière personnels de service	13	19
Filière technique	3	5
Autres filières	2	2
Total	76	77



Les dossiers disciplinaires ayant débouché sur une sanction

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Sanctions prises en Conseil disciplinaire	11	10	8	7	6	4



RELATIONS PROFESSIONNELLES - ANNEXES I1 à I4

LES ENQUETES ADMINISTRATIVES ET LES SUSPENSIONS

Au 31 décembre 2023

ANNEXE I3 - Les enquêtes administratives

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'enquêtes	-	27	34	17	11
Durée moyenne d'une enquête tous motifs confondus*	-	138	97	76	96
Durée moyenne d'une enquête administrative visant des agents suspendus*	-	168	106	86	95
Nombre d'auditions réalisées	-	48	125	110	148

*en jours

ANNEXE I4 - Les suspensions

Nombre de suspensions à titre conservatoire

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de suspensions	24	13	16	18	32

Suspensions à titre conservatoire - Typologie des motifs

	2019	2020	2021	2022	2023
Maltraitance physique et/ou morale sur enfant	4	3	13	4	10
Suspicion d'attouchement et/ou conduite inadaptée sur enfant	12	7	1	11	16
Violences physiques/sexuelles ou harcèlement moral entre adultes	6	-	2	3	5
Autres*	2	3	-	-	1

* manquement aux obligations professionnelles/condamnation pénale/casier judiciaire entaché

Suspensions à titre conservatoire - Répartition par filière

	2019	2020	2021	2022	2023
Filière animation	20	12	-	17	27
Filière sociale/technique	3	-	1	1	4
Autres filières	1	1	2	-	1

Issues des dossiers des agents suspendus

	2019	2020	2021	2022	2023
Prise de sanction disciplinaire	11	3	8	7	11
Agent "réhabilité" et réintégré	2	3	4	2	5
Fin du lien juridique (vacataires et contractuels)	11	4	4	4	6
Autres*	7	-	-	1	1

*CLM d'office, reconversion professionnelle, retraite, agent incarcéré